



61, quai de Paludate
33800 Bordeaux

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

EPSCP (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)

Domaine Universitaire 33 607 PESSAC Cedex

SIRET : 193 317 666 00017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Bordeaux Montaigne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Bordeaux, le 6 mars 2026

Nom du Co-CAC

[Lieu], le [date]

Jeanne Fontan

Associée

LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Les états financiers

Le compte de résultat de l'Université – Consolidé

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

COMPTE DE RESULTAT 2025

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

CHARGES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Achats	10 946,22	12 709,41
Consommations		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation de stocks	12 160 203,05	12 725 235,13
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	53 878 086,58	52 680 562,74
Charges sociales	35 874 590,42	34 102 532,62
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	549 867,07	380 159,05
Autres Charges		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	2 260 966,78	1 976 404,77
Dotations		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des charges cédés	8 886 903,38	11 057 317,54
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	113 621 563,50	112 934 921,26
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	466 571,12	474 693,60
Transferts aux entreprises	0,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transferts aux autres collectivités	464 865,30	622 508,06
Autres Charges		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations		
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	931 436,42	1 097 201,66
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	114 552 999,92	114 032 122,92
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
Résultat de l'activité (bénéfice)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	114 552 999,92	114 032 122,92

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

COMPTE DE RESULTAT 2025

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

PRODUITS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	90 360 396,00	88 324 903,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	3 359 317,80	2 950 049,81
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	119 950,00	53 000,00
Produits de la fiscalité affectée	1 129 087,69	1 163 063,12
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activités)		
Vente de biens ou prestations de services	9 871 178,11	9 789 714,04
Produits des cessions d'éléments d'actif	246 800,00	0,00
Autres produits de gestion	185 462,07	195 879,59
Production stockée et immobilisée	121 045,87	141 588,05
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 879 992,60	2 706 022,26
Reprise du financement rattaché à un produit	3 815 622,21	6 021 272,78
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	112 088 852,35	111 345 492,65
PRODUITS FINANCIERS		
Produit des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Résultat de l'activité (perte)	2 464 147,57	2 686 630,27
TOTAL PRODUITS	114 552 999,92	114 032 122,92

Le bilan

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

BILAN 2025

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 784 198,69	1 196 741,72	587 456,97	617 551,45
Immobilisations corporelles				
Terrains	15 050 787,46	257 542,44	14 793 245,02	14 186 801,83
Constructions	101 195 903,53	27 646 998,80	73 548 904,73	37 797 707,47
Installations techniques, matériels et outillage	9 304 091,11	6 765 284,79	2 538 806,32	2 130 198,10
Collections	5 469,38	0,00	5 469,38	5 496,68
Biens historiques et culturels	450,00	0,00	450,00	450,00
Autres immobilisations corporelles	20 121 679,21	15 319 317,64	4 802 361,57	5 074 176,13
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	1 221 273,64	0,00	1 221 273,64	9 030 744,74
Avances et comptes sur commandes	807 925,75	0,00	807 925,75	867 066,59
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	256 577,99	0,00	256 577,99	256 025,99
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	149 748 356,76	51 185 885,39	98 562 471,37	69 966 218,98
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks	1 956 516,96	1 504 755,26	451 761,70	380 827,08
Créances				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission Européenne	12 216 208,84	0,00	12 216 208,84	17 269 209,83
Créances sur les clients et comptes rattachés	4 191 076,96	431 853,03	3 759 223,93	3 069 659,14
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	601 886,80	0,00	601 886,80	307 594,00
Créances sur les autres débiteurs	140 721,34	0,00	140 721,34	76 709,98
Charges				
Charges constatées d'avances	178 136,58	0,00	178 136,58	101 190,51
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	19 284 547,48	1 936 608,29	17 347 939,19	21 205 190,54
TRÉSORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	16 979 947,96	0,00	16 979 947,96	20 685 632,64
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE ACTIF	16 979 947,96	0,00	16 979 947,96	20 685 632,64
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	186 012 852,20	53 122 493,68	132 890 358,52	111 857 042,16

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

BILAN 2025

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS PROPRES		
Financement de l'actif par l'Etat	60 027 504,98	41 576 718,60
Financement de l'actif par des tiers	22 090 220,63	13 754 097,82
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Reserves	22 919 615,21	25 767 849,13
Report à nouveau	7 329 947,67	5 786 697,79
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 464 147,57	-2 686 630,27
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	109 903 140,92	84 198 733,07
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	26 938,85	34 553,08
Provisions pour charges	924 910,03	1 054 597,34
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	951 848,88	1 089 150,42
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts sociaux souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00
Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	0,00	0,00
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 619 035,65	2 750 827,33
Dettes fiscales et sociales	2 882 477,53	2 941 612,39
Avances et acomptes reçus	13 597 922,51	15 300 518,44
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 884 625,93	1 459 642,95
Autres dettes non financières	517 768,53	3 492 021,26
Produits constatés d'avance	533 538,57	624 536,30
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	22 035 368,72	26 569 158,67
TRÉSORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE PASSIF	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	132 890 358,52	111 857 042,16

Arrêté des comptes de l'exercice 2025

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-102 ;

Vu l'article 202 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Le compte financier établi par l'agent comptable, sur la base des documents communiqués par l'ordonnateur pour les états de comptabilité dont celui-ci est chargé, comprend :

- Les tableaux prévus à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2015 susvisé ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;

Pour information : il n'y a pas de valeurs inactives à l'Université Bordeaux Montaigne, donc pas de production de la balance des valeurs inactives.

L'ordonnateur et l'agent comptable arrêtent conjointement les comptes de l'exercice 2025.

Fait à Pessac, le 04/02/2026

Le Président

A blue ink signature of Alexandre PERAUD, written over a circular stamp of the University of Bordeaux Montaigne.

Alexandre PERAUD

L'Agent comptable

A black ink signature of Fatima AMMAR-KHODJA.

Fatima AMMAR-KHODJA

Table des matières

Préambule	7
1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
1.1. Le contexte financier national et la situation de l'Université Bordeaux Montaigne	8
1.2. Une belle action en faveur de l'Université Bordeaux Montaigne : un legs immobilier	9
1.3. La mission d'accompagnement des inspecteurs généraux	10
1.4. Le COMP ou Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance	11
1.5. La convention ordonnateur-comptable	11
1.6. L'offre de formation 2028-2033	11
1.7. La Direction de la Formation et des Etudes	12
1.8. La charte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes formes de discrimination	12
1.9. La charte dédiée aux étudiants en situation de handicap	13
1.10. L'Université lauréate du dispositif « programmes de recherche en sciences humaines et sociales » France 2030	13
1.11. La conférence sociale 2024-2025	14
1.12. Un campus ouvert, durable et tourné vers l'avenir : le campus Montaigne	14
1.13. Les grands projets immobiliers	15
1.14. Le projet « Campus Archéo » – Laboratoire Archéosciences Bordeaux	16
1.15. Les ressources humaines	17
2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES	20
2.1. Le cadre réglementaire	20
2.2. Les modalités de la gestion financière	20
2.3. Les référentiels budgétaire et comptable	21
2.4. Le régime fiscal	22
2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire	23
2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable	25
2.7. Le Contrôle Sélectif de la Paye - CSP	25

2.8.	Les systèmes d'information financière et comptable	28
2.9.	Les évaluations et les méthodes	30
2.10.	Les changements de méthodes de comptabilisation	35
2.11.	Les corrections d'erreurs et/ou régularisations.....	35
2.12.	Les mises à jour du plan de compte	36
3.	LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALE ET LES EVOLUTIONS	37
3.1.	Le compte de résultat	37
3.1.1.	Les charges	39
3.1.2.	Les produits	54
3.2.	Le bilan	72
3.2.1.	L'actif	73
3.2.1.1.	L'actif immobilisé	73
3.2.1.2.	Les amortissements & les dépréciations des immobilisations.....	77
3.2.1.3.	Les stocks.....	77
3.2.1.4.	Les créances.....	82
3.2.2.	Le passif	83
3.2.2.1.	Les capitaux propres	83
3.2.2.2.	Les provisions pour risques et charges.....	84
3.2.2.3.	Les dettes	85
4.	LES AGREGATS FINANCIERS	87
4.1.	Le compte de résultat	88
4.2.	La trésorerie	89
4.3.	La capacité d'autofinancement	93
4.4.	Le fonds de roulement.....	93
4.5.	Le montant des restes à payer au 31 décembre	95
4.6.	Les différents ratios	99

5. LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	101
6. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	101
7. LES EFFECTIFS	102
8. LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	105
8.1. Les états financiers.....	105
8.1.1. Le compte de résultat de l'Université – Consolidé	105
8.1.2. Le compte de résultat du CFA.....	106
8.1.3. Le compte de résultat du SIGDU.....	107
8.1.4. Le bilan	108
8.1.5. La balance avant détermination du résultat.....	109
8.1.6. La balance après détermination du résultat	125
8.1.7. Le tableau des provisions	141
8.1.8. Le tableau des dépréciations	142
8.1.9. Le tableau des variations de stocks.....	142
8.1.10. Le tableau des immobilisations	143
8.1.11. Le tableau des amortissements.....	144
8.1.12. Le tableau des financements de l'actifs	145
8.1.13. Le tableau des créances	146
8.1.14. Le tableau des dettes	147
8.2. Le compte financier.....	148
8.2.1. Le tableau 1 – Des emplois	148
8.2.2. Le tableau 2 – Autorisations budgétaires	149
8.2.3. Le tableau 4 – Equilibre financier	151
8.2.4. Le tableau 5 – Opérations pour compte de tiers	152
8.2.5. Le tableau 6 – Situation patrimoniale	153
8.2.6. Le tableau 7 – Plan de trésorerie.....	154

8.2.7.	Le tableau 8 – Opérations liées aux recettes fléchées.....	155
8.2.8.	Le tableau 9 – Tableau des opérations pluriannuelles - Dépenses	156
8.2.9.	Le tableau 9 – Tableau des opérations pluriannuelles – Recettes	160
8.2.10.	Le tableau 10 – Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation – Dépenses.....	165
8.2.11.	Le tableau 10 – Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation – Recettes	171
8.2.12.	Le tableau de synthèse budgétaire et comptable en exécution	178

Préambule

Ce document est établi selon les préconisations du fascicule 1 de l'instruction comptable commune mise à jour le 19/12/2023 - BOFIP-GCP-23-0047 du 19/12/2023 (application au 01/01/2024)

D'une durée de 12 mois, l'exercice comptable couvre la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2025**.

L'annexe porte sur les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne comprenant les comptes de l'Université et ceux de ses services à comptabilité distincte : le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et le Service Inter-Etablissements de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU).

L'Université est dotée de trois ordonnateurs secondaires de droit, c'est-à-dire que la délégation de pouvoir en matière d'exécution budgétaire leur a été conférée par la loi. Ils disposent de l'ensemble des compétences liées aux dépenses et aux recettes. Il s'agit de :

- ☞ Le Service Inter-Etablissements de Gestion du Domaine Universitaire - SIGDU - UB 920 ;
- ☞ L'Institut Universitaire de Technologie – IUT Bordeaux Montaigne - UB 904 ;
- ☞ L'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine – IJBA - UB 906.

Les partenariats mis en place avec les autres établissements de la place sont définis par :

- ☞ La convention bilatérale avec l'Université de Bordeaux définissant le champ et les modalités de coopération et de collaboration entre les deux établissements, signée le 27/04/2015 ;
- ☞ La convention multilatérale entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux, arrêtant les modalités de fonctionnement, de gouvernance et de gestion des services inter-établissements, renouvelée le 10/09/2021 pour la période 2021-2026 ;
- ☞ L'arrêté du 13 mai 2020 portant approbation d'une convention de coordination territoriale : cet arrêté permet aux universités de Bordeaux, de Bordeaux-III, de la Rochelle, de Pau, à l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, à l'Institut Polytechnique de Bordeaux et à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux Aquitaine de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert dans le cadre expérimental d'une convention de coordination territoriale prise en application de l'article 17 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée et dénommée « Convention de coordination en Nouvelle-Aquitaine ».

L'Université Bordeaux Montaigne est également partie prenante à hauteur de 10 % du capital de la société de réalisation immobilière (SRIA), société par actions simplifiée au capital de 2.021.784 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 512 530 113 (délibération du 07/11/2014, approuvée par le Rectorat et la DRFIP en janvier 2015).

Cette société a en charge la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières menées dans le cadre du plan campus et lorsque l'Université Bordeaux Montaigne obtient des subventions dans le cadre du plan Etat-Région (CPER).

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Avant de présenter les faits marquants de l'année 2025 à l'Université, il apparaît nécessaire de rappeler certaines difficultés auxquelles l'agence comptable a été confrontée.

Un **manque de ressources humaines, tant internes qu'externes**, a fortement pesé sur la réalisation de ses missions. Les absences, le temps consacré à l'accompagnement et à la formation des nouveaux agents, ainsi que l'appui apporté à d'autres directions (DRH, DAF...), ont entraîné des retards, notamment dans la mise en œuvre des contrôles indispensables au bon déroulement de la clôture des comptes.

En outre, **la chaîne de la rémunération a été fragilisée** par des tensions persistantes sur les effectifs, y compris au sein de la Direction des ressources humaines, ce qui a affecté la continuité et la fiabilité du processus de paie et accru le risque d'erreurs ou de retards dans le traitement des opérations.

Par ailleurs, **le processus de la recette a connu plusieurs facteurs de perturbation** :

- D'une part, l'absence de gestionnaires comptables en début d'année 2025 a limité la capacité opérationnelle du pôle comptable et conduit à une réduction significative des actions de recouvrement sur l'exercice, avec un impact potentiel sur le niveau des restes à recouvrer et donc de la trésorerie ;
- D'autre part, le renouvellement de l'équipe de la Direction des affaires financières a entraîné une perte de continuité dans les procédures et une désorganisation des opérations, particulièrement marquée sur le périmètre des opérations pluriannuelles, générant un risque accru de défaut de suivi des produits à recevoir 2024 et de fiabilité des rattachements comptables (reprise des titres d'avances, doublon de titre de recette...).

Pour faire face à certaines de ces difficultés, l'agence comptable a obtenu, en décembre 2025, **la création d'un poste transversal pour une durée d'un an**, doté de missions spécifiques, destiné à renforcer ponctuellement l'ensemble des pôles.

Ce recrutement, apportant une compétence comptable supplémentaire, a déjà permis de soutenir efficacement les équipes dans la conduite des opérations de clôture. Il contribue notamment à un meilleur accompagnement des cheffes de pôle, en facilitant la réalisation des contrôles, la sécurisation des procédures et la réduction progressive des retards accumulés. **Au regard des bénéfices déjà constatés, il apparaît indispensable de pérenniser ce poste afin de garantir durablement la continuité et la fiabilité des missions de l'agence comptable.**

Voici quelques événements marquants qui se sont déroulés cette année à l'Université Bordeaux Montaigne :

1.1. Le contexte financier national et la situation de l'Université Bordeaux Montaigne

Dans un contexte national marqué par l'absence de vote du projet de loi de finances pour 2025, l'université est entrée, au 1^{er} janvier 2025, dans une phase financière dite de « **service voté** », consécutive à la promulgation d'une loi spéciale. Dans ce cadre, des mesures restrictives ont été mises en œuvre pour l'exécution du budget 2025, notamment par une rationalisation des dépenses.

Dans cet environnement particulièrement contraint, et à l'instar de l'ensemble des universités, **l'Université Bordeaux Montaigne traverse une période de fortes tensions budgétaires**, appelant à une vigilance accrue et à des arbitrages stratégiques renforcés.

L'établissement fait ainsi face à une dégradation rapide de ses équilibres financiers, avec des résultats déficitaires en 2024, des prévisions négatives pour 2025 et 2026, ainsi qu'un contexte externe défavorable (inflation, hausse des cotisations aux pensions civiles, compensation partielle des mesures salariales nationales...).

La combinaison d'un niveau de ressources insuffisant au regard de la dynamique de la masse salariale, et d'une progression structurelle et conjoncturelle de celle-ci, a conduit l'établissement à constater une dégradation de ses indicateurs financiers, désormais en deçà des seuils de soutenabilité, notamment le ratio Dizambourg.

Ce qui a conduit l'université à engager **un plan pluriannuel de stabilisation des finances (PPSF) 2026-2030**, présenté au conseil d'administration du 20 juin 2025. Ce plan vise à rétablir la soutenabilité financière de l'établissement par une maîtrise renforcée de la masse salariale et d'un encadrement strict des dépenses à impact durable et par le développement des ressources propres de l'université.

Son élaboration et sa mise en œuvre reposent sur **une coopération étroite et continue entre l'ordonnateur et l'agent comptable**, associant expertise budgétaire, analyse financière et sécurisation des trajectoires pluriannuelles. Cette collaboration constitue un levier essentiel pour fiabiliser le diagnostic financier et accompagner le pilotage des mesures de redressement.

Rappel : l'analyse de la soutenabilité budgétaire est fondée sur trois indicateurs :

- **La trésorerie > 30 jours de crédits de paiement des dépenses de fonctionnement et de personnel ;**
- **Le fonds de roulement > 15 jours de crédits de paiement des dépenses de fonctionnement et de personnel ;**
- **Le ratio Dizambourg < 85 %, mesurant le poids des charges de personnel sur les produits encaissables.**

1.2. Une belle action en faveur de l'Université Bordeaux Montaigne : un legs immobilier

Le 30 mai 2023, un notaire a notifié l'université Bordeaux Montaigne **d'un legs immobilier** situé à Arcachon, de la part de **Madame Andrée Gorceix**.

Madame Andrée GORCEIX née VERGER est la veuve de Monsieur Paul GORCEIX, décédé le 18/11/2007. Monsieur Paul GORCEIX est un enseignant-chercheur de renom, germaniste et comparatiste nommé professeur des universités au sein de l'université Bordeaux-III en 1991 après un double cursus en littérature française et en germanistique aux universités de Poitiers, Vienne (Autriche), Francfort-sur-le-Main et Strasbourg.

Attaché culturel, lecteur, professeur invité en Allemagne, et couronné de titres pour ces activités, Monsieur Paul GORCEIX est devenu maître de conférences (1972), puis professeur des universités à l'université de Poitiers (1976) et à l'Université Bordeaux-III (1991), puis professeur émérite au sein de cette même université à partir de 1999. Il a été élu membre étranger philologue de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique du 11 janvier 2003 au 17 novembre 2007.

Madame Andrée Simone Raymonde Monique GORCEIX a assisté son mari durant son parcours et l'a aidé notamment pour la retranscription de ses écrits, en procédant pour ce dernier à la réalisation de tapuscrits, durant toute leur vie commune (de 1957 à 2007).

Les dispositions testamentaires rédigées par Madame GORCEIX le 10/10/2016, prévoient que celle-ci « *lègue l'appartement situé à Arcachon (33120), Résidence « Les Flots », 281 boulevard de la Plage à l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux-III. Le montant de la vente de cet appartement pourrait être transformé en bourse dont un étudiant de maîtrise - germaniste ou comparatiste - pourrait bénéficier* ».

Suite aux opérations d'inventaire menées par le notaire la valeur de l'appartement a été estimé à 235 000 €. Ce legs a été accepté par le Conseil d'administration de l'université le 6 décembre 2024 et l'arrêté du 13 mai 2025 pris par la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche autorise l'acceptation du legs.

Le legs consenti par Mme GORCEIX prévoyant des conditions quant à l'utilisation des fonds transmis, son acceptation impose pour l'université l'obligation de les honorer. Il s'agit ainsi d'utiliser les fonds résultant du legs pour l'objet suivant :

- ☞ Attribution de bourses annuelles pour un ou plusieurs étudiants germanistes et/ou comparatistes régulièrement inscrits en formation initiale à l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) en formations de masters relevant du département d'études germaniques de l'UBM, dont notamment, au regard de l'offre de formations en masters existant à l'Université Bordeaux Montaigne pour ce département à la date du vote de la présente délibération :
 - Le master (M1 ; M2) mention "études germaniques - culture, traduction, enseignement" ;
 - Le master (M1 ; M2) mention "études germaniques " (double diplôme avec Potsdam) » ;
 - Et à l'exclusion du master (M1 ; M2) mention "études anglophones et germanophones" conformément à l'interprétation retenue par le légataire universel du périmètre d'application des dispositions testamentaires rédigées par Madame GORCEIX le 10 octobre 2016.

La vente de cet appartement a été réalisée le 19 novembre 2025 pour un montant de 235 000 €. Le montant net après déduction des charges (incombant au propriétaire) soit 214 000 € a été placé en février 2026 sur un compte à terme auprès de la Direction Générale des Finances Publics, ainsi les intérêts contribueront au versement de(s) bourse(s), cette opération pourra, peut-être, pérenniser le dispositif.

L'Université Bordeaux Montaigne tient à exprimer sa profonde gratitude à la famille de Madame et Monsieur Gorceix pour ce geste généreux, qui contribuera durablement au soutien des étudiants et au rayonnement des disciplines concernées.

1.3. La mission d'accompagnement des inspecteurs généraux

L'université a sollicité et accueilli une mission d'accompagnement menée par les inspecteurs généraux, autour de deux objectifs principaux :

- Accompagner la réorganisation et l'optimisation du fonctionnement interne de l'établissement ;
- Préparer la transition progressive vers la nouvelle chaîne de gestion financière et comptable, dans un contexte marqué par les difficultés financières de l'UBM.

Dans ce cadre, 80 entretiens ont été réalisés auprès de 65 personnes. L'accompagnement de la mission s'est traduit par la proposition d'un plan d'actions visant à renforcer et à améliorer plus particulièrement la fonction financière et à sécuriser le pilotage budgétaire et de la masse salariale.

1.4. Le COMP ou Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance

Le **Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)** est un nouvel accord entre les universités et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace - MESRE, qui associe des objectifs précis à des financements : les crédits deviennent conditionnés aux résultats mesurés par des indicateurs de performance.

Ce dispositif marque un changement majeur, instaurant une gouvernance plus stratégique et exigeante.

Deux COMP coexistent : le **COMP 2025-2027**, déjà signé mais couvrant seulement 1 % du budget, et le **COMP 2026-2030**, dit « COMP – 100 % des missions », actuellement en préparation. À Bordeaux Montaigne, ce dernier sera co-construit avec le Rectorat, via six groupes de travail thématiques et des journées de dialogue territorial.

L'objectif est d'élaborer d'ici 2026 un document court, clair et partagé, définissant les grandes orientations stratégiques d'UBM à horizon de 5 ans et s'inscrivant dans une nouvelle manière de travailler entre l'université et ses tutelles.

1.5. La convention ordonnateur-comptable

Une nouvelle convention ordonnateur-comptable a été signée le 11 septembre 2025 par le Président et l'Agent comptable de l'université. Ce texte formalise et fixe notamment les modalités de gestion de certaines missions relevant de l'ordonnateur confiées à l'Agent Comptable.

Elle mentionne notamment :

- La nouvelle organisation de la chaîne de la recette, en service de recettes et de recouvrement ;
- Le contrôle des frais de déplacements portant uniquement sur l'ordre de mission et l'état de liquidation des frais de déplacement ;
- La mise en place d'un contrôle sélectif de la paie et des autres dépenses.

1.6. L'offre de formation 2028-2033

L'Université prépare la **rentrée 2028** en repensant son offre de formation, avec la **réussite étudiante** au cœur des priorités et la valorisation des sciences humaines et sociales. L'établissement cherche à augmenter l'attractivité de ses formations et à accueillir des publics diversifiés, en repensant pédagogie, formats et rythmes pour favoriser l'inclusion et la réussite.

Les **enjeux principaux** incluent l'équilibre formation-recherche, la formation à distance, les partenariats locaux et internationaux, l'internationalisation des cursus, et la valorisation des compétences transversales. Les thématiques contemporaines (transition écologique, intelligence artificielle, égalité et lutte contre les discriminations) seront intégrées aux contenus et blocs de compétences. La **formation tout au long de la vie**, le DAEU, l'alternance et la VAE seront également renforcés pour soutenir reconversion et montée en compétences.

Cette évolution est conduite de manière **collective et concertée** via des groupes de travail, consultations et instances dédiées, afin de bâtir une offre innovante, réaliste et pérenne, adaptée aux besoins de la communauté universitaire.

1.7. La Direction de la Formation et des Etudes

La Direction de la Formation et des Études (DiFE), a pour mission de préparer, mettre en œuvre et piloter l'offre de formation de l'établissement, dans le respect de la réglementation nationale et des décisions des instances. Elle est organisée en deux pôles complémentaires : Scolarité centrale et Procédures et pilotage des formations. Le pôle Scolarité centrale, structuré en quatre bureaux, gère les admissions, inscriptions et examens des étudiants de licence et de master (environ 16 400 étudiants), ainsi que l'ensemble des procédures associées. Il assure également l'organisation logistique des trois sessions annuelles d'épreuves écrites.

Le pôle Procédures et pilotage des formations contribue à la conception et au suivi de l'offre de formation : dossiers d'accréditation, dialogue avec les composantes, publication de l'offre, gestion fonctionnelle des outils de scolarité et d'emploi du temps, développement des processus métiers et formation des gestionnaires dans une démarche qualité.

En 2025, la DiFE a été fortement mobilisée sur des projets structurants de modernisation du pilotage de l'offre de formation : préparation du futur système d'information décisionnel, **Pré étude Pégase**, **participation au dialogue de gestion avec le rectorat**, **pilotage du projet d'Offre de Formation 2028-2033** et **déploiement d'eCandidat**, ainsi que contribution aux **travaux de rationalisation des coûts de l'offre de formation**.

Au niveau national, elle a assuré le **suivi du projet PC-SCOL**, le déploiement de la **plateforme FRESQ** en tant qu'établissement pilote, et l'accompagnement de la mise en œuvre d'**OLAFE** pour la gestion des aides aux étudiants boursiers.

L'année a également été marquée par une augmentation et une diversification des activités (passeport de compétences, QCM, centres d'examens externes) et par une réorganisation interne des deux pôles afin de garantir la continuité et l'efficacité du service.

1.8. La charte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes formes de discrimination

L'Université Bordeaux Montaigne fait de l'égalité femmes-hommes, de la prévention des violences sexistes et sexuelles et de la lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, LGBTQI+phobies, validisme, etc.) une priorité majeure. En **décembre 2025, elle s'est dotée d'une Charte contre les violences sexistes et sexuelles** et toutes les formes de discriminations, qui constitue l'un des piliers de sa politique visant à garantir un environnement d'étude et de travail respectueux et sécurisé.



La mise en place d'une stratégie globale et d'un plan d'actions à destination des étudiantes, des étudiants et des personnels s'inscrit dans cette dynamique : chacune et chacun doit pouvoir évoluer dans un cadre sain, agréable et exempt de toute violence ou insécurité, qu'elle soit physique ou morale. L'Université réaffirme ainsi son engagement à protéger ces droits fondamentaux et à agir fermement contre tout comportement inapproprié.

Cette campagne s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la **Mission Égalité**, qui a mis en place plusieurs actions depuis la rentrée 2025 :

- **Formation des personnels primo-arrivants** en septembre pour les sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations ;
- **Sensibilisations** destinées à tous les étudiants et étudiantes de première année de licence, en septembre ;
- Présence de l'association « En avant toutes » lors du festival de rentrée les Initiales, pour échanger sur les questions de VSS, et d'autres associations partenaires (le Girofard, SOS Racisme) ;

- **Lancement du module en ligne Stop VSS**, un cours dédié à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ouvert à tous les membres de la communauté universitaire ;
- **Recrutement d'étudiant.es relais**, pour mieux propager et accompagner les initiatives de prévention sur le campus...

1.9. La charte dédiée aux étudiants en situation de handicap

La **charte dédiée aux étudiants en situation de handicap** a été adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) le **10 juillet 2025**.

Elle vise à promouvoir une approche bienveillante, inclusive et équitable de l'accompagnement des étudiants concernés, afin de garantir l'accessibilité, l'autonomie et la pleine participation de chacun à la vie académique. Elle reconnaît les singularités individuelles et s'inscrit dans une logique de responsabilité collective.

Cette charte établit un cadre de référence destiné à formaliser et valoriser les bonnes pratiques partagées par l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire.

Elle s'applique à tous les étudiants en situation de handicap inscrits dans les formations proposées par l'Université Bordeaux Montaigne — qu'il s'agisse de formations initiales, continues ou en alternance — ayant déposé une demande de rattachement auprès du Pôle Handicap.

1.10. L'Université lauréate du dispositif « programmes de recherche en sciences humaines et sociales » France 2030

Lancé au printemps 2024, ce dispositif a pour ambition de faire émerger des pôles de recherche et d'expertise à même de structurer les Sciences humaines et sociales (SHS) en France et de répondre aux grands défis de notre société. L'enjeu : rapprocher l'excellence scientifique en sciences humaines et sociales des acteurs institutionnels, socio-économiques et plus largement des citoyens. **L'Université Bordeaux Montaigne est membre actif dans deux projets :**

- **DECRIFT** : coordonné par l'Inalco et réunissant **près de 400 chercheurs**. Ce programme étudie **l'impact des récits civilisationnels sur les normes internationales, les conflits actuels et la gouvernance mondiale**, en s'appuyant sur les sciences humaines, sociales et l'analyse de données.



Il favorise également le dialogue entre chercheurs, décideurs et société civile via son Lab'. Un appel à projets interne, ouvert aux chercheurs des institutions membres, exige une collaboration inter-établissements, une inscription dans l'un des cinq axes thématiques et la production de livrables transférables. Les projets peuvent préfigurer des candidatures ANR ou ERC.

- **HERMES : Héritage, Exploration et Renovation des Mémoires et des Espaces Socioculturels**. Le projet HERMES vise à fédérer des recherches de pointe sur les nouvelles formes de patrimoine à l'ère des transformations numériques, environnementales et sociétales. En plaçant les humanités au cœur de la cité et en promouvant la science ouverte et participative, il vise à soutenir la création de communs culturels dans une société en constante mutation. Parmi les nouvelles formes de patrimoine, HERMES se concentre sur les créations artistiques contemporaines (arts de la scène, études cinématographiques, littérature, musique, arts visuels, l'innovation muséale), les productions culturelles numériques, les patrimoines linguistiques et les patrimoines minorés (formes culturelles populaires, etc.).

L'implication de l'Université Bordeaux Montaigne est plus particulièrement axée sur le patrimoine des langues minoritaires et en particulier le basque, le corse, le breton et les langues ultramarines (langues polynésiennes, kanak, amérindiennes...).

1.11. La conférence sociale 2024-2025

La Conférence sociale 2024-2025 de l'établissement, **issue du dialogue avec les organisations syndicales et représentants du personnel**, vise à renforcer le dialogue social, la cohésion et l'amélioration des conditions de travail.



Prévue **sur deux ans**, elle aboutira à des documents - cadres annuels soumis au CSAE et au CA.

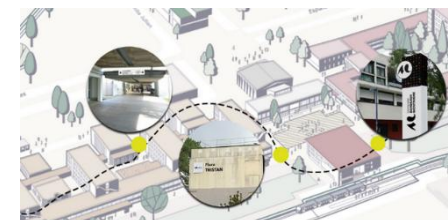
- 1^{re} année : La rémunération, le statut et l'accompagnement des carrières ;
- 2^{ème} année : La qualité de vie et les conditions de travail (santé, prévention des risques, égalité, inclusivité).

Entre janvier et avril 2025, 13 ateliers ont réuni 128 participants (81 % BIATSS, 19 % enseignants), animés par 18 collègues.

Les travaux ont donné lieu à **sept fiches thématiques**, qui constituent la base du document de synthèse partagé avec la communauté. Ce document a été validé par le CSAE le 8 juillet 2025 et il a été présenté au Conseil d'Administration du 11 juillet 2025. Il sera complété par une analyse de faisabilité et un calendrier prévisionnel en vue d'une discussion et validation finales.

1.12. Un campus ouvert, durable et tourné vers l'avenir : le campus Montaigne

L'université a décidé de nommer son site **campus Montaigne** afin de mieux identifier ses espaces et éviter les confusions avec l'université de Bordeaux, installée sur le campus voisin Montesquieu. Une réflexion menée depuis 2017 sur la signalétique et les difficultés de repérage a conduit au renommage du campus, de plusieurs bâtiments et amphithéâtres, avec la volonté de féminiser les noms et d'honorer des figures artistiques et culturelles en cohérence avec les valeurs de l'établissement.



Ainsi, les bâtiments A à G deviennent **Flora Tristan**, les bâtiments H à M **Rosa Bonheur**, et plusieurs amphithéâtres portent désormais les noms de **Louise Bourgeois**, **Olympe de Gouges** et **Pina Bausch**.

À travers cette nouvelle identité spatiale, l'Université Bordeaux Montaigne affirme ses valeurs humanistes, son ouverture aux arts et aux cultures, ainsi que son engagement en faveur de la diversité, de l'inclusion et d'un campus cohérent et inspirant.

Le 20 octobre 2025, les campus Montaigne et Montesquieu à Pessac ont été officiellement inaugurés après des travaux menés de février 2024 à septembre 2025. Les aménagements repensés — parcs, parvis, esplanades, espaces piétons et mobilités douces — offrent désormais un cadre plus convivial, cohérent et confortable pour les usagers comme pour les riverains.



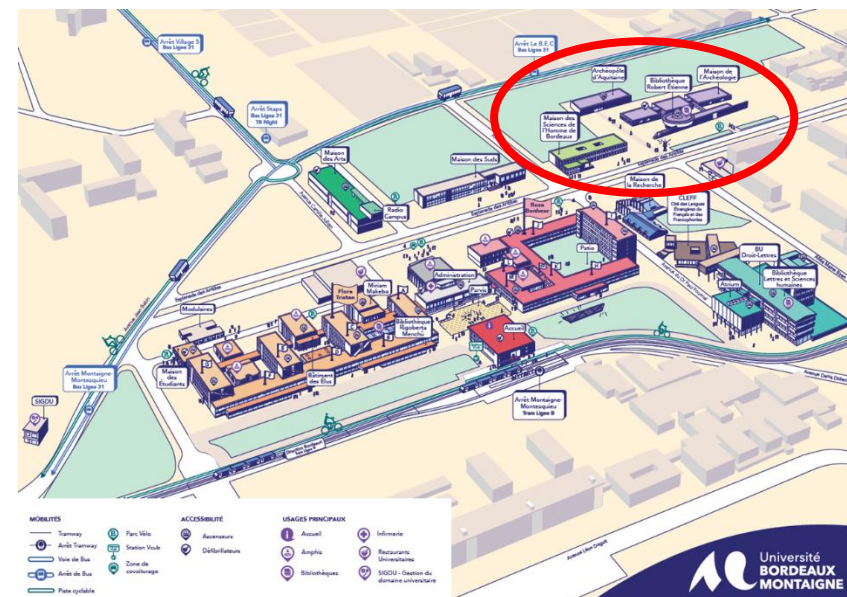
L'opération Campus est la plus vaste opération de rénovation, de réhabilitation et de restructuration du bâti que l'Université Bordeaux Montaigne ait engagé. L'année 2025 a été consacrée à des **travaux de réaménagement du campus et des espaces extérieurs**.

Au 31 décembre 2023, la réception des bâtiments a été opérée. En revanche l'université n'ayant pas eu les chiffres exacts des travaux réalisés ainsi que l'estimation des modifications effectuées sur les bâtiments, il n'avait pas été possible d'inscrire dans ses comptes 2024 les incidences de ces opérations (incidences sur le résultat et sur le bilan). **Au 31/12/2025, les travaux de l'opération Campus ont enfin pu être comptabilisés dans les comptes de l'université, voir le paragraphe 3.2.1.2 pour l'impact financier sur les comptes de l'université.**

Pour rappel: le Conseil d'Administration du 15/11/2019 a validé la délibération portant approbation du conventionnement « COT/CL » avec la SRIA pour la mise en œuvre de ces derniers : convention d'occupation temporaire du domaine public assortie d'une convention de location non détachable, ainsi que de différentes annexes financières et opérationnelles. Celles-ci valident la mise à disposition à la SRIA des bâtiments A/B/C/D/E/F/G/H/I/J/K/L/M/A2/BUA2 inclus dans le périmètre du plan Campus, mais aussi des Bâtiments H, J, accueil et administration hors plan CAMPUS. Elles lui délèguent la maîtrise d'ouvrage concernant ces bâtiments et fixent pour les travaux hors plan Campus les modalités de transferts financiers à la SRIA.

1.13. Les grands projets immobiliers

Ces deux opérations, retenue dans le contrat de plan Etat-Région 2021-2027, sont complémentaires des actions et des opérations entreprises dans le cadre du plan campus et des précédents CPER. Le CPER 2021-2027 constitue un cadre de priorités partagées en matière d'investissement et de développement des sites d'enseignement supérieur et de recherche et a vocation à financer des projets structurants des établissements sur des priorités stratégiques territoriales définies conjointement.



La création d'un **campus Archéo** et la requalification du bâtiment de la Maison des Sciences de l'homme à Bordeaux sont inscrits dans le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement de l'Université. L'un des axes du Schéma directeur consiste à offrir de l'espace à une recherche en humanités innovantes.

➡ La réhabilitation et l'extension de la maison de l'archéologie et de l'archéopôle

A ce soutien au dynamisme scientifique, s'ajoute la volonté de développer une « science ouverte » qui implique sur le domaine universitaire pessacais conçu initialement hors la ville, de composer des interfaces avec les quartiers participant à une meilleure connexion entre l'université et les activités urbaines et à son accessibilité au public.

Le projet **d'extension du pôle archéologique** de l'Université Bordeaux Montaigne est la matérialisation de la dynamique de structuration de l'archéologie sur le site bordelais. Il a pour objectifs de permettre aux équipes d'**ARCHEOSCIENCES** et d'**AUSONIUS** de pouvoir travailler dans de meilleures conditions et surtout de pouvoir subvenir aux besoins engendrés par leur développement actuel et à venir.

Ce projet doit également permettre d'accueillir **CAP ARCHEO** (organisation et développement d'outils de sensibilisation à l'archéologie) et de développer la médiation culturelle autour de l'archéologie.

Enfin, ce projet vise également à regrouper, mettre en valeur, exposer et conserver dans de bonnes conditions **la collection spécifique des moulages**, propriété de l'Université Bordeaux Montaigne à travers **la création d'un espace muséal** dédié et de l'aménagement de réserves.

Le coût du projet est inscrit au CPER 2021-2027 pour un montant de **14 M€ TTC** et sera **financer** ainsi :

☞ **Région Nouvelle Aquitaine : 9 M€ :**

- Phase étude : Convention n°2025-4764662 signée le 17/11/2025 pour un montant de 995 412 €.

☞ **Bordeaux Métropole : 4 M€ :**

☞ **Etat : 1 M€.**

La réalisation de ce projet est confiée à la SRIA. Une première convention pour la réalisation de l'étude a été signée le 20/05/2025 pour un montant de **829 510 €**.

➡ **La réhabilitation de la maison de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux**

Le projet vise à **améliorer les conditions de travail des personnels** permanents et temporairement accueillis dans la structure, comme à **faciliter l'accueil du public** associé aux différentes activités de la MSHBx. Cette perspective amènera à renforcer le confort thermique et acoustique ; deux réhabilitations qui permettront de réduire l'impact environnemental des activités de la structure. Le projet permettra également de **renforcer la mise en accessibilité** de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment, afin d'accueillir dans des conditions optimales les personnes à mobilité réduite.

Ce projet aura pour incidence de contribuer au **renforcement d'un campus attractif et fonctionnel dans une démarche de sobriété énergétique**. L'opération permettra d'améliorer l'attractivité et la visibilité de la MSHBx à l'interface des établissements et des disciplines en SHS.

Cette opération se construit dans la perspective des aménagements de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus.

Le coût du projet est inscrit au CPER 2021-2027 pour un montant de **5.5 M€ TTC** et sera **financer** ainsi :

☞ **Région Nouvelle Aquitaine : 2.2 M€ :**

- Phase étude : Convention n°DEE-04-2021-16246920 signée le 05/08/2022 pour un montant de 350 K€.

☞ **Bordeaux Métropole : 850 K€ :**

- Phase étude : Convention signée en 2025 pour un montant de 850 K€.

☞ **Etat - Rectorat : 2.45 M€ :**

- Phase étude : Arrêté du 17/10/2025 pour un montant de 450 K€.

La réalisation de ce projet est confiée à la SRIA. Une première convention pour la réalisation de l'étude a été signée le 20/05/2025 pour un montant de **325 360 €**.

1.14. Le projet « Campus Archéo » – Laboratoire Archéosciences Bordeaux

Ce projet est inscrit également au CPER 2021-2027. Il consiste en l'**acquisition d'instruments scientifiques** dans le but de renforcer les activités de recherche du laboratoire Archéosciences Bordeaux. Les instruments qui seront acquis dans le cadre du projet viennent compléter et enrichir les équipements du laboratoire en assurant une complémentarité avec l'existant et des fonctionnalités nouvelles. Ils permettront aux équipes de recherche **de rester à la pointe de la recherche en sciences archéologiques**, en la dotant d'instruments innovants de grande qualité et aux fonctionnalités adaptées aux besoins et **aux spécificités de l'archéologie et de l'étude du patrimoine**.

Ils contribueront directement à éclairer les débats relatifs aux grandes questions archéologiques : émergence des sociétés et structurations, échanges, interactions hommes-environnements, mobilités humaines, migrations, mais aussi expressions symboliques, culturelles et artistiques, développement et diffusion des techniques, notion d'innovation...

L'acquisition d'équipements scientifiques de pointe est en lien avec le projet de construction d'un nouveau bâtiment, pour dynamiser l'excellence en archéologie du site de Bordeaux.

Le montant total de l'opération est estimé à **1,95 M€** sera **financer** ainsi :

- ☞ **Région Nouvelle Aquitaine : 650 K€ :**
 - Convention n°2024-36492420 signée en 2024 pour un montant de 650 K€.
- ☞ **Bordeaux Métropole : 650 K€ :**
 - Convention signée en 2024 pour un montant de 650 K€.
- ☞ **Etat : 650 K€.**

1.15. Les ressources humaines

Cette année, **les évolutions et ajustements réglementaires relatifs à la masse salariale se sont globalement stabilisés. Néanmoins, plusieurs mesures ont continué à générer des impacts financiers :**

- ☞ **Compte d'Affectation Spéciale dit CAS « Pensions »** voit son taux employeur augmenter de 4 points au 1^{er} janvier 2025 par le Décret n° 2025-61 du 22 janvier 2025 relevant le taux de la contribution employeur due au CAS Pensions au titre des fonctionnaires civils de l'Etat et des magistrats.
 - ➡ Hausse à 78,28 % au 01/01/2025 (il était de 74,28 % en 2024)
- ☞ **L'assurance chômage voit son taux diminuer :** inchangé depuis le 01/10/2018, le taux de contribution patronale est revu à la baisse par l'avenant du 14 novembre 2024 au protocole d'accord du 10 novembre 2023 relatif à l'Assurance chômage qui modifie son financement et acte la suppression de la contribution exceptionnelle et temporaire (CET) dont le taux était fixé à 0,05 %.
 - ➡ Baisse à 4% au 01/05/2025 (il était de 4,05%)
- ☞ **Réforme de la rémunération des arrêts maladie :** de nouvelles mesures, inscrites dans la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, viennent modifier l'indemnisation des arrêts maladie des agents de la fonction publique, titulaires comme contractuels.
En effet, depuis le 1^{er} mars 2025, les trois premiers mois de congé maladie ordinaire (CMO) sur l'année glissante sont désormais rémunérés à hauteur de 90 % des traitements indiciaire et indemnitaire. Précédemment cette rémunération était de 100 %.
Durant les 9 mois suivants, l'indemnisation reste la même, les agents publics percevront toujours 50% de leur traitement et de leur régime indemnitaire.
Par ailleurs, aucune modification n'est apportée au jour de carence. Chaque arrêt maladie, sauf exceptions, fera l'objet d'un jour non rémunéré (le premier jour de l'arrêt). Les prolongations ne sont pas concernées par le jour de carence.
 - ➡ A 90 % du traitement indiciaire et du régime indemnitaire pendant les trois premiers mois du congé (au lieu de 100%)
- ☞ **Le relèvement du plafond mensuel du remboursement du titre de transport trajet domicile-travail**

➡ A été revalorisé à 101,75 € par mois au 01/02/2025 (au lieu de 99 €) suite au relèvement du prix du pass Navigo (Ile de France)

☞ **Le taux de la cotisation AT/MP (Accident de travail et Maladie professionnelle)**

➡ A été réévalué à la hausse à 0,92 % au 01/05/2025 (il était de 0,88 % en 2024)

☞ **Le plafond de la Sécurité Sociale a été relevé** par l'Arrêté du 19 décembre 2024 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2025

➡ À 3 925 € brut/mois au 01/01/2025 (+1,6%)

☞ **La rémunération mensuelle minimum des doctorants a été revalorisée** à compter du 01/01/2025 - Arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016

➡ Au 1^{er} janvier 2025 : 2 200 € brut

☞ **La revalorisation de la prime enseignement supérieur (PES)** instaurée par l'Arrêté du 24 avril 2025 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur

➡ Revalorisation à 3 500,50 € annuel à partir du 01/01/2025

☞ **La revalorisation de la composante liée au grade (C1) du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)** instaurée par l'Arrêté du 16 juin 2025 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret no 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

➡ Revalorisation à 4 800 € annuel (400 € mensuels) à partir du 01/01/2025 (elle était de 4 200 € en 2024)

☞ **La modification du montant maximal de la prime de responsabilités pédagogiques (PRP)** introduite par le Décret n° 2025-806 du 13 août 2025 modifiant le décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

➡ Ce montant ne peut désormais être supérieur à 192 fois le taux de l'indemnité pour travaux dirigés, à partir du 01/01/2025

☞ **Report et indemnisation des congés annuels** : la fonction publique s'aligne sur le droit grâce au Décret n° 2025-564 du 21 juin 2025 relatif aux régimes dérogatoires de report et d'indemnisation des droits à congé annuel dans la fonction publique et à l'Arrêté du 21 juin 2025 relatif aux modalités d'assiette et de calcul de l'indemnité compensatrice pour congé annuel non pris en fin de relation de travail dans la fonction publique de l'Etat

Tout agent public n'ayant pas pu utiliser tous ses jours de congé pour des raisons familiales, parentales ou de santé pourra bénéficier du report de ses congés sur une période de 15 mois. Dans le cas où l'agent mettrait fin à la relation de travail en cours, une indemnité compensatrice lui sera versée.

Pour rappel, en cas de congé pour raison de santé, les congés annuels non pris sont reportés dans la limite de 4 semaines, soit 20 jours.

Par ailleurs, certains dispositifs ou mesures instaurées précédemment se poursuivent ou prennent fin :

☞ **Le SMIC** : depuis le 01/11/2024, le montant du Smic mensuel n'a pas évolué (Décret n° 2024-951 du 23 octobre 2024 portant relèvement du salaire minimum de croissance). Il s'établit toujours à :

➡ 11,88€ par heure (1 801,80 € mensuels)

☞ **L'INM (Indice Nouveau Majoré) minimum** : depuis le 01/01/2024, l'INM minimum n'a pas évolué (Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023). Il est fixé :

➡ À 366 soit 1 750,86 € brut/mois

☞ **La rupture conventionnelle** instaurée par le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 permet aux agents de la fonction publique de convenir, d'un commun accord, des conditions de rupture de leur relation, formalisées dans une convention :

➡ **Aucun agent n'a bénéficié de ce dispositif en 2025.**

*A noter : pour les fonctionnaires, le Décret a institué une procédure expérimentale applicable du 01/01/2020 au 31/12/2025. Ce dispositif qui entraîne la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire est possible **jusqu'au 31 décembre 2025**.*

L'Université Bordeaux Montaigne a également revu certains dispositifs comme :

☞ **Revalorisation de l'IFSE des fonctionnaires BIATSS de catégorie C** : la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) prévoit une revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C à partir du 1^{er} janvier 2025

➡ **Le montant de l'IFSE des agents de catégorie C fixé par le CA du 07/11/2025 est de 375,29 € (il était de 353,57 €)**

☞ **Changement de logiciel de paie au 01/01/2025** : Après une période transitoire de deux mois lors desquels un échantillon de paies a été réalisée en double sur les deux logiciels de paie (win-paie – l'ancien - dont l'éditeur est Cegape et GRH-envoi-Paye de Cocktail – le nouveau), la mise en production sur le nouveau logiciel a été réalisée avec succès au 01/01/2025.



☞ La prochaine étape consistera à **mettre en place la dématérialisation** des pièces justificatives de paie. Un groupe de travail s'est déjà réuni à plusieurs reprises et le projet devrait se concrétiser en 2026.

2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Le cadre réglementaire

L'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III devient l'Université Bordeaux Montaigne en 2014. C'est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Le régime financier est défini par le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'Education (articles R 719-52 à R 719-112).

L'Université figure dans la liste¹ des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique. A ce titre, elle est soumise aux règles de la gestion budgétaire publique.

Elle bénéficie des responsabilités et compétences élargies depuis 2011 (Arrêté du 9 novembre 2010).

Les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

2.2. Les modalités de la gestion financière

Le budget approuvé par le Conseil d'Administration se répartit en trois enveloppes dont les crédits sont limitatifs :

- ☞ L'enveloppe des dépenses de personnel ;
- ☞ L'enveloppe des dépenses de fonctionnement ;
- ☞ L'enveloppe des dépenses d'investissement.

Au sein de chaque enveloppe les crédits sont fongibles, les mouvements de crédits sont de la responsabilité de l'ordonnateur principal, le Président.

Les mouvements d'une enveloppe vers une autre nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Une fois le budget approuvé par l'organe délibérant, il est exécuté et mis en œuvre par le Président en sa qualité d'ordonnateur principal de l'établissement.

Les dépenses sont ventilées par destinations et les recettes par origines selon le référentiel défini par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

S'agissant des emplois, le Conseil d'Administration arrête à l'occasion du vote du budget l'enveloppe des dépenses de personnel qui constitue le plafond de la masse salariale.

Pour l'exercice 2024, l'établissement a fait le choix de s'orienter vers un budget rectificatif unique.

Budget	Date	Eléments
Budget Initial	06/12/2024	Prévision initiale
Budget rectificatif	19/12/2025	Déprogrammation de crédits pour reprogrammation au BI 2026 et ajustement de certaines recettes

Tableau 1 - Calendrier budgétaire 2025

¹ Liste annexée à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 1^{er} juillet 2013

2.3. Les référentiels budgétaire et comptable

L'Université est soumise à différents textes :

- ☞ Le décret n° 2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'ensemble du Titre III ;
- ☞ Le régime financier est défini par le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche mis à jour par décret 2017-1896 du 29 décembre 2017 ;
-  ☞ Décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- ☞ Arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux seuils de soutenabilité budgétaire des EPSCP du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- ☞ Le régime comptable est défini dans le recueil des normes comptables applicables aux établissements publics, adopté par arrêté du 1^{er} juillet 2015 modifié le 13 février 2020 ;
-  ☞ Le règlement budgétaire est défini dans le recueil des règles budgétaires des organismes publics, adoptés par arrêté du 18 juillet 2025 ;
- ☞ L'instruction comptable commune mise à jour le 03/12/2024- BOFIP-GCP-240027 (application au 01/01/2025)
- ☞ Les dossiers de Prescriptions Générales (DPG) déclinant les principes de mise en œuvre des titres I et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en termes opérationnels ;
- ☞ L'instruction juridique commune du 26/09/2024 – BOFIP-GCP-24-0021 du 26/09/2024.

Loi organique relative aux lois de finances (2001) - LOLF				
Décret GBCP (2012)				
Divers arrêtés (2015 - 2025)				
Recueil des règles budgétaires	Recueil des normes comptables	Cadre de référence contrôle interne	Dématérialisation	Tableaux budgétaires EPSCP
Listes des pièces justificatives en dépenses		Listes des pièces justificatives en recettes		
Circulaire relative au cadre budgétaire et comptable				
Instruction comptable commune et plan de comptes commun		Instruction juridique commune		

Tableau 2 - Liste des textes réglementaires

2.4. Le régime fiscal

L'Université est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour l'ensemble de ses opérations entrant dans le champ d'application de la TVA. Un prorata de TVA est mis en place pour les activités relevant du champ mixte, c'est-à-dire un bien ou un service utilisé en partie par les activités de l'enseignement et par les activités de recherche dans le cadre de la valorisation.

Le prorata de TVA provisoire est calculé par l'agent comptable au 31/12/2025, celui-ci est appliqué sur toutes les dépenses de l'année 2025, il était de **25 %** pour l'exercice 2024. Au 31/12/2025, le prorata définitif pour l'exercice 2025 doit être calculé.

Il se calcule à partir des titres de recettes pris en charge par l'Université au 31/12/2025, il s'obtient ainsi :

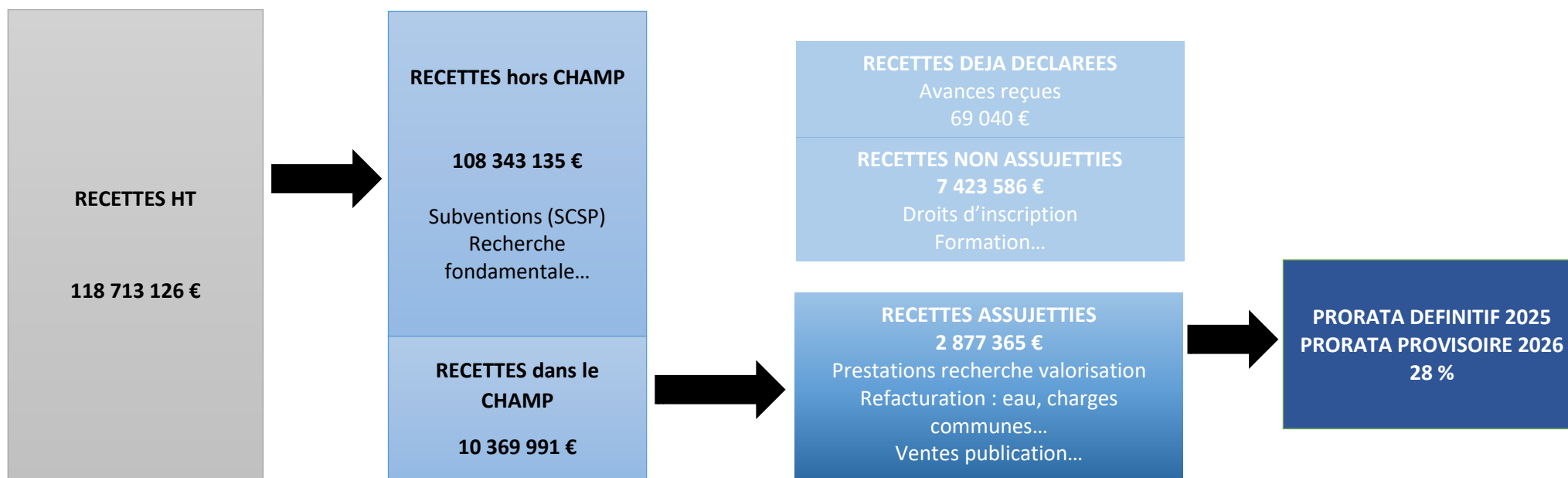


Tableau 3 - Calcul du prorata de TVA

Toutes les dépenses de l'exercice 2025 ayant fait l'objet de l'application du prorata à 25 % doivent être retraitées pour appliquer le taux définitif de **28%**. En 2025, cela signifie que l'Université a déclaré un montant plus important auprès du Trésor Public et quelle va **pouvoir demander le remboursement de cette TVA.**

Le montant du remboursement impactera la déclaration du 4^{ème} trimestre 2025. Cette régularisation s'élève à 50 084.88 € dont 7 376.68 € pour le SIGDU.

2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire

Afin de respecter les règles de la gestion budgétaire et comptable publique et d'améliorer la qualité comptable, l'agence comptable a mené diverses actions :

L'ANALYSE FINANCIERE AVEC UNE PROJECTION PLURIANNUELLE



Cette année, à la suite de l'atterrissage du budget initial 2025, qui a mis en évidence une dégradation rapide des trois indicateurs de soutenabilité, l'agent comptable a conçu une matrice de projection pluriannuelle. Cet outil permet de projeter l'évolution de la trésorerie, du solde budgétaire, ainsi que, plus récemment, du résultat comptable et du fonds de roulement global.

Cette matrice s'appuie sur les données enregistrées dans le système d'information Cocktail pour les opérations pluriannuelles, sur des projections à cinq ans de la masse salariale réalisées par la Cellule d'Aide au Pilotage, et enfin sur les orientations politiques retenues.

Cette démarche contribue à éclairer l'équipe de la présidence dans ses choix stratégiques et permet également de démontrer aux tutelles les impacts des décisions prises.

ALLEGEMENT ET SIMPLIFICATION DE LA COMMUNICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES AFFERENTES aux contrats de recherche



L'arrêté du 21 février 2025 modifiant l'arrêté du 24 octobre 2018 fixant la liste des pièces justificatives des recettes des organismes soumis au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique allège et simplifie la communication des pièces justificatives. Il n'est plus obligatoire de transmettre à l'agent comptable l'annexe et le rapport scientifique, ces pièces sont remplacées par une attestation de l'ordonnateur mentionnant que les conditions posées par la convention et la réglementation pour l'obtention de la subvention ou de l'aide sont bien remplies.

UTILISATION DES LIENS DE PAIEMENT

Encore cette année, l'outil de paiement en ligne GUICHET (adaptation de l'application ESUP-PAY) confirme sa montée en puissance, avec une progression de **25 % en valeur** et de **24 % en nombre de transactions**. Grâce à son déploiement, l'université a pu **réduire le nombre de régies de recettes, limiter la manipulation des espèces et des chèques**, et ainsi **sécuriser les encaissements** tout en contribuant à la diminution des impayés.

	Montant	Nombre de transaction
2022	173 789,46	1 022
2023	741 671,43	5 057
2024	818 807,30	5 776
2025	1 022 321,72	7 135

Tableau 4 – Evolution des encaissements par Guichet

En collaboration avec la Direction de la Formation et des Etudes, nous continuons à inciter les étudiants à effectuer leurs paiements par virement afin de réduire toujours plus le nombre de chèques.

Modes encaissements	2022	2023	2024	2025
Espèces	19 111	20 170	18 270	18 945
PAYBOX	1 267 256	1 223 484	1 428 182	1 515 821
<i>Dont Rejet</i>	<i>33 723</i>	<i>27 983</i>	<i>21 212</i>	<i>50 500</i>
Régies *	215 176	129 869	77 779	47 112
Virements	309 419	102 886	60 839	49 234
ESUP PAY	37 340	324 111	348 337	491 204
Prélèvements			1 125	13 488
Totaux	1 848 302	1 800 520	1 934 532	2 135 803

* Encaissement par chèque ou carte bleue, seuls les droits BU sont encaissés en espèces

Tableau 5 - Modes d'encaissements

👉 LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE - LE MANDAT SEPA DIRECT DEBIT (SDD)

Le prélèvement SEPA – SDD, mis en production en 2024, permet de régler automatiquement des factures au vu de faciliter le paiement. Depuis 2025, il est utilisé pour le recouvrement dans le domaine des droits d'inscriptions et des indus de paie. Les débiteurs signent un mandat SDD et un échéancier, et communiquent leur RIB lors de leur inscription dans AGHRUM.

En 2025, ce dispositif a été appliqué à 54 dossiers. Cela évite la manipulation des chèques et réduit le nombre de relances effectué auprès du débiteur.

👉 LA NOUVELLE ORGANISATION DU PROCESSUS RECETTES

La nouvelle organisation de la chaîne de la recette a été déployée le 2 mai 2024 au sein du pôle comptable. Cette modernisation a pour objectifs de **fluidifier la chaîne de la recette**, de faciliter le recouvrement, d'accélérer l'apurement des comptes d'attente et, plus largement, d'améliorer la **qualité budgétaire et comptable** ainsi que la lisibilité des recettes exécutées.

Pour accompagner la prise en charge de ces nouvelles missions, **3 ETPT ont été identifiés**, des supports ont été élaborés et diffusés (tableau des imputations budgétaires et comptables, fiche de procédure), et des actions de formation ainsi que des rencontres dédiées avec les gestionnaires ordonnateurs ont été organisées.

Cependant, malgré cet accompagnement, certaines **opérations transmises nécessitent encore des ajustements**, et la maîtrise technique de certains gestionnaires ordonnateurs reste perfectible. Cette situation peut occasionner une charge de travail supplémentaire pour l'Agence comptable et entraîner des délais dans la prise en charge des opérations.

Afin d'y remédier, il pourrait être envisagé **de renforcer les actions de soutien**, notamment par des **sessions de formation ciblées**, un appui **méthodologique accru** ou la mise en place d'outils facilitant la sécurisation et la qualité des transmissions. Par exemple, l'agence comptable a commencé à mettre en place, à travers son tableau de bord, un outil de suivi des prévisions budgétaires en produit et en encaissement par rapport à la réalisation effective.

Enfin, la convention ordonnateur-comptable a été révisée afin d'intégrer les nouvelles missions dévolues à l'agent comptable.

2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable

L'agence comptable contribue activement au renforcement du dispositif de Contrôle Interne Comptable (CIC) en poursuivant l'actualisation des organigrammes fonctionnels de chaque pôle, de la cartographie des risques et du plan d'action associé, dans le cadre d'une démarche globale portée à l'échelle de l'établissement.

À ce titre, la gouvernance du CICB (Contrôle Interne Comptable et Budgétaire) a été consolidée avec la désignation d'un référent établissement et de deux référents relais CIC/CIB. Une Charte du CICB a été validée par le Conseil d'administration du 29 septembre 2023, tandis que **la cartographie des risques et le plan d'action 2026 ont été présentés au Conseil d'administration du 7 novembre 2025.**

Par ailleurs, le dispositif s'est enrichi de nouvelles fiches de procédures et de modes opératoires :

- Rédaction d'un MOP sur le traitement des demandes d'habilitation dans le système d'information GFC Cocktail ;
- Mise à jour de la procédure sur le traitement général des recettes ;
- Rédaction de la procédure sur le traitement de la TVA en cours de validation par l'agent comptable.

Enfin, dans une logique de ciblage des contrôles sur les enjeux financiers à risques, l'actualisation des contrôles sélectifs des dépenses courantes et de la paie se poursuit.

2.7. Le Contrôle Sélectif de la Paye - CSP

LA REGLEMENTATION

Conformément à l'article 42 du décret GBCP et afin d'adapter les contrôles aux risques et aux enjeux réels des dépenses, l'agent comptable a la possibilité de mettre en place un Contrôle Sélectif de la Dépense (CSD).

Ainsi les contrôles sont adaptés aux risques réels de la paye et permettent de **limiter la responsabilité de chaque gestionnaire public (RGP)**. La hiérarchisation des contrôles est une démarche :

- Destinée à **mieux respecter la réglementation** et le **bon emploi des fonds publics** en ciblant et donc en mieux contrôlant les dépenses à enjeux ;
- Ayant pour objet d'améliorer l'efficacité des contrôles et de mieux maîtriser les risques ;
- Permettant de valoriser **les bonnes pratiques des services ordonnateurs**. En effet, le CSD personnalise les contrôles en fonction de la qualité des pratiques et des procédures de l'ordonnateur et de ses services.

Les modalités du plan de contrôle sont les suivantes :

- **Contrôle exhaustif** pour les entrants, sortants, changements de paramètres généraux (ex : changement du taux de CSG) pour lesquels le contrôle porte sur les paramètres et non sur toutes les payes dont le montant varie en application des nouveaux paramètres ;
- **Contrôle aléatoire thématique** : les thèmes de contrôle sont arrêtés par l'agent comptable.

LE CONTROLE SELECTIF DE LA PAYE A L'UNIVERSITE

Le Contrôle Hiérarchisé de la Paye a été mis en place à l'Université Bordeaux Montaigne depuis l'année 2021, devenu le **Contrôle Sélectif de la Paye**.

Il permet également de recentrer les contrôles sur les éléments dont le risque financier est le plus important. **Désormais, le plan de contrôle du CSP n'est plus soumis à validation du Directeur Général des Finances Publiques.**

Pour l'année 2025, le plan de contrôle initial a été revu à partir de la paye d'octobre 2025. Les champs de contrôle, réalisés par le Pôle Dépenses du Personnel, portaient sur les éléments suivants :

- Un contrôle des paramètres généraux (ex : changement du taux CSG) pour lesquels le contrôle porte sur les paramètres et non sur toutes les payes dont le montant varie en application des nouveaux paramètres ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des entrants et des sortants ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des dépenses barémées : capitaux décès, frais de changement de résidence, indemnités de préavis de licenciement, allocations chômage, indemnité de rupture conventionnelle ;
- Un contrôle mensuel exhaustif des Relevés d'Identité Bancaires ;
- Un visa thématique a posteriori est réalisé selon un calendrier défini en amont et validé par l'Agent Comptable.

La Cheffe de Pôle Dépenses de Personnel rédige un compte-rendu mensuel des contrôles effectués, précise leurs modalités et indique les anomalies constatées le cas échéant.

Les anomalies ainsi comptabilisées permettent de déduire un taux global annuel. Conformément au guide méthodologique du contrôle sélectif de la dépense rédigé par la DGFIP, **si ce taux dépasse les 10 %, l'Agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne devra revenir à un contrôle exhaustif de la paye.**

LE BILAN DE L'ANNEE 2025

Bien que le nombre de mouvements saisis en 2025 soit inférieur à celui de 2024 (environ 2200 mouvements en moins), le taux d'anomalie désormais calculé uniquement sur le nombre de mouvements contrôlés est en hausse.

Comparaison chiffrée des contrôles *a priori* et *a posteriori* des paies de 2022 à 2025 :

	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Nombre de paies calculées	18 054	18 304	18 738	19 319
Nombre d'éléments variables de paie	21 987	21 649	22 186	19 982 <i>11 389 contrôlés</i>
Nombre d'anomalies annuel	341	399	421	339
Taux d'anomalie global annuel	1,55 %	1,84 %	1,90 %	2,98 %

Tableau 6 - Contrôle sélectif de la paie

En 2025, le plan de contrôle du CSP **a été révisé en cours d'année**. En effet, le **plan de contrôle initial s'est avéré trop important compte-tenu des enjeux financiers de certaines de ces dépenses et au regard des effectifs dédiés au contrôle à l'agence comptable**. Par conséquent, à partir de la paie du mois d'octobre 2025, le plan de contrôle a été assoupli. Les contrôles *a priori* ont été allégés tandis que les contrôles *a posteriori* thématiques ont été renforcés, s'effectuant dorénavant par échantillonnage plutôt qu'exhaustivement. Le nombre d'anomalies a continué d'augmenter atteignant **2,98%, en 2025**, contre 1,90 % en 2024.

Par ailleurs, depuis janvier 2025, la paie des agents est réalisée sur un nouvel outil de paie, GRH-Envoi-paye, ce qui a nécessité une période d'adaptation à la fois pour la Direction des Ressources Humaines (DRH) et pour l'agence comptable.

Les contrôles sont désormais tracés et historisés dans l'outil de paie. Malgré quelques problèmes techniques rencontrés sur GRH-Envoi-Paye, la gestion de la paie s'est déroulée de manière satisfaisante. Les services de la DRH et de l'agence comptable ont dû revoir leur méthode de saisie et de contrôle pour permettre une flexibilité dans le processus et dans un calendrier moins contraint.

Pour parvenir à contrôle efficace, **la dématérialisation complète** de toutes des pièces justificatives **est essentielle**. Un projet est actuellement en cours avec la DSIN de l'établissement et devrait aboutir en 2026.

Cette année, la **réforme gouvernementale significative** est celle concernant **l'indemnisation des Congés Maladie Ordinaires (CMO) qui a été réduite à 90%** par les *décrets n° 2025-197 et n° 2025-198 du 27 février 2025*. Bien que cette mesure soit applicable aux arrêts de travail débutant le 1^{er} mars 2025, sa mise en œuvre en paie n'a pu se faire qu'à partir d'octobre 2025, en raison de difficultés techniques informatiques au sein de la DRFiP.

👉 LE CONTROLE SELECTIF DE LA DEPENSE (CSD)

Depuis le 01/01/2022, l'agence comptable a mis en place une démarche de hiérarchisation des contrôles afin de proportionner les contrôles aux risques et aux enjeux que les dépenses comportent aboutissant à :

- ➡ Recentrer les contrôles sur les dépenses qui présentent les risques et les enjeux les plus importants ;
- ➡ Alléger les contrôles sur les autres dépenses.

Elle permet ainsi de concentrer les moyens de contrôle sur les opérations les plus sensibles, tout en renforçant la qualité comptable.

Aujourd'hui, comme ce CSD ne peut pas être tracé dans notre système d'information financier et comptable (COCKTAIL), nous l'effectuons donc à partir d'un tableur Excel.

	Nombre					Montant				
	2022	2023	2024	2025	%	2022	2023	2024	2025	%
Nombre de DP émises	14 766	14 430	14 802	12 974		20 417 682	24 742 414	18 790 709	17 513 099	
Nombre de DP contrôlées en supervision	1 335	1 288	1 380	1 315	10%	15 163 746	14 316 120	14 741 855	16 647 617	95%
Erreurs constatées	87	87	80	68	5,17%	669 798	1 572 743	1 192 569	883 263	5%

Tableau 7 - Contrôle sélectif des dépenses

Le bilan de l'année 2025 est le suivant :

- **1 315 demandes de paiement (DP)** sur les 12 974 DP émises ont fait l'objet d'un contrôle de supervision pour un montant total de **16,6 M€**, soit **10 % du nombre de DP payées** ;
- **5 % du nombre de DP contrôlées soit en valeur 883 K€**, ont nécessité un rejet comptable pour une absence ou insuffisance de pièces justificatives, une erreur d'imputation comptable, un RIB erroné ou encore une erreur dans le montant liquidé contre 8 % en 2024.

Cette réduction du taux d'anomalie peut s'expliquer par la qualité des contrôles a priori exercés et la montée en compétence du nouveau personnel.

Les contrôles a posteriori envisagés au 1^{er} semestre 2025 n'ont pas pu avoir lieu en raison de la formation en cours du nouveau personnel. Néanmoins, 2 contrôles ont été réalisés au cours du 2^{ème} semestre sur les thématiques suivantes :

- **Respect des seuils des dépenses d'investissement** conformément à la délibération du CA portant fixation du seuil de signification des immobilisations du 23/09/2022 : sur 30 DP contrôlées, 5 ont fait l'objet d'une ré imputation en dépenses de fonctionnement soit **16 %** ;
- **Application de la TVA** sur les factures étrangères : sur 30 DP contrôlées, **aucune anomalie constatée**.

2.8. Les systèmes d'information financière et comptable

L'Université Bordeaux Montaigne utilise l'application COCKTAIL pour la comptabilisation des opérations financières et comptables et NEPTUNE pour le suivi des biens immobilisés.

🔗 COCKTAIL

Ce système d'information, produit par l'association COCKTAIL, nécessite encore des améliorations notamment :

- La production des états du compte financier : plusieurs états règlementaires ne sont pas produits par l'application et l'agent comptable doit les réaliser à partir de macro Excel ;
- La chaîne de la dépense : des anomalies existent entre le montant de l'EJ, du SF et de la DP, des problèmes d'arrondis sont toujours présents ;
- L'inexistence du contrôle sélectif de la dépense et de la recette ;
- L'objet de gestion demande de reversement n'existe pas en tant que tel, ce sont des titres de recette ;

- L'historisation des exercices n'existe pas : nous ne pouvons pas éditer une liste des restes à payer au 31/12 courant sur l'exercice suivant ;
- L'auxiliarisation des tiers est inexistante...
- Un problème technique dans GFC Dépenses « suivi immo » empêche la création d'un n° d'inventaire sur les EJ concernés par le taux de proratisation mixte permettant l'intégration du bien dans Neptune, le logiciel de gestion des immobilisations. Un traitement manuel a dû être opéré.

Afin de pallier les déficiences de l'outil, il est nécessaire d'obtenir des moyens humains suffisants ou de disposer de requêtes BO et d'anticiper les temps de confection des états de situation.

☞ NEPTUNE

Acquis en 2018 auprès de la société QUASAR et déployé en 2019 par l'Université Bordeaux Montaigne, NEPTUNE connaît encore des dysfonctionnements techniques. Ainsi, nous continuons à échanger avec la DSI de l'Université de Bordeaux et l'éditeur QUASAR afin de fiabiliser les éditions. Lors des mises à jour, l'outil reproduit des anomalies ou en déclenche d'autres : migration de certaines fiches vers d'autres comptes, modification de montants (écarts de centimes).

De nouveau, lors des opérations d'inventaire 2024, **il a été impossible d'obtenir des états fiables** nous permettant de comptabiliser les dotations aux amortissements et la quote-part reprise au résultat des financements. Le pôle comptable a dû effectuer un travail de contrôle de cohérence entre l'état extrait de NEPTUNE et les données dans COCKTAIL puis réaliser un retraitement des anomalies dans l'extraction NEPTUNE.

En 2026, des échanges seront à mener en direct avec Quasar en présence de notre DSIN et de la DSI de l'Université de Bordeaux afin de mieux solutionner les anomalies identifiées.

☞ INFINOE (INFORMATION FINANCIERE DES OPERATEURS DE L'ETAT)

Une nouvelle plateforme de transfert automatique des données financières des OPN, réalisée au fil de l'eau via Cocktail, est appelée à remplacer INFOCENTRE. INFINOE offre une vision en temps réel des données budgétaires, comptables et financières des EPN.

Dès 2023, l'Université Bordeaux Montaigne s'est portée candidate en tant qu'établissement testeur de cette nouvelle plateforme. Grâce à la qualité des données comptables et à une utilisation rigoureuse des objets de gestion, les remontées comptables des exercices 2023 et 2024, réalisées en environnement de test, se sont déroulées sans rejet.

Toutefois, en raison de contraintes techniques, la DGFIP a décidé de reporter à 2026 la mise en production d'INFINOE pour les établissements soumis au décret financier (EPSCP / EPST).

2.9. Les évaluations et les méthodes

🔑 LES BIENS IMMOBILIERS

Le patrimoine immobilier reçu en dotation a été comptabilisé en 2010 en valeur vénale conformément aux évaluations notifiées les 23/03/2010 et 20/12/2010. Il a fait l'objet d'évaluations complémentaires pour :

- ➡ Les forages et le château d'eau du SIGDU en 2017 qui avaient été omis lors de l'évaluation initiale ;
- ➡ La **Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux** mise à disposition par le Rectorat le 01/01/2022 et notifiée par l'avis du domaine le 03/06/2024 ;
- ➡ La **villa des arts** (maison individuelle) mis à disposition par le Rectorat le 01/09/2023 notifié par l'avis du domaine le 12/12/2024 ;
- ➡ L'**appartement situé à Arcachon** provenant d'un legs d'une valeur de 235 000 € et vendu pour le même montant. Ces opérations ont été comptabilisées sur l'exercice 2025.



La comptabilisation par composante a été adoptée par délibération du Conseil d'Administration du 07/06/2011. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019, pour les seuls biens activés à compter du 01/01/2019 (CA du 22/02/2019).

Les amortissements pratiqués en 2019 sur les bâtiments ainsi que sur les aménagements et agencements de terrains sont donc calculés sur la base des durées figurant dans le tableau ci-dessous :

Biens IMMOBILIER mis en service à compter du 01/01/2019		
213156 213556 214157 214557 2138	2nd œuvre (platerie, revêtement sol, peinture, agencement, menuiserie intérieure) et installations techniques (y compris ascenseur) dont études	15 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Couverture - étanchéité dont études	20 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Facades, menuiseries extérieures, serrurerie dont études	30 ans
213156 213556 214157 214557 2138	tout ce qui concerne la structure : VRD (voiries, réseaux divers, aménagements paysagers), Gros œuvre, démolitions, désamiantage -forages dont études	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : aménagés/bâtis (VRD)	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans

Biens IMMOBILIER mis en service avant le 01/01/2019		
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	10 ans
213156 213556 214157 214557	Fondations, constructions de sous-sol, structure, enveloppe extérieure, construction spéciale et démolition, aménagement du site	40 ans
213156 213556 214157 214558	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	25 ans
213156 213556 214157 214559	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	15 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans
2138	Château d'eau	40 ans
2138	Forages	40 ans

Tableau 8 - Durées d'amortissement

Par ailleurs, afin d’harmoniser la comptabilisation des biens immobiliers et en vue de la comptabilisation des travaux liés à l’Opération Campus une grille de décomposition a été élaborée par la Direction du Patrimoine Immobilier et par l’agence comptable.

Décomposition de la valeur du bâtiment
Structure (30%) :
Gros œuvre (fondations, dalles, murs porteurs) : 15%
Charpente (poutres, poteaux, planchers) : 8%
Couverture (toiture, étanchéité) : 7%
Bardage et enveloppe du bâtiment (10%) :
Bardage extérieur : 5%
Isolation thermique : 3%
Revêtements de façade : 2%
Fenêtres et portes extérieures (15%) :
Fenêtres à double vitrage : 10%
Portes extérieures : 5%
Systèmes mécaniques et électriques (30%) :
Chauffage, ventilation et climatisation (CVC) : 15%
Plomberie et sanitaires : 6%
Systèmes électriques (éclairage dont 3%, prises, câblage) : 8%
Systèmes de sécurité et de surveillance : 1%
Aménagements intérieurs (15%) :
Plafonds : 3%
Revêtement de sol : 2%
Cloisons intérieures : 5%
Menuiseries intérieures (portes intérieures, mobilier) : 4%
Systèmes de contrôle d'accès et de sécurité intérieure : 1%

Tableau 9 – Taux de décomposition d’un bâtiment

🔗 LES BIENS MOBILIERS

Un inventaire physique a été réalisé en novembre 2011 par un prestataire extérieur privé. Si la réconciliation n'a pu être réalisée de manière exhaustive avec l'inventaire comptable, des travaux de rapprochement physico comptable des biens informatiques de l'université sont régulièrement opérés et permettent de proposer soit au Président soit au Conseil d'administration la sortie de matériels.

Tous les biens antérieurs et courants sont intégrés dans le logiciel NEPTUNE.

Par sa délibération en date du 23/09/2022, le Conseil d'Administration a approuvé la **fixation d'un seuil unique de signification** afin de simplifier le suivi de la gestion des biens inventoriés :

- A **800 € HT** sauf pour :
 - Les serveurs, unités centrales, écrans, ordinateurs portables, les tablettes ≥ 1 € HT (compte 21832) ;
 - Les vidéoprojecteurs, appareils photo numériques et caméras numériques ≥ 500 € HT (compte 2188).

Ils sont amortis sur la base des durées adoptées par délibérations du Conseil d'Administration des 17/12/2004, 19/06/2009, 26/03/2010, 21/12/2012, 10/01/2014, 12/03/2015, 10/07/2015, 27/11/2015, 25/11/2016, 22/09/2017 et 22/02/2019).

L'amortissement est linéaire, calculé au prorata temporis.

🔗 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement reçues, annuelles ou pluriannuelles, sont rattachées à l'exercice lorsque **le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable**. L'acquisition de ce droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire. La reconnaissance de ce droit par l'organisme financeur est formalisée par un acte attributif.

Les subventions d'équipement finançant les biens mobiliers ou des travaux immobiliers réceptionnés au 31/12, font l'objet d'un titre de recette émis avant le 31/12 calendaire conformément aux règles de la comptabilité budgétaire. Les subventions d'équipement finançant des travaux immobiliers en cours font l'objet d'une écriture de produit à recevoir sur la période d'inventaire.

🔗 LES STOCKS

L'Université Bordeaux Montaigne gère deux maisons d'édition et à ce titre doit tenir une comptabilité des stocks pour les ouvrages produits. Pour comptabiliser chaque stock au 31/12, les étapes suivantes sont réalisées :

- **Etape 1** ➡ Calcul du coût de production annuel : recensement des coûts de main d'œuvre direct et de préparation de copie, des frais d'impression et de transport ;
- **Etape 2** ➡ Recensement du nombre de pages produites sur l'année ;
- **Etape 3** ➡ Calcul du coût de revient à la page = Coût de production annuel / Nombre de pages produites sur l'année ;

- **Etape 4** ⇒ Valorisation de chaque ouvrage, insertion dans le logiciel du coût de production à la page ;
- **Etape 3** ⇒ Réalisation de l'inventaire physique des ouvrages par les équipes des PUB et d'AUSONIUS ;
- **Etape 4** ⇒ Valorisation des stocks : Nombre d'ouvrages X coût de production du livre.

Par ailleurs, les ouvrages peuvent donner lieu à comptabilisation d'une provision pour dépréciation, celle-ci se calcule sur la base de deux méthodes :

- **La méthode A**, provision pour risque de mévente : calcule une quantité à provisionner en fonction d'une cadence moyenne de vente selon l'ancienneté de l'ouvrage. Tous les livres sont provisionnés à l'exception de ceux qui soit ont :
 - Fait l'objet d'une réimpression ;
 - Un taux de rotation (de vente) supérieur à la moyenne qu'on peut escompter ;
 - Moins d'un an d'existence.

Cadence moyenne des ventes des ouvrages à la fin de	Catégories d'ouvrages		
	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie
Première année	80%	70%	30%
Deuxième année	100%	90%	50%
Troisième année	100%	100%	70%
Quatrième année	100%	100%	80%
Cinquième année	100%	100%	90%
Sixième année	100%	100%	100%

- **La méthode B** complète la méthode A et reprend les livres réimprimés plus ceux dont les ventes n'ont pas dépassé 30 % du stock existant à l'ouverture du même exercice et non compté en méthode A1. Seuls les ouvrages édités sont concernés. La provision sera calculée ainsi :

Montant des ventes en %	Montant de la provision
< 5 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 100 % du stock
5 % et < 10%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 80 % du stock
10 % et < 20%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 70 % du stock provisionné
20 % et < 30 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 50 % du stock provisionné

Tableau 10 - Taux de la provision

Typologie des ouvrages :

- Ouvrage édité : Valorisé en stock avec un coût de fabrication (frais de personnel + charges de fonctionnement) ;
- Ouvrage réédité : Valorisé et déprécié car considéré comme un nouvel ouvrage, nouvelle entrée en stock ;
- Ouvrage diffusé : Intégré au stock mais il n'est ni valorisé ni déprécié car aucun coût, il bénéficie uniquement du réseau « commercial » des PUB ;
- Ouvrage réimprimé : Valorisé, mais pas déprécié car aucun coût n'est engagé : il s'agit d'un simple fichier numérique pour l'impression, pas de mévente.

LE RATTACHEMENT DES CHARGES A L'EXERCICE

Le rattachement des charges à l'exercice 2024 permet à l'Université d'obtenir une qualité et une sincérité des comptes conforme à la réglementation en vigueur. Ces opérations concernent :

➡ Les charges à payer

- **Les services faits certifiés sur commandes de biens et services et non payés au 31/12** sont comptabilisés au compte 4081 au fil de l'eau dans l'applicatif GFC DEPENSES ;
- **Les charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sur commandes de biens, services ou autres** : ce sont les services faits constatés mais non certifiés dans l'outil au 31/12 et les dépenses sans engagement juridique ;
- **Les passifs sociaux** : un recensement des charges à rattacher à l'exercice est effectué par la Direction des ressources Humaines puis elles sont comptabilisées en CAPAC.

➡ Les charges constatées d'avance

- Elles font l'objet périodiquement d'une demande de comptabilisation réalisée par le pôle fournisseur.

LE RATTACHEMENT DES PRODUITS A L'EXERCICE

Plusieurs méthodes sont réalisées suivant la typologie du produit :

➡ La formation continue

A compter de 2021, le titre de recette est émis dès que le droit est acquis, c'est-à-dire soit au moment de l'échéance soit au moment de la réalisation de la prestation de la formation. Pour effectuer le rattachement à l'exercice, nous allons analyser chaque contrat de formation et calculer le montant de la prestation réalisée au 31/12, puis le comparer au titre émis. Selon le cas, il est comptabilisé un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance.

Ancienne procédure : Pour les titres de recette émis avant 2021 au moment de la signature du contrat pour la totalité de la prestation à la fin de l'année, un produit constaté d'avance est donc comptabilisé par une demande de comptabilisation.

Les conventions de recherche, conventions de mobilité, conventions pédagogiques, d'aide à la publication, programmes pluriannuels d'investissement sont suivies à l'avancement :

- Les avances de trésorerie allouées par le financeur pour ces projets sont comptabilisées par un titre d'avance ;

- La comptabilisation du droit n'est autorisée que lorsque celui-ci est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable : l'acquisition de la majorité des subventions accordées à l'établissement est conditionnée à la réalisation effective des dépenses qui doivent être justifiées au financeur. L'octroi du droit correspond donc à l'exécution des dépenses effectivement financées.

À la clôture de l'exercice, au vu des conditions fixées dans les actes attributifs de subventions, un recensement des droits acquis au titre de celui-ci doit donc être effectué de manière à rattacher les produits correspondants.

Si ce recensement intervient avant le 31/12 et si la convention a fait l'objet d'une justification au financeur et de la production du bilan, l'objet de gestion est un titre de recette, sinon l'objet de gestion est une demande de comptabilisation.

➡ Les autres produits

Si le titre n'a pas pu être émis au 31/12, une écriture de produits à recevoir doit être saisie pour chaque compte de classe 7 concerné par le biais d'une demande de comptabilisation saisie en N.

A contrario, en fin d'exercice N, si certains produits constatés sont identifiés comme imputables à l'exercice suivant, un produit constaté d'avance sera comptabilisé.

🔗 LES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes, calculée en fonction de la situation du recouvrement et des perspectives de celui-ci. Par ailleurs, le taux de dépréciation est déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque créance et est modulé en fonction de la situation du recouvrement.

🔗 LES PROVISIONS ET LES DEPRECIATIONS

À la fin de l'année, une revue des provisions a été organisée avec les directions concernées. Elle donne lieu au recensement et à l'analyse de l'ensemble des dossiers qui sont susceptibles de devoir faire l'objet d'une provision ou d'une reprise.

Une provision est constituée dès lors qu'une dépense est probable ou certaine, mais que l'échéance et/ou le montant ne sont pas précisément connus à la date de clôture des comptes.

2.10. Les changements de méthodes de comptabilisation

Cette année **les gratifications de stages** ont été comptabilisées sur le compte 6212 « Gratifications stagiaires » compte créé sur l'exercice 2025 au lieu du compte 62142 « Personnel prêté à l'établissement ».

2.11. Les corrections d'erreurs et/ou régularisations

Pour l'établissement, les corrections remontées en report à nouveau s'élèvent à - **2 579.43 €** et proviennent essentiellement :

- D'annulations de titres de recettes concernant le changement de méthode de la comptabilisation de la provision du GER de la maison de la recherche ;
- D'annulation d'un titre de recette concernant le refus de prise en charge de dépenses d'investissement par le partenaire sur le projet REACT UE ;
- D'annulation de service fait, réalisé par l'ordonnateur sur l'exercice antérieur.

Pour le SIGDU la somme de - 454.32 € provient de l'annulation des titres de recettes émis à l'encontre de la SUEZ pour une erreur sur la TVA collectée

Plusieurs écritures ont été comptabilisées sur les comptes suivants entraînant un impact sur le montant du fonds de roulement :

Nature de l'opération	Etablissement	CFA	SIGDU	UBM
C/110 - Réduction de titres de recettes exercices antérieurs	-2 730,00		-454,32	-3 184,32
C/110 - Annulation de service fait sur exercices antérieurs	505,35			505,35
C/13416 - Réduction de titres de recettes exercices antérieurs - Dépenses non acceptées par le partenaire - REACT UE	-354,78			-354,78
Ré imputation de dépenses d'investissement en fonctionnement	15 553,69		1 072,60	16 626,29
C/213156 - Régularisation pénalités ITE sur ATT-2021-000028	5 520,00			5 520,00
C/2313 - Diminution montant versé à la SRIA suite au quitus - Bâtiment de la CLEFF	330 781,99			330 781,99
Impact sur le fonds de roulement	349 276,25	0,00	618,28	349 894,53

Tableau 11 - Corrections sur les comptes 110 et 13416

Ces rectifications ont un impact sur le fonds de roulement ; elles l'augmentent de + 349 894.53 €.

2.12. Les mises à jour du plan de compte

En 2025, le plan de comptes des EPSCP a évolué, voici les modifications impactant les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne :

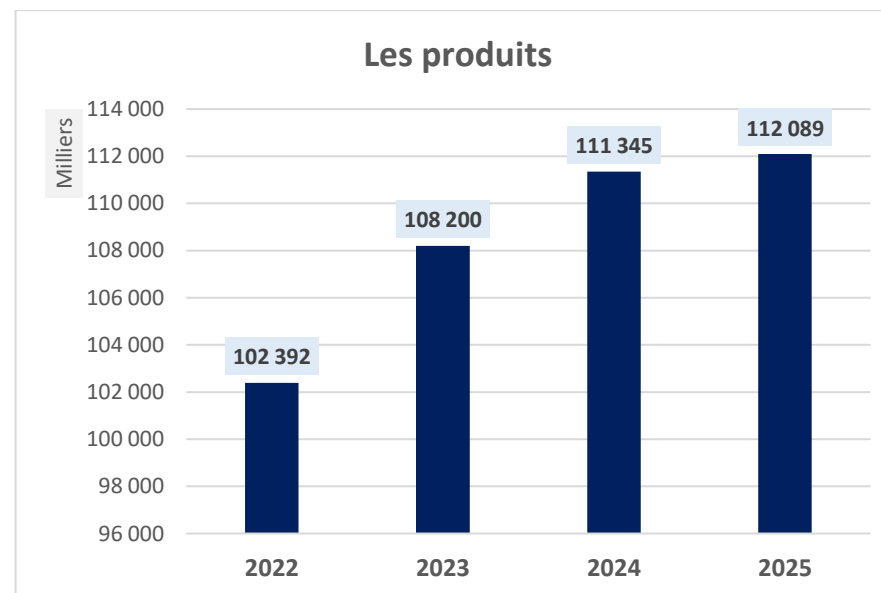
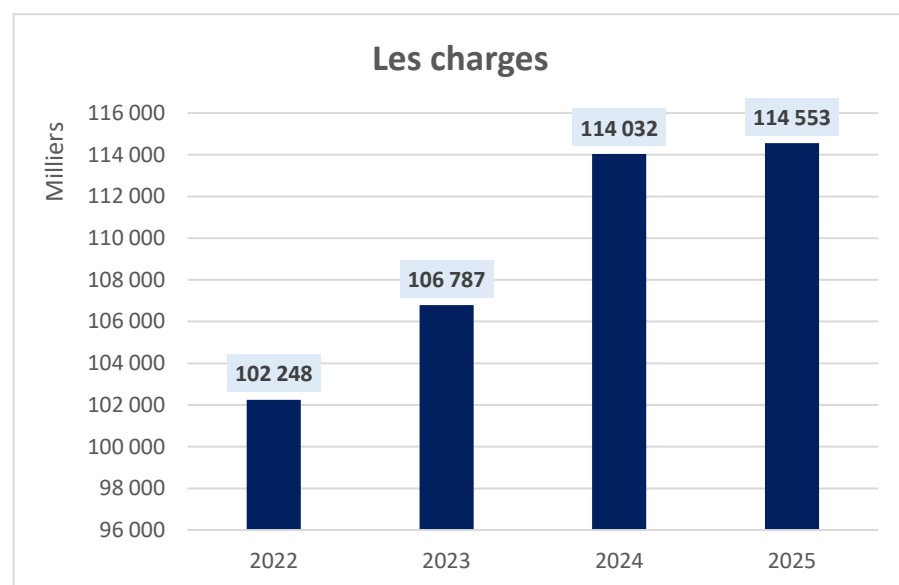
2024		2025	
201	Frais d'établissement	2013	Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses
2801	Frais d'établissement	28013	Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses
4671	Aide à la mobilité internationale	4675133	Bourses Aide à la mobilité internationale
46711	BOURSES AMI	46751331	Bourses AMI
46712	BOURSES ERASMUS 2023-1-FR01-KA171-HED-000142238	46751332	Bourses ERASMUS 2023-1-FR01-KA171-HED-000142238
46713	BOURSES ERASMUS 2024-1-FR01-KA131-HED-000213592	46751333	Bourses ERASMUS 2024-1-FR01-KA131-HED-000213592
46714	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - KONSTANZ	46751334	Bourses UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - KONSTANZ
46715	BOURSE UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - HAMBOURG	46751335	Bourses UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE - HAMBOURG
46716	BOURSES ERASMUS 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307	46751336	Bourses ERASMUS 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307
46718	BOURSES ERASMUS 2023-1-FR01-KA131-HED-000133099	46751338	Bourses ERASMUS 2023-1-FR01-KA131-HED-000133099
46719	BOURSES ERASMUS 2021-FR01-KA131-HED-000003599	46751339	Bourses ERASMUS 2021-FR01-KA131-HED-000003599

Tableau 12 - Transposition du plan de compte

3. LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALE ET LES EVOLUTIONS

3.1. Le compte de résultat

Le compte de résultat comptabilise les demandes de paiement, donc la consommation des crédits de paiement et les opérations d'inventaire comme les charges à payer, les charges à payer à comptabiliser liées aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de personnels, les dotations aux amortissements et aux provisions, les charges constatées d'avances, les reprises de provisions, les produits à recevoir, les produits constatés d'avances...



Cette année, le résultat de l'Université Bordeaux Montaigne est un déficit et il s'élève à - **2 464 148 €** et il se décompose ainsi :

Résultat comptable	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Recettes C/7	106 292 962	2 808 318,54	2 987 571	112 088 852
Dépenses C/6	110 816 836	1 576 258,41	2 159 906	114 553 000
Résultat de l'exercice	-4 523 873	1 232 060	827 666	-2 464 148

Tableau 13 - Compte de résultat par entité

Ce résultat est essentiellement un résultat d'exploitation dont voici le détail :

CHARGES	2025	2024	Var. 25/24	PRODUITS	2025	2024	Var. 25/24
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Achats	1 808 513	2 095 877	-13,71%	Produits sans contrepartie directe			
Sous-traitance et service extérieurs	4 078 059	3 984 042	2,36%	Subventions pour charges de service public	90 360 396	88 324 903	2,30%
Autres services extérieurs	6 284 578	6 658 026	-5,61%	Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	3 359 318	2 950 050	13,87%
Charges de personnel	53 878 087	52 680 563	2,27%	Dons et legs	119 950	53 000	126,32%
Charges sociales	35 874 590	34 102 533	5,20%	Produits de la fiscalité affectée	1 129 088	1 163 063	-2,92%
Autres charges de personnel	549 867	380 159	44,64%	Produits avec contrepartie directe			
Autres charges de fonctionnement	2 260 967	1 976 405	14,40%	Vente de biens ou prestations de services	9 871 178	9 789 714	0,83%
Dotations aux amort. & provisions & Valeurs nettes comptables des charges cédés	8 886 903	11 057 318	-19,63%	Produits des cessions d'éléments d'actif	246 800	0	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	113 621 564	112 934 921	0,61%	Autres produits de gestion	185 462	195 880	-5,32%
CHARGES D'INTERVENTION				Production stockée et immobilisée	121 046	141 588	-14,51%
Transferts aux ménages	466 571	474 694	-1,71%	Reprise sur amort. & provisions	2 879 993	2 706 022	6,43%
Transferts aux autres collectivités	464 865	622 508	-25,32%	Reprise du financement	3 815 622	6 021 273	-36,63%
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	931 436	1 097 202	-15,11%	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	112 088 852	111 345 493	0,67%
TOTAL CHARGES	114 553 000	114 032 123	0,46%	TOTAL PRODUITS	112 088 852	111 345 493	0,67%
Résultat de l'activité (bénéfice)				Résultat de l'activité (perte)	2 464 148	2 686 630	
TOTAL GENERAL	114 553 000	114 032 123		TOTAL GENERAL	114 553 000	114 032 123	

Tableau 14 - Compte de résultat détaillé

Les dépenses du compte de résultat s'établissent à **114 553 000 €**, elles ont augmenté **+ 0.46 %** par rapport à 2024. Les recettes s'élèvent à **112 088 852 €** pour 2025, elles sont en hausse de **+ 0.67 %** par rapport à l'année dernière.

L'analyse qui suit permettra d'expliquer ces variations.

3.1.1. Les charges

L'augmentation des charges en 2025 par rapport à l'année 2024 est de **+ 0.46 %** au niveau de l'Université. En revanche, lorsque nous analysons chaque poste de dépenses, nous pouvons constater une évolution disparate sur ces postes.

LES CHARGES PAR STRUCTURE

	2025				2024			
CHARGES	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
CHARGES DE FONCTIONNEMENT								
Achats	1 416 032	187 208	205 273	1 808 513	1 499 767	219 900	376 209	2 095 877
Sous-traitance et service extérieurs	3 820 343	236 386	21 330	4 078 059	3 545 991	420 830	17 221	3 984 042
Autres services extérieurs	5 377 222	725 257	182 099	6 284 578	5 608 961	870 907	178 158	6 658 026
Charges de personnel	53 113 278	359 392	405 417	53 878 087	51 478 165	336 257	866 141	52 680 563
Charges sociales	35 454 727	193 809	226 054	35 874 590	33 344 805	194 449	563 279	34 102 533
Autres charges de personnel	545 502	2 288	2 077	549 867	375 255	1 672	3 231	380 159
Autres charges de fonctionnement	1 999 003	208 031	53 933	2 260 967	1 677 691	209 474	89 240	1 976 405
Dotations aux amort. & provisions	8 391 748	247 536	247 620	8 886 903	10 729 868	174 065	153 385	11 057 318
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	110 117 856	2 159 906	1 343 802	113 621 564	108 260 503	2 427 554	2 246 865	112 934 921
CHARGES D'INTERVENTION								
Transferts aux ménages	398 294	0	68 277	466 571	399 045	0	75 649	474 694
Transferts aux autres collectivités	300 686	0	164 180	464 865	584 428	0	38 080	622 508
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	698 980	0	232 457	931 436	983 473	0	113 729	1 097 202
TOTAL CHARGES	110 816 836	2 159 906	1 576 258	114 553 000	109 243 976	2 427 554	2 360 594	114 032 123

Tableau 15 - Compte de résultat par entité



Cette année, l'université Bordeaux Montaigne enregistre **un montant de charge anormalement élevée** concernant la convention avec l'université de Bordeaux liée à la refacturation des **dépenses de fonctionnement de la Bibliothèque de droit et de lettres (BUDL)** car aucune charge à payer n'avait été constatée sur les exercices 2023 (264 K€) et 2024 (534.6 K€), faute d'information parvenue jusqu'à l'agence comptable. Par ailleurs, il semblerait que le montant transmis par l'ordonnateur et comptabilisé au titre des charges de 2025 ne soit pas complet. Ces charges se répartissant sur plusieurs postes, nous indiquerons donc, l'impact de ces charges sur les postes concernés.

FOCUS SUR LA CONVENTION BIBLIOTHEQUE DE DROIT ET DE LETTRES - BUDL

L'université de Bordeaux est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 4 avenue Denis Diderot - CS 70051 à Pessac. Ce bâtiment **abrite depuis sa création des fonds documentaires de l'université de Bordeaux et de l'université Bordeaux Montaigne** et il héberge une partie des équipes de la Direction de la documentation de l'Université de Bordeaux et du Service commun de la documentation de l'Université Bordeaux Montaigne.

La convention signée le 11/10/2024 avec l'Université de Bordeaux couvre la période du **19/06/2023 jusqu'au 19/06/2043** et elle a pour objet d'arrêter les modalités d'administration et de gestion de la bibliothèque universitaire de Droit et Lettres « BUDL » entre les deux universités.

Les personnels présents n'interviennent pas strictement pour le seul fonctionnement du bâtiment mais à l'échelle de l'ensemble des missions documentaires de l'université. A ce titre, les locaux sont occupés par les deux universités et les m² sont répartis selon les proportions définies ainsi :

- Université de Bordeaux : 42.64 % ;
- **Université Bordeaux Montaigne : 57.36 %.**

Dans le cadre de l'opération campus (tranche 2 - SHS), cet ensemble immobilier a fait l'objet **d'une réhabilitation complète** visant à réorganiser les espaces administratifs et techniques, les fonds documentaires et les espaces de lecture avec la création de salles de travail dans **une extension de 1 500 m²** désignée sous l'appellation **d'Atrium**. Cette réhabilitation complète porte également sur la **rénovation technique** du bâtiment avec la mise en conformité aux règles d'accessibilité, de sécurité, d'incendie ainsi que l'optimisation des performances énergétiques via des interventions sur le clos et le couvert.

En application de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la **redevance d'occupation payée par l'UBM** se traduit par le paiement de **dépenses de fonctionnement général** dont les modalités de calcul sont fixées comme suit :

- **Les dépenses non séparables** : Faut de pouvoir être individualisées, les dépenses des contrats afférents à des surfaces non définies ou des dépenses destinées aux 2 universités, les sommes sont réparties au prorata des surfaces ;
- **Les dépenses séparables** : Ces dépenses comprennent les dépenses d'électricité et de gaz qui font l'objet de compteurs séparés ;
- Les dépenses relevant du Gros Entretien et Renouvellement non couvert par le marché public global de performance (MPGP) et toutes les autres dépenses au-delà du forfait annuel, un accord préalable entre l'UB et l'UBM est nécessaire.

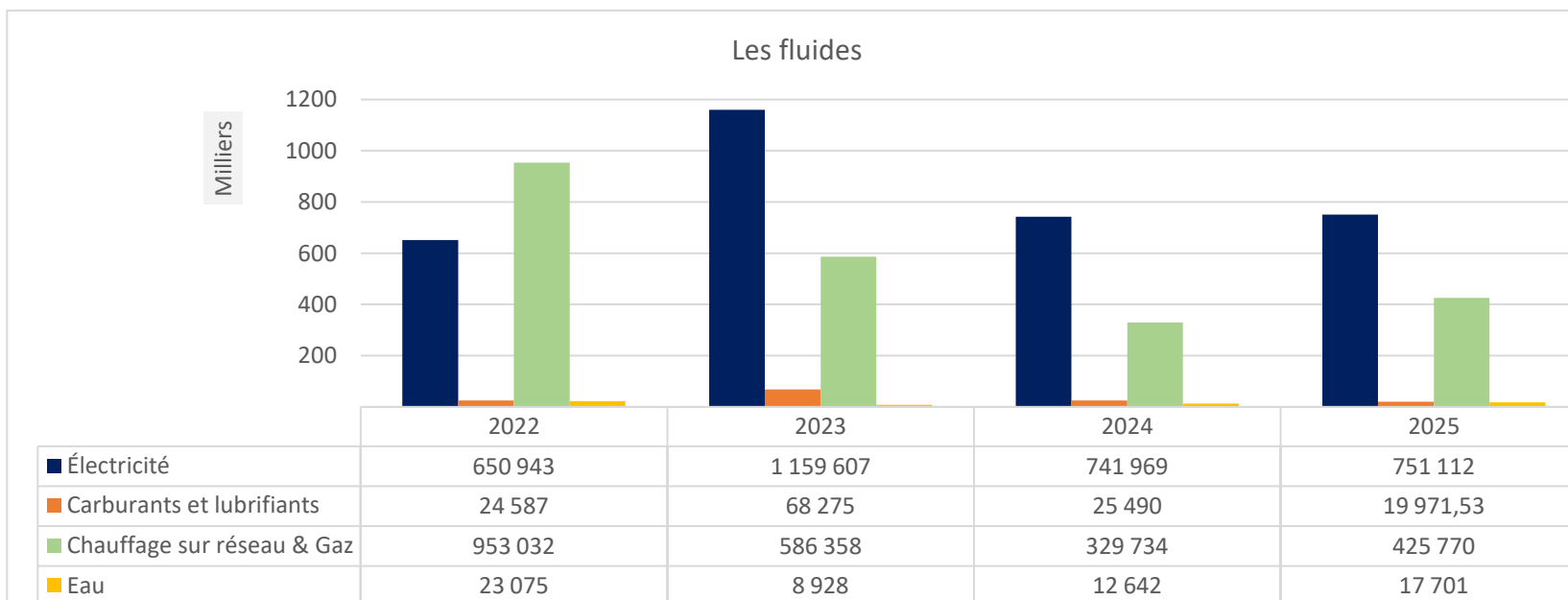
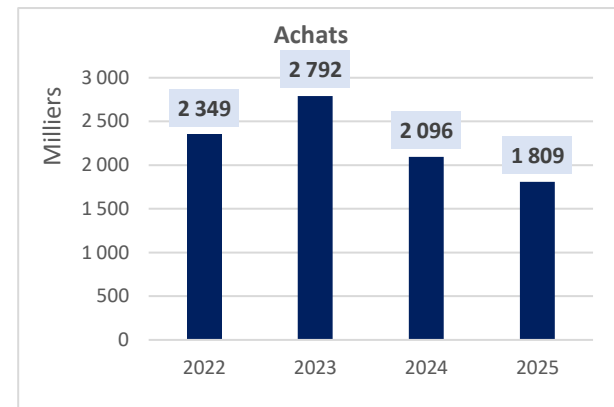
	2023		2024		2025		Total
	DP payées	CAPAC	DP payées	CAPAC	DP payées	CAPAC	
Electricité	70 076,64		131 559,54			47 732,76	249 368,94
Gaz			83 728,53			29 621,67	113 350,20
Maintenances diverses	55 619,76	131 116,37	150 555,84	166 378,03		242 230,06	745 900,05
Mise à disposition de personnel		7 169,54		2 440,31		7 546,38	17 156,24
Prestations extérieurs informatique		14 612,04		15 317,86		15 495,49	45 425,39
Total	125 696,40	138 285,91	365 843,91	168 818,34	0,00	327 130,87	1 125 775,43
	263 982,31		534 662,25		327 130,87		

Tableau 16 - Dépenses de la BUDL

LES ACHATS

➔ **Les Fluides : - 23 % par rapport à 2024 (hors dépenses de la BUDL : + 363 K€)**, résultat de la mise en place d'un comptage énergétique plus précis (équipements de mesure affinés), de la fermeture volontaire de l'établissement pendant une semaine afin de générer des économies, ainsi que d'une fermeture de plusieurs semaines liée aux blocages et aux mouvements sociaux survenus en mars et avril.

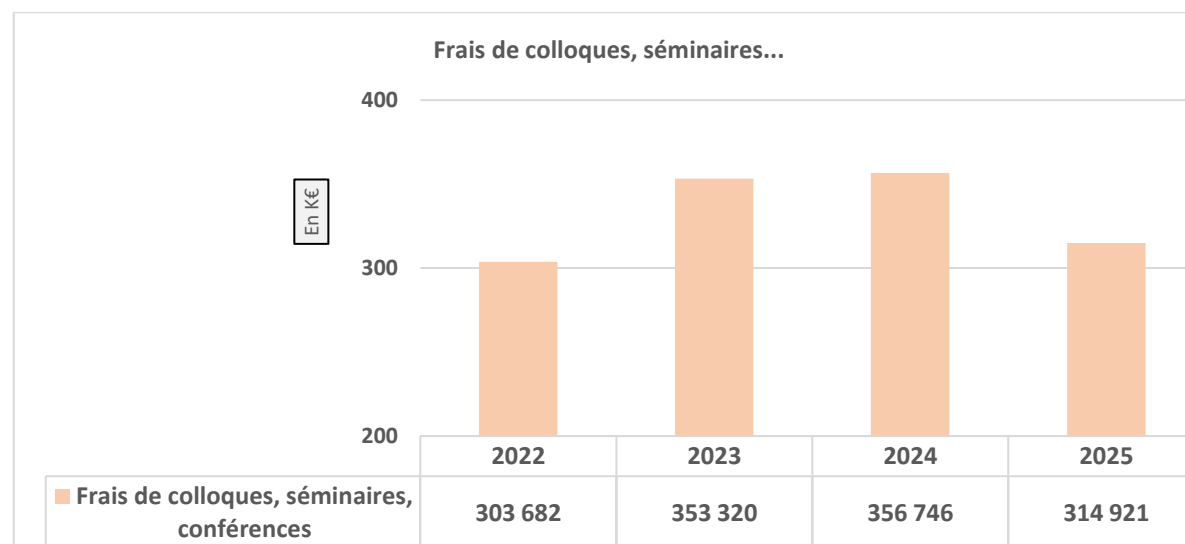
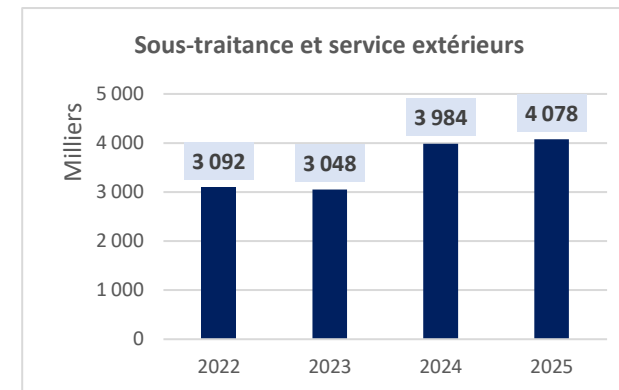
- Electricité : - 32 % soit - 240 K€ par rapport à 2024 (hors dépenses BUDL : + 249 K€) lié à la mise en place d'actions et de sensibilisation par le responsable efficacité énergétique.
- Gaz et chauffage sur réseau : poursuite de la diminution à hauteur de - 5 % soit 17 K (hors dépenses BUDL : + 113 K€) ;
- Eau : une augmentation de 40 % soit 5 K€ expliquée par le vieillissement des réseaux d'eau ayant entraîné de nombreuses fuites.



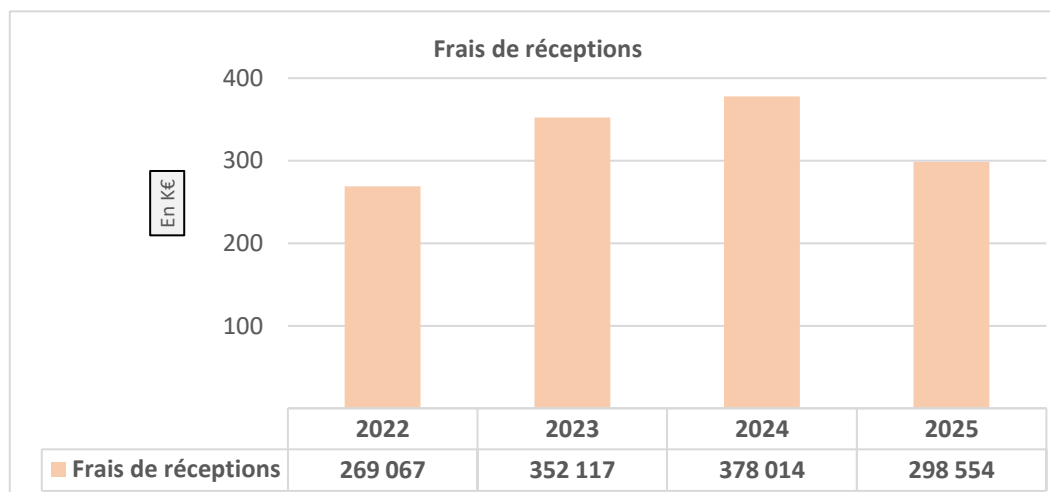
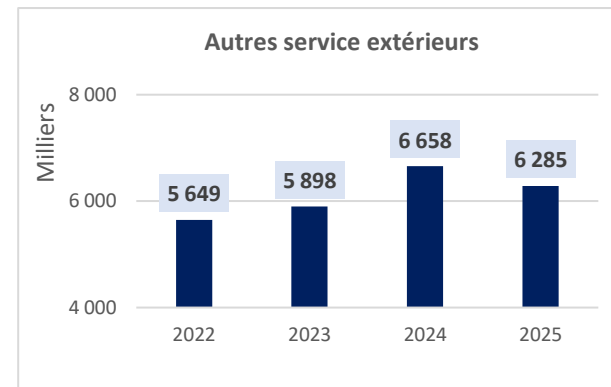
➔ **Les achats de fournitures administratives et matériels d'enseignement : Une baisse de 40 % est constatée sur ce poste, soit plus de 390 K€.** Elle concerne à la fois les fournitures administratives, d'entretien et les petits équipements, ainsi que les fournitures et matériels d'enseignement, et reflète les efforts engagés sur la période.

LES SERVICES EXTERIEURS

- ➔ **Les locations** progressent de + 38 K€ soit 8 % dues au loyer de maintenance versé à la SRIA (+ 32 K€ avec intégration de la CLEFF) ainsi qu'à l'organisation d'événements avec location de salles et d'espaces par la DIVEC pour 15 K€.
- ➔ **Les dépenses d'entretien et réparation des constructions** affichent une diminution de 47 % soit un peu plus de 437 K€ liée aux restrictions budgétaires décidées par l'établissement.
- ➔ **Les dépenses de maintenance des terrains, des constructions et des installations techniques** restent relativement stables avec - 1 % soit 11 K€ (hors dépenses BUDL : + 746 K€) avec cependant une augmentation des dépenses liées au vieillissement du parc ascenseur responsable de nombreuses pannes et réparations.
- ➔ **Les dépenses d'assurances** augmentent de 15 K€ soit + 13 % ; il s'agit de la confirmation de la valorisation générale pour ce secteur d'activité entamée en 2024.
- ➔ **Les études et recherche** sont en nette diminution de 26 % soit 119 K€.
- ➔ **Les achats de documentation** font état d'une baisse de 9 % par rapport à l'année dernière (- 66 K€).
- ➔ **Les frais de colloques ou séminaires** : ce compte retrace les frais liés à des colloques organisés ou co-organisés par l'université. Il montre une nette diminution de 42 K€ par rapport à 2024 soit -12 %.



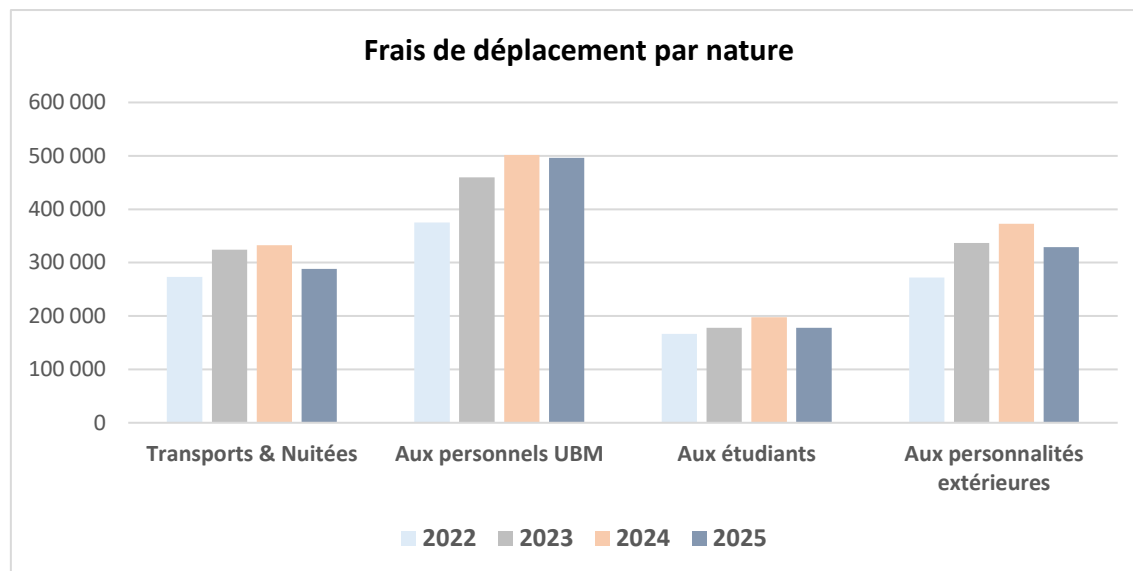
- ➔ **Les gratifications de stagiaires** : (ancien poste personnel prêté à l'établissement) diminue de - 10 K€. Par ailleurs, aucun service civique n'est à comptabiliser en 2025.
- ➔ **Le personnel prêté à l'établissement** : + 17 K€ qui concerne uniquement la BUDL.
- ➔ **Les frais d'actes et de contentieux** : L'augmentation de ce compte est liée au paiement des frais de vente de l'appartement reçu en legs, pour un montant de plus de 21 K€. Il convient toutefois de souligner les efforts engagés afin de sécuriser les espaces extérieurs contre toute occupation invasive, ce qui a permis de limiter les coûts liés à la récupération de ces espaces.
- ➔ **Les frais divers** : Ce poste, majoritairement composé de frais d'honoraires, enregistre une diminution de 50 %, soit - 89 K€, traduisant la volonté de réduire les dépenses liées au recours à des intervenants extérieurs.
- ➔ **Les annonces et insertions** : + 20 K€ provenant de frais de publication d'événements dans le journal Junkpage par la Direction de la Communication et du Service Culturel ainsi qu'à la publication des nouveaux marchés.
- ➔ **Les catalogues et imprimés** : une hausse de 37 % est constatée (4 K€).
- ➔ **Les Publications** : Un retour à une activité normale se traduisant par une baisse de 16 % soit - 59 K€.
- ➔ **Les frais d'inscription aux colloques** : Ce poste est en baisse de 22 % soit 7 K€.
- ➔ **Les frais de déménagement** : avec la fin des opérations de travaux, une diminution de - 26 K€ est constatée sur ces frais.
- ➔ **Les frais de réceptions** comptabilisent une baisse de 21 % soit 79 K€ par rapport à l'année 2024 respectant la volonté affichée de l'établissement de réduire ce type de dépenses.



- ➔ **Les Frais de déplacement** : les données indiquent une **tendance générale à la baisse des remboursements pour toutes les catégories**, avec une diminution particulièrement marquée pour les remboursements aux personnalités extérieures.

Après une augmentation en 2024, une diminution est observée en 2025. En effet, les dépenses de frais de déplacement, incluant celles relatives au marché de voyages, **ont chuté de - 8 %**, ce qui représente environ **- 110 K€**.

La tendance à la hausse observée depuis quelques années a pris fin cette année notamment en raison du contexte économique national mais également budgétaire de l'établissement.



Type de remboursements	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Transports & Nuitées	273 017	324 209	332 742	288 407	-13,32%
Personnels UBM	375 215	459 746	501 803	496 167	-1,12%
Etudiants	166 259	178 122	197 835	177 760	-10,15%
Personnalités extérieures	272 253	336 700	372 958	328 822	-11,83%
TOTAL	1 086 745	1 298 777	1 405 338	1 291 157	-8,12%

Tableau 17 - Frais de déplacement par nature

L'année 2025 amorce donc une réduction notable des dépenses de frais de déplacement avec une **baisse de 8,12 %**.

En effet, le nombre de missions a diminué en 2025 enregistrant une baisse de près de 9 % (hors missions annulées et sans frais). Excepté le SIGDU qui réalise peu de missions, donc peu représentatif, les Entités Budgétaires (EB) ayant effectué moins de missions sont les EB 900 Support, suivie de l'EB 904 IUT puis de l'EB 913 Soutien, chacune affichant une baisse d'environ - 20 %.

A l'inverse, certaines EB ont enregistré une progression du nombre de leurs missions : l'EB 921 CFA (+ 38 %) suivie de l'EB 903 UFR Sciences des Territoires et de la Communication (+ 15 %) et enfin l'EB 902 UFR Langues et Civilisations (+ 9 %).

	2022	2023	2024	2025	Variation 25/24
Nombre TOTAL de missions par EB	4519	4781	4797	4483	-314
900 - Support	386	398	382	293	-23%
901 - UFR Humanités	154	137	151	148	-2%
902 - UFR Langues et Civilisations	168	163	194	211	9%
903 - UFR Sciences des Territoires et de la Communication	350	338	272	313	15%
904 - IUT	88	131	153	119	-22%
906 - IJBA	151	165	124	124	0%
907 - DEFLE (fin de l'EB au 01/01/2024)	33	12	0		
912 - SCD	49	35	47	49	4%
913 - Soutien	135	168	155	122	-21%
915 - DPIL	1	1	0	0	0%
916 - DSIN	8	10	8	13	63%
918 - Recherche	1208	1157	1190	959	-19%
920 - SIGDU	2	3	1	0	-100%
921 - CFA	90	99	193	266	38%
922 - CLEFF (nouvelle EB au 01/01/2024)	/	/	31	25	-19%
Missions sans frais	1462	1733	1725	1682	-2%
Missions annulées	234	231	171	159	-7%

A noter : le nombre de missions indiqué n'inclut pas les dépenses réalisées directement auprès du titulaire du marché voyages, AMPLITUDES VIGMA, pour lesquelles un OM n'est pas toujours demandé par les EB.

Tableau 18 - Nombre de missions par EB

Tous les continents et en particulier l'Afrique et l'Amérique, ont été impacté par la diminution du nombre de missions à l'étranger.

Les déplacements intra-métropole ont également diminués bien que l'Europe demeure la destination la plus fréquentée.

Sur le plan économique et politique, l'année 2025 a été marquée par de nombreux événements significatifs. Certains pays ont été touchés par des conflits, tandis que d'autres ont été affectés par des guerres commerciales entraînant des droits de douane élevés. Ce fut une année de bouleversements politiques et de manifestations populaires.

Ces facteurs associés à la situation financière fragile de l'établissement ont conduit à une réduction des déplacements des missionnaires vers les pays les plus éloignés.

Déplacements par zone géographique	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
AFRIQUE	48	73	62	47	-24%
AMERIQUE	26	43	44	30	-32%
ASIE	5	10	19	19	0%
EUROPE	2729	2683	2759	2532	-8%
<i>Dont France</i>	<i>2381</i>	<i>2359</i>	<i>2393</i>	<i>2241</i>	<i>-6%</i>
EUROPE-ASIE	15	1	12	12	0%
OCEANIE	0	1	0	0	0%
OUTRE-MER	0	6	5	2	-60%
Missions sans frais	1462	1733	1725	1682	-2%
Missions annulées	234	231	171	159	-7%
Nombre de déplacements	4519	4781	4797	4483	-6,55%

Tableau 19 - Déplacements par zone géographique

FOCUS SUR LE MARCHÉ VOYAGE A L'UNIVERSITE

Depuis 2023, l'université Bordeaux Montaigne a **intégré un marché national**, négocié pour 3 ans, dont le titulaire est **AMPLITUDES VIGMA**. Ce marché a été reconduit jusqu'au **31/08/2026**. Le paiement des dépenses dans le cadre du marché voyages est effectué grâce au système de **carte logée** permettant de gérer efficacement les dépenses liées aux déplacements professionnels des missionnaires de l'établissement en les centralisant sur un compte unique.

Ainsi, l'hébergeur de la carte logée, AMERICAN EXPRESS, recense l'ensemble de ces frais (transport et hébergement), rembourse AMPLITUDES VIGMA puis transmet à l'université un **Relevé d'OPérations (ROP)**. Ce ROP mensuel reprend toutes les informations saisies par les gestionnaires chargés de voyage, lors d'une réservation effectuée sur la nouvelle plateforme d'AMPLITUDES VIGMA, **e-YOMA**.

Le traitement du ROP, document très dense, nécessitant un retraitement minutieux, a fait l'objet d'une rédaction par l'Agence comptable en 2023 d'une fiche de procédure précisant la méthodologie de gestion.

Le Pôle Dépenses de Personnel est en charge de la mise en paiement du ROP avant tout contrôle. Puis, celui-ci effectue les contrôles de payeur (respect des taux de remboursement de la politique voyages, contrôle des ordres de missions...) et émet les demandes de paiement sur chaque EB afin d'effectuer la consommation des crédits de paiement.

EB	2023		2024		2025		Var. 25/24
	Montant HTR	Nombre de DP	Montant HTR	Nombre de DP	Montant HTR	Nombre de DP	
900 - Support	167 850	610	184 153	535	144 792	493	-21%
901 - UFR Humanités	20 845	69	29 649	89	18 722	64	-37%
902 - UFR Langues et Civilisations	19 177	132	12 050	123	13 793	74	14%
903 - UFR Sciences des Territoires et de la Communication	51 700	74	40 333	70	29 992	80	-26%
904 - IUT	10 959	53	18 059	46	15 236	42	-16%
906 - IJBA	50 658	112	53 804	106	45 299	100	-16%
907 - DEFLE	2 998	8	-	-	-	-	-
912 - SCD	2 916	18	5 752	55	4 337	27	-25%
913 - Soutien	19 547	77	41 947	99	15 652	53	-63%
915 – DPIL	446	1	1	1	-	0	-100%
916 - DSIN	194	2	4 410	8	1 876	2	-57%
918 - Recherche	337 244	965	360 271	874	315 307	787	-12%
920 - SIGDU	-	-	143	2	-	0	-100%
921 - CFA	25 268	30	64 492	50	23 056	51	-64%
922 - CLEFF	-	-	5 384	11	8 124	13	51%
TOTAL	709 802	2 151	820 448	2 069	636 186	1 786	-22%

Tableau 20 – Demandes de paiement liées au marché voyageur

- ➡ **Les autres frais et commissions**, ce poste enregistre les commissions sur carte bleue et frais de virements internationaux. Il affiche une légère hausse de 3 % soit 685 €.
- ➡ **Les frais de recrutement du personnel** : Aucune dépense réalisée sur l'année 2025, soit - 23 K€ par rapport à 2024. Le recrutement du médecin de travail a été rattaché au compte 6475 Médecine du travail.
- ➡ **Les prestations de gardiennage** : + 27 % soit 133 K€ s'expliquant notamment par le renforcement de l'équipe de sécurité, consécutif au mouvement social étudiant ayant entraîné le blocage de l'université.
- ➡ **Les prestations de nettoyage** demeurent au même niveau. A noter le recours à un nouveau prestataire à compter du 1^{er} juillet 2025.
- ➡ **Les prestations extérieures d'informatique** affichent une baisse de 19 % soit 34 K€.
- ➡ **Les autres prestations diverses** sont en baisse de 125 K€ soit 12 %. Ce constat est lié en partie au montant facturé en 2025 par la Régie de l'eau inférieur au prévisionnel.

📁 LES IMPÔTS ET TAXES

- ➡ **Les taxes diverses** ce compte est stable.
- ➡ **La contribution FIPHFP** : Une hausse de + 17 % soit 9,6 K€.

	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Contributions FIPHFP	101 003	37 824	55 522	65 143	17,33%

Tableau 21 - Evolution de la contribution versée au FIPHFP

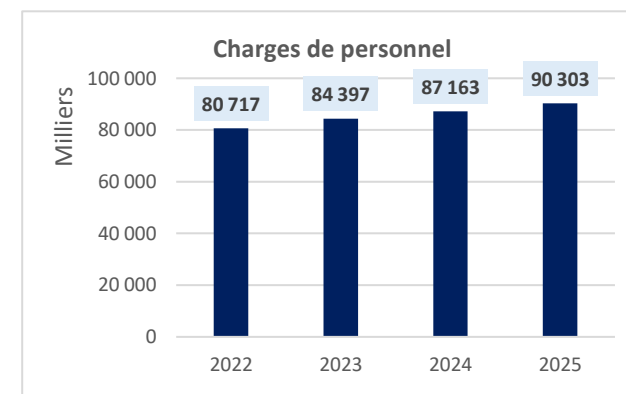
📁 LES CHARGES DE PERSONNEL

Pour rappel en comptabilité budgétaire, les impôts et taxes sont rattachés à l'enveloppe de personnel. Afin de faciliter l'analyse, nous allons donc les inclure.

La masse salariale et les impôts et taxes rattachés affichent une augmentation **de + 3.1 M€** soit **+ 3.60 %** par rapport à l'année 2024.

L'écart entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire s'explique par :

- ➡ Les titres de recettes émis pour les versements liés aux congés maladies (CPAM) et pour les indus perçus à tort sur les rémunérations : - 168 033 € ;



- ➡ Un titre de recettes émis pour un remboursement des cotisations URSSAF versées en 2024 : - 22 727 € ;
- ➡ La variation entre les charges à comptabiliser des passifs sociaux qui cette année sont en diminution de - 1.18 % : - 33 922 € ;
- ➡ Une annulation de certification de service fait de 2024 : + 5.39 €.

	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Salaires et traitements	48 083 438	50 664 941	52 680 563	53 878 087	2,27%
Rémunérations principales	40 405 741	41 863 095	43 378 570	44 547 670	2,70%
Rémunérations accessoires dont heures complémentaires	3 500 700	3 394 571	3 707 101	3 639 658	-1,82%
Passifs sociaux au titre des congés	-8 227	207 772	44 807	-30 719	-168,56%
Rémunérations accessoires primes et indemnités	3 992 517	4 887 182	5 175 037	5 366 611	4,08%
PPCR (transfert prime-point)	-255 903	-253 012	-253 068	-254 539	
Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	312 228	459 123	507 964	539 537	21,86%
Supplément familial de traitement	273 634	259 046	254 780	237 901	
Indus liés à la paye	-107 953	-102 884	-59 408	-113 706	
Reversement IJSS	-21 637	-45 045	-75 220	-54 327	1098,35%
Remboursement au titre des congés paternité	-7 662	-4 907			
Charges sociales	32 336 902	33 281 405	34 102 533	35 874 775	5,20%
Autres charges de personnel	296 469	450 971	380 159	549 867	44,64%
Prestations directes	194 673	210 152	325 143	421 355	29,59%
Œuvres sociales	24 718	27 996	19 419	20 266	4,36%
Médecine du travail	39 200	128 800	3 630	43 500	1098,35%
Autres prestations directes					
Autres charges de personnel	37 878	84 022	31 967	64 747	102,54%
Impôts et taxes sur rémunérations	1 157 712	1 132 045	1 189 731	1 230 284	3,41%
Versement de transport	845 454	875 685	907 718	932 449	2,72%
Cotisation FNAL	211 256	218 536	226 491	232 692	2,74%
Contributions FIPHP	101 003	37 824	55 522	65 143	17,33%
Divers	0	0	0	0	
Comptabilité générale	81 874 520	85 529 361	88 352 986	91 533 012,30	3,60%
Comptabilité budgétaire	82 076 164	85 400 362	88 326 438	91 757 688,80	3,88%

Tableau 22 - La masse salariale

La variation des crédits de paiement consommés entre 2024 et 2025 s'élève à **+ 3.4 M€** soit **+ 3.88 %** contre + 3.43 %.

Grâce à l'analyse réalisée par la **Cellule d'Aide au pilotage**, la variation 2024-2025 s'explique par les divers éléments ci-dessous.

L'évolution des salaires et traitements est de + 2.27 % soit + 1.2 M€ et celle des charges sociales de + 5.26 % soit + 1.9 M€. Les principaux facteurs sont :

- ➡ **La hausse du CAS Pension** : revalorisation de + 4 points intervenue le 1^{er} janvier 2025 ;
- ➡ **L'évolution de l'indice moyen** ;
- ➡ **Les effectifs** : la baisse de - 6 ETPT pour les BIATSS titulaires et la hausse de + 11 ETPT pour les contractuels BIATSS et + 5 ETPT pour les enseignants contractuels ;
- ➡ **La hausse des rémunérations accessoires, primes et indemnités** ;
- ➡ **La hausse du nombre de doctorants.**

En analysant en détail chaque poste des charges de personnel par typologie, nous pouvons observer des variations, à la hausse comme à la baisse. En voici le détail :

1. Les enseignants titulaires :

- **La hausse du CAS Pension** : + 904 K€ ;
- **L'évolution de l'indice moyen (+ 3 points en moyenne)** : + 142 K€ ;
- **La baisse de la rémunération accessoire** : la baisse des effectifs ainsi que l'absence de revalorisation ont entraîné une légère contraction de cette enveloppe (- 14 K€).

2. Les titulaires BIATSS :

- **La hausse du CAS Pension** : + 366 K€ ;
- **L'évolution de l'indice moyen (+ 19 points en moyenne)** : + 321 K€. La progression s'explique par le nombre de personnels de catégorie A dont la proportion passe de 37 % à 41 % du total des ETPT. Alors que le nombre de personnels de catégorie C diminue de 34 % à 31 % en 2025.
- **La baisse des effectifs (- 6 ETPT)** passant ainsi de 310 à 304 ETPT. Elle concerne principalement les agents de catégorie C. L'UFR STC, la DIVEC et la DPIL sont les trois structures ayant connu les plus fortes diminutions d'effectifs BIATSS titulaires. Les principaux motifs de départ constatés sont les départs à la retraite, les mutations, les mises en disponibilité et les détachements.
- **La hausse de la rémunération accessoire : + 255 K€**
 - La revalorisation de l'indemnité de fonction (volet C1 du RIPEC) : + 228 K€ (+ 15 %), le montant annuel passe de 4 200 € à 4 800 € ;
 - L'indemnité de responsabilités particulières (volet C2 du RIPEC) n'évolue pas en 2025 ;
 - La prime individuelle (volet C3 du RIPEC) ainsi que la PEDR finissante ont progressé de + 62 K€ (+ 11 %). Ceci s'explique par plus de bénéficiaire ;
 - La PRES des enseignants du second degré : le montant mensuel individuel a augmenté le 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 291.71€ (contre 261.89€ en 2024).

3. Les contractuels BIATSS (CDD et CDI)

- **La hausse des effectifs : + 358 K€** pour + 11 ETPT. Ces recrutements concernent le départ en mobilité de certains titulaires ayant donné lieu à des recrutements de contractuels et au remplacement d'agents titulaires en arrêt maladie long (congé longue durée, longue maladie, AT/MP...).
- **L'évolution de l'indice moyen** progresse sensiblement (+ 12 pts) : + 217 K€.

4. **Les enseignants contractuels** voient leur masse salariale augmenter de **+ 333 K€** (+ 6 %) qui provient essentiellement de :
- **La hausse des effectifs** : de + 5 ETPT (124 ETPT en 2024 à 129 ETPT en 2025) :
 - ATER : **+ 100 K€** lié notamment à plus d'ATER fonctionnaire au coût plus élevé ;
 - CDD/CDI & lecteurs : + 6 ETPT pour **+ 187 K€**.
5. **Les doctorants contractuels** : **+ 387 K€** (+ 13%). Cette hausse s'explique d'abord par un renforcement des effectifs (+ 5 ETPT) et, par la mise en œuvre de la Loi de Programmation pour la Recherche (LPR). Cette dernière a entraîné de nouveau une revalorisation de la rémunération brute au 1^{er} janvier 2025.
6. **Les charges de personnel liées à la recherche** : **+ 115 K€ et + 2,2 ETPT** toutes populations confondues.
7. **Le volume d'heures complémentaires** a augmenté **de + 1.1 %**, passant de 80 219 heures en 2024 à **81 100 heures en 2025**. Parallèlement, le coût chargé affiche une quasi-stagnation (+ 0,2 %), s'élevant à 4 327 347 € contre 4 316 674 € l'année précédente. L'augmentation de la proportion d'heures effectuées par des titulaires a mécaniquement entraîné une baisse du coût chargé moyen, ce qui explique que le coût financier reste stable.

L'évaluation **des charges à payer des passifs sociaux** est réalisée par la Direction des Ressources Humaines puis contrôlée et comptabilisée par l'agence comptable pendant la période d'inventaire. Pour la première année, le montant total est en **diminution de - 1.23 % par rapport à 2024**.

PASSIFS SOCIAUX	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
HCC ENSEIGNANTS ETS	627 504	638 925	769 580	688 182	-10,58%
HCC ENSEIGNANTS EXTERIEURS	663 125	689 983	666 843	657 396	-1,42%
INDEMNITAIRE ENSEIGNANTS	128 719	112 234	78 879	79 931	1,33%
RAFP	25 280	25 670	26 614	26 843	0,86%
TRAITEMENTS	332 364	157 758	144 091	217 820	51,17%
CET	52 171	53 098	57 456	43 278	-24,68%
FIPHFP	102 951	55 296	93 947	100 968	7,47%
CONGES CONTRACTUELS	121 013	218 715	235 157	255 080	8,47%
CONGES TITULAIRES	440 726	688 017	739 417	683 225	-7,60%
FORFAIT TELETRAVAIL	0	17 857	16 233	16 435	1,24%
FORFAIT MOBILITES DURABLES	17 700	50 000	35 700	58 000	62,46%
Dettes fiscales et sociales	2 511 555	2 707 553	2 863 919	2 827 157	-1,28%
Prestations sociales	236	752	5 430	6 971	28,37%
Dettes fournisseurs	236	752	5 430	6 971	28,37%
TOTAL	2 511 791	2 708 305	2 869 349	2 834 128	-1,23%

Tableau 23 - Les passifs sociaux

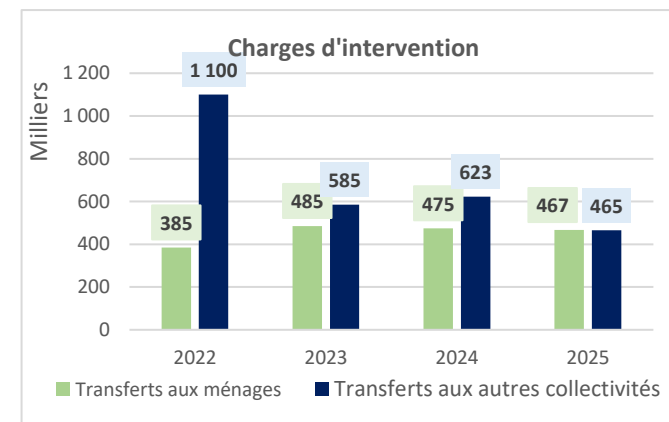
La diminution des passifs sociaux de -35 K€ s'explique par les éléments suivants :

- **Les heures de cours complémentaires** : - 90 K€ se justifiant par une réduction de l'offre de formation de l'ordre de 3 % passant ainsi de 206 634 HTD à 201 015 HTD et par la diminution des effectifs d'étudiants en apprentissage, se traduisant par une baisse corrélative du volume d'heures dédiées au suivi des apprentis ;
- **L'indemnitaire enseignant** : + 1 K€ ;
- **Les traitements et indemnitaires** : + 75 K€ ;
- **Les congés non pris par les titulaires et les contractuels** : - 36 K€ ;
- **Les comptes épargne temps** : - 14 K€
- **L'indemnité pour les mobilités durables** : + 22 K€ en cohérence davantage avec la réalité ;
- **La contribution FIPHFP** : + 7 K€, le nombre d'agents BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) passant de 62 en 2024 à 61 en 2025.

- ➡ **Prestations sociales** : Les prestations hors paie (restauration du personnel, aides sociales et médecine du travail) présentent une évolution de + 44 K€ s'expliquant principalement par une augmentation du versement d'aides sociales au personnel (+ 3 K€) et en partie au recours à une agence de recrutement pour un médecin du travail pour 23 K€ et à une psychologue du travail pour 18 K€.

📌 LES CHARGES D'INTERVENTION

- ➡ **Les subventions allouées aux étudiants ou aux personnels** ont diminué de - 8 K€ :
- Les aides sociales et d'urgences octroyées dans le cadre du FSDIE aux étudiants s'élèvent à 60 K€ représentant une augmentation du nombre de demandes d'aides (+ 82 dossiers) ;
 - Les aides à la mobilité d'un montant de 37 K€ sont en hausse de 17 K€ ;
 - La prestation versée au centre d'inclusion et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur (CESENS) s'élève à 122 K€ soit un recul de 6 K€ ;
 - L'aide aux apprentis pour la restauration accuse un léger recul (- 800 €) par rapport à 2024 ;
 - Les bourses payées dans le cadre du Mécénat VIDELOT baissent de - 25 K€.
- ➡ **Les subventions allouées aux autres entités** diminuent de -25 % soit - 157 K€.



📌 LES AUTRES CHARGES DE GESTION

- ➡ **Les redevances pour concessions, brevets, licences** : l'augmentation de 26 % (+96 K€) est majoritairement imputable à 86 K€ liés au déploiement en 2025 d'une solution collaborative globale, dépense exceptionnelle non reconduite en 2026 en raison des contraintes budgétaires
- ➡ **Les droits d'auteur et de reproduction** : légère hausse de 2% soit 1,2 K€.
- ➡ **Les admissions en non-valeur sur les créances devenues irrécouvrables** : une hausse de 8 K€.

- ➔ **Le compte valeur nette comptable** : ce compte retrace les cessions ou les sorties de bâtiments non totalement amorties. Cette année, le montant des sorties non entièrement amorties est de **477 K€** et concernent essentiellement la sortie de l'actif des travaux impactés par la réhabilitation du bâtiment du DEFLE, la CLEFF maintenant, et par la vente de l'appartement d'Arcachon reçu en legs.
- ➔ **Les annulations de titres de recettes des exercices antérieurs** : + 3 % soit + **8 K€**, ce compte enregistre essentiellement les remboursements des droits du DEFLE encaissés sur 2024 (242 K€) et une annulation d'un titre émis en 2022 pour un financement accordé au titre du programme opérationnel FEDER/FSE Midi Pyrénées et Garonne 2014-2020 pour l'opération « Garonne à marée » par la DREAL Occitanie pour un montant de 22 057 € suite à un refus des dépenses présentées (absences de pièces justificatives).

📁 LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Le montant total des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions affiche une hausse de + 17.78 %.

Dotations aux amortissements & aux provisions	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Dotations aux amortissements	3 751 059	3 986 248	4 353 594	5 525 959	26,93%
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	1 691 478	1 635 386	1 795 842	1 936 608	7,84%
Dotations pour risques et charges	892 943	957 725	990 780	946 849	-4,43%
Totaux	6 335 480	6 579 359	7 140 216	8 409 416	17,78%

Tableau 24 - Les dotations aux amortissements et aux provisions

- ➔ **Les amortissements** : + **26.93 %** soit + **1.17 M€** par rapport à l'année dernière, la forte hausse s'explique par l'entrée à l'actif des rénovations et/ou réhabilitations opérées sur les bâtiments du site de Pessac grâce à **l'Opération Campus (+ 1M €)**. En revanche, l'impact sur le résultat comptable n'est que de - **46 K€** car la plus grande partie des travaux a été financés par des subventions.

Le montant des amortissements représente **4.82 %** des charges de l'exercice. Ils sont financés à hauteur de **65 %** par les reprises de financement des subventions (3.6 M€) en neutralisant l'impact de la sortie de l'appartement d'Arcachon (225 M€).

Opération Campus			
Financement	Valeur brute	Amortissements	Quote-part de financement
Etat	20 204 067,27	709 334,03	709 334,03
SRJA	228 006,66	7 600,22	7 600,22
Région	8 525 315,45	284 177,19	284 177,19
UBM	1 383 683,34	46 122,78	
	30 341 072,72	1 047 234,22	1 001 111,44
Impact sur le résultat comptable :			-46 122,78

- ➔ **Les provisions pour litige** : concernent trois litiges avec du personnel et deux autres avec des étudiants. Ils sont en cours d'instruction au 31/12/2025 et ont été estimés à 11.5 K€.

- ➡ **La provision pour gros travaux** : le plan prévisionnel des gros travaux et/ou réparations est arrivé à son terme en 2023. Un plan est en cours d'élaboration avec la Direction du Patrimoine pour les exercices à venir qui devrait être présenté au **Conseil d'Administration sur l'exercice 2026**.
- ➡ **Les provisions sur créances douteuses** : + **26.57 %**, cette année les créances non recouvrées augmentent du fait de l'absence sur une longue période du personnel en charge du recouvrement. La provision sur **les créances non recouvrées** est calculée selon la date d'émission du titre de recette.

Modalité de calcul des provisions	
25%	Titre émis en 2024
50%	Titre émis en 2023
75%	Titre émis en 2022
100%	Titre émis avant 2021

Provisions	2024	2025	Var. 25/24
Sur les créances	341 198	431 853	26,57%
Sur les stocks - AUSONIUS	493 765	501 701	1,61%
Sur les stocks - PUB	960 879	1 003 055	4,39%
Sur les comptes Epargne Temps	973 727	924 910	-5,01%
Pour accidents du travail	9 053	10 439	15,31%
Pour risques et litiges	8 000	11 500	43,75%
Totaux	2 786 622	2 883 457	3,47%

Tableau 25 - Les dotations aux provisions

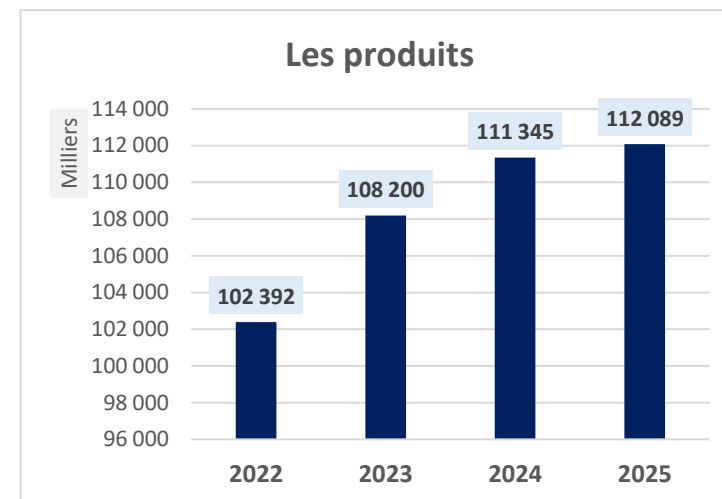
Tx provision / Millésime titre de recette	Montant à recouvrer HT	Montant Provisionné
25%	538 829	134 707
2024	538 829	134 707
50%	107 683	53 841
2023	107 683	53 841
75%	78 998	59 248
2022	78 998	59 248
100%	184 056	184 056
2021	43 228	43 228
2020	15 284	15 284
2019	44 196	44 196
2018	52 185	52 185
2017	29 164	29 164
Totaux	909 566	431 853

3.1.2. Les produits

Ils augmentent de + **0.67 % en 2025 contre 2.91 %** en 2024 au niveau de l'Université, toutes entités confondues et se décomposent ainsi :

PRODUITS	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Produits sans contrepartie directe	88 885 404	93 145 888	92 491 016	94 968 751	2,68%
Produits avec contrepartie directe	8 666 516	10 127 048	9 828 285	8 680 752	-11,68%
Autres produits	4 839 864	4 927 478	9 026 192	8 439 348	-6,50%
Total	102 391 784	108 200 415	111 345 493	112 088 852	0,67%

Tableau 26 - Les produits



Et les produits par entités se répartissent ainsi :

PRODUITS	2025				2024			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	94 227 196	724 555	17 000	94 968 751	91 736 695	742 821	11 500	92 491 016
Produits avec contrepartie directe	3 701 361	2 236 445	2 742 947	8 680 752	4 656 383	2 031 613	3 140 288	9 828 285
Autres produits	8 416 990	21 184	1 175	8 439 348	9 007 134	16 480	2 579	9 026 192
Total	106 345 548	2 982 183	2 761 121	112 088 852	105 400 212	2 790 914	3 154 367	111 345 493

Tableau 27 - Les produits par entité

Nous allons procéder à l'étude de chaque catégorie de produit afin d'analyser chaque variation ci-après :

PRODUITS	Variation 2025/2024			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	2,71%	-2,46%	47,83%	2,68%
Produits avec contrepartie directe	-20,51%	10,08%	-12,65%	-11,68%
Autres produits	-6,55%	28,54%	-54,45%	-6,50%
Total	0,90%	6,85%	-12,47%	0,67%

Tableau 28 - Les variations par catégorie de produits

🔗 LES PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE

Sont comptabilisés dans cette catégorie la subvention pour charge de service public, les autres subventions publiques, les dons et legs et la fiscalité affectée.

- ➡ **La subvention pour charge de service public (SCSP) :** Le montant définitif, **notifié le 12/12/2025** par le Ministère, s'élève à **90 035 396 €** soit **+ 1.7 M€** par rapport à 2024 représentant un accroissement de + 2 %.

	2025	2024	2023	2022
SCSP	90 035 396	88 324 903	87 973 322	84 794 892
<i>Dont - Masse salariale</i>	<i>83 943 561</i>	<i>82 103 284</i>	<i>81 084 374</i>	<i>78 102 851</i>
<i>Dont - Fonctionnement</i>	<i>6 091 835</i>	<i>6 221 619</i>	<i>6 888 948</i>	<i>6 692 041</i>

Tableau 29 - Evolution de la SCSP

Les principales évolutions de la SCSP sont les suivantes :

🔗 **De la masse salariale pour + 1.8 M€** qui se décompose notamment par :

- + 1.2 M€ K€ au titre de la compensation de la hausse du CAS Pensions ;
- + 298 K€ lié au COMP : le projet de contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) a été signifié au premier semestre 2025 et les moyens alloués pour l'année 2025 représente 33 % de 903 K€ couvrant la période de septembre à décembre. Le solde de ce premier versement sera alloué en 2026.
- + 35 K€ pour la revalorisation des contrats doctoraux ;
- + 687 K€ Essentiellement lié à la loi de programmation de la recherche qui a été initiée depuis 2019 ;
- - 134 K€ : un bilan intermédiaire d'exécution des crédits LPR a été réalisé et un ajustement de la dotation a été effectué ;
- - 316 K€ : fonds au titre du dialogue de performance futur COMP remplacé par les fonds du COMP.

🔗 **Du fonctionnement pour - 130 K€** qui se ventile de la manière suivante :

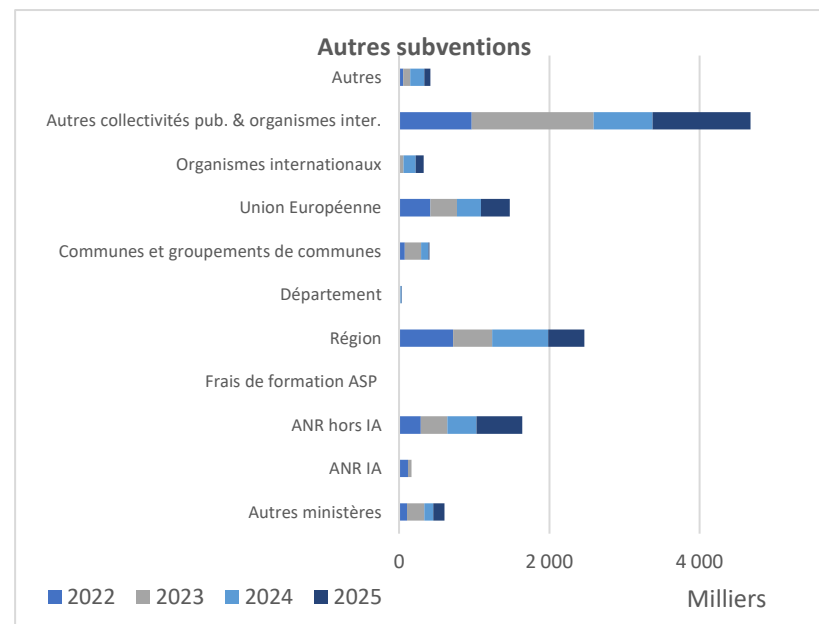
- + 25 K€ pour les aides spécifiques pour les étudiants en situation de handicap ;
- + 14 K€ concernant la compensation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers ;
- + 2 K€ pour l'organisation des concours ITRF ;
- - 5 K€ pour la certification en langue anglaise ;
- - 7.5 K€ au titre de l'IUF ;
- - 12 K€ Indemnités et frais de déplacement des membres du Conseil national des universités (CNU) ;
- - 150 K€ non reconduit pour la dotation de mise en sécurité.

Ce compte comptabilise également la somme **de 325 K€** notifié le 21 juin 2024 dans le cadre de la **labellisation « science avec et pour la société »** pour un montant total de 698 € (dont 98 K€ ont été encaissés en 2024).

➔ **Les autres subventions** : représentant **2.79 %** des recettes de fonctionnement, elles augmentent de **+ 321 K€ M€** par rapport à 2024.

Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	2022	2023	2024	2025	Var.25 /24
Autres ministères	107 853	228 326	118 289	150 769	27%
ANR IA	119 717	47 562	0	0	
ANR hors IA	289 471	352 463	390 846	606 576	55%
Frais de formation ASP	4 500	0	0	0	
Région	720 575	521 032	741 609	484 215	-35%
Département	4 500	12 600	14 583	5 500	-62%
Communes et groupements de communes	76 315	218 755	95 098	13 857	-85%
Union Européenne	416 062	355 670	318 198	382 040	20%
Organismes internationaux	1 784	56 812	160 886	107 479	-33%
Autres collectivités pub. & organismes inter.	968 862	1 621 016	784 052	1 303 815	66%
Autres	52 942	97 178	188 042	78 405	-58%
Totaux	2 762 581	3 511 416	2 811 605	3 132 656	11%

Tableau 30 - Les subventions



Il est à noter que les subventions accordées pour les projets pluriannuels de recherche ou de pédagogie sont **comptabilisées à l'avancement** en comptabilité générale, c'est-à-dire que **Le produit est constaté à hauteur du montant des dépenses effectuées sur l'exercice**. Par conséquent, les montants comptabilisés dans le compte financier ne correspondent pas forcément aux montants alloués par les partenaires.

Domaine financé	2022	2023	2024	2025	Var.25/24
CFA	5 238	9 500	11 500	17 000	47,83%
Hors recherches *	472 422	1 298 327	385 355	461 826	19,84%
Recherches	2 059 548	1 991 033	2 270 272	2 653 830	16,89%
Immobilier	225 374	212 555	144 478		-100,00%
Totaux	2 762 581	3 511 416	2 811 605	3 132 656	

Tableau 31 - Domaine financé

De nouveau cette année, **les subventions reçues liées à la recherche augmentent de + 16.89 % soit + 384 K€**. Cette tendance s'explique notamment par :

- Une légère diminution des produits comptabilisés sur **les Opérations Pluriannuelles (OPPA) de - 197 K€** liée notamment à la fin des projets comme Francophonéa, Aubusson, RENUM, Emila ;
- L'augmentation des produits enregistrés sur :
 - Le préciput accordé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) + 142 K€ par rapport à 2024 mais dans les comptes de 2025 sont comptabilisés le préciput au titre de 2024 pour un montant de 76 874 € et celui au titre de 2025 pour 98 863 € ;
 - Les aides à la publication des ouvrages de + 44 K€ ;

- Les soutiens aux formations doctorales de + 76 K€ ;
- Les subventions reçues pour l'organisation de colloques ou de séminaires + 60 K€. En effet, cette année 101 manifestations scientifiques ont été organisées dont 62 colloques.

Toutefois, il faut noter que plusieurs de ces hausses concernent des régularisations de titres de recettes qui n'avaient pas pu être émis sur les exercices antérieures faute de pièces justificatives reçues voire un problème d'identification de la recette encaissée.

Cette année, la direction de la recherche a obtenu 11 nouveaux projets qui n'ont pas encore eu d'impact dans la comptabilité générale : PSGAR CERENA, Prestation Sobriété, Chaire Diana T - Phase de réalisation (financement de 376 K€), ASPROCLER, TRANSCEND, HERMES, YABU, PIO-JAP, SHADOW, une convention avec la ville RIOM et une autre avec Orange.

Les produits hors recherches augmentent de + 76 K€. Cette hausse s'explique par les nombreuses subventions obtenues pour des projets pédagogiques et par le projet ACCES, Accompagnement vers l'Enseignement Supérieur.

Pour le CFA les subventions sont des aides aux permis allouées aux apprentis et versées par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

CFA	2022	2023	2024	2025
Aide au permis	4 500	9 500	11 500	17 000
Projet - Région	738			
	5 238	9 500	11 500	17 000

Tableau 32 - Les subventions du CFA

- ➔ **La taxe d'apprentissage** a été redéfinie depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018. En effet, une nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage est opérée : **87 % de la taxe d'apprentissage** est collectée par les Opérateurs de compétences (OPCO) puis elle est reversée aux CFA pour financer les contrats d'apprentissage et le **solde de 13 %**, qui remplace le hors-quota, est versé directement par les entreprises.

	2022	2023	2024	2025	Var.25/24
Taxe apprentissage	61 693	58 042	93 118	127 510	37%
Dont UFR	15 943	16 275	31 339	74 869	139%
Dont IJBA	40 389	36 811	42 953	42 544	-1%
Dont IUT	5 361	4 956	18 826	10 097	-46%

Tableau 33 - La taxe d'apprentissage

Depuis 2023, c'est via la **plateforme SOLTEA**, mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), que les entreprises versent ce solde en l'affectant, selon leurs choix, aux établissements habilités, composantes ou formations. Ces fonds sont versés aux bénéficiaires en trois paiements uniques (juillet, septembre et octobre). Désormais, le reçu libératoire est produit directement par la CDC.

En 2025, la taxe perçue accuse une hausse de + 37 % par rapport à 2024. Cela s'explique par un versement complémentaire en 2025, au titre de 2024, pour un total de 26 029 €.

- ➡ **Les produits de la fiscalité :** La contribution vie étudiante et de campus affiche une **diminution de - 3%** qui s'explique d'une part par la baisse du nombre d'étudiants et d'autre part par la diminution du montant final par étudiant.

	2023	2024	2025
<i>Nombre d'étudiant</i>	15 639	15 661	15 578
<i>Montant final par étudiant</i>	70,38767	74,26493	72,47963

Tableau 34 - Détail de la CVEC

Depuis le décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus applicable les versements sont reçus comme suit :

- ➡ Le 1^{er} versement reçu le 22 janvier pour l'année universitaire correspond à 100 % des droits prévus à l'article D841-5 du code de l'éducation, soit 46 € par étudiant inscrit en formation initiale : **669 K€** ;
- ➡ Le 2^{ème} versement le 22 juillet correspondant à la notification définitive : **460 K€**.

	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Contribution vie étudiante et de Campus	754 085	1 100 793	1 163 063	1 129 088	-3%

Tableau 35 - La CVEC

🔗 LES PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE

Sont comptabilisées, dans cette catégorie, les ressources propres de l'établissement ; elles sont en hausse de **+ 0.09 %** comme le démontrent les différents postes analysés ci-dessous :

Libellé	2022	2023	2024	2025	Ecarts	Var. 25/24
Droits de scolarité diplômes nationaux étudiants nationaux ou assimilés	1 848 302	1 800 520	1 934 531	2 135 803	201 272	10,40%
Droits de scolarité diplômes nationaux étudiants internationaux hors pays membres de l'UE ou assimilés	818 827	938 600			0	
<i>Pour mémoire : Exonération des droits différenciés</i>	-818 827	-938 600			0	
Droits des diplômes propres à chaque établissement	841 728	1 006 188	901 408	1 041 642	140 234	15,56%
Frais de concours & Stage intensif IJBA	63 100	57 925	72 150	57 275	-14 875	-20,62%
Prestations de formation continue	672 166	630 258	813 496	878 247	64 751	7,96%
Validation des acquis de l'expérience	59 610	24 576	43 638	43 321	-317	-0,73%
Formation en apprentissage	1 719 674	3 122 206	3 111 133	2 721 380	-389 753	-12,53%
Premier équipement pédagogique		17 600	4 400		-4 400	-100,00%
Autres (aides aux permis, frais de repas et d'hébergements)		46 227	24 755	53 459	28 704	115,96%
Colloques	60 214	12 341	3 735	14 440	10 706	286,67%
Prestations de recherche	46 533	3 600	17 000	9 200	-7 800	-45,88%
Mesures et expertises	44 244	16 754	0	86	86	100,00%
Vente de publications	273 121	271 193	244 708	229 966	-14 741	-6,02%
Autres prestations de services (dont cours de langue depuis 2022)	93 070	55 945	141 207	71 587	-69 620	-49,30%
Locations diverses	24 904	28 056	108 700	34 373	-74 327	-68,38%
Mise à disposition de personnel facturée	286 182	228 250	232 179	244 708	12 529	5,40%
Ports et frais accessoires facturés aux clients	112	816	152	48	-104	-68,42%
Autres produits d'activités annexes	1 815 329	1 827 182	2 208 674	2 335 356	126 681	5,74%
Total	7 848 288	9 149 638	9 861 864	9 870 891	9 027	0,09%

Tableau 36 - Les ressources propres

➡ Les colloques

Ce poste enregistre une hausse des recettes, **+ 10 K€** lié aux frais d'inscription des « summer school », des colloques « ERCIF 2025 » et « CIDE 24 ».

➡ Les mises à disposition de personnel facturée

Accuse de nouveau une légère hausse de **+ 5.4 %**, elles concernent des personnels mis à disposition du CNRS, de l'ANR, de l'Université de Bordeaux, du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), de l'Université de Strasbourg...

➡ Les droits de scolarité – Diplômes nationaux (Compte 706211)

L'université Bordeaux Montaigne par délibération du 17/05/2019 a validé le **principe d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés** et ainsi acté le paiement de droits identiques à ceux des étudiants français.

Une note du 22/03/2024 de la Direction Générale des Finances Publiques stipule que la comptabilisation des droits de scolarité des diplômes nationaux des étudiants internationaux hors pays membres de l'UE doit correspondre au **droit acquis c'est-à-dire au montant du droit d'inscription dont l'étudiant s'acquitte**.

Le montant des droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux est en augmentation de **+ 10.40 % par rapport à 2024**. En effet, si le nombre d'étudiants est à peu près stable - **57 étudiants** par rapport à l'année universitaire 2024/2025, **le montant acquitté par les étudiants des droits d'inscription a augmenté** en 2025/2026.

En effet, les droits font l'objet **d'une indexation sur l'inflation**, ce qui porte le droit d'inscription pour la licence à **178 €** (175 € en 2024), pour le master à **254 €** (au lieu de 250 €) et pour le doctorat et l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) à **397 €** (391 € en 2024).

Droits inscriptions	2022	2023	2024	2025
Scolarité	1 500 586	1 447 457	1 637 543	1 822 821
Formation continue	19 677	64 915	21 752	18 798
Ecole doctorale	188 351	175 142	160 070	173 096
AGEN	13 430	10 811	0	0
IUT	64 485	70 524	81 697	91 338
IJBA	9 963	8 421	9 834	11 430
GALATASARAY *	37 340	16 050	17 550	18 150
CLEFF			1 085	0
Frais de délocalisation	5 800	7 200	5 000	170
TOTAL	1 839 632	1 800 520	1 934 531	2 135 803

* En 2022 deux années ont été titrés : 2021-2022 pour 22 490 € et 2022-2023 pour 14 850 €.

Tableau 37 - Les droits de scolarité par entité

Modes encaissements	2022	2023	2024	2025
Espèces	19 111	20 170	18 270	18 945
PAYBOX	1 267 256	1 223 484	1 428 182	1 515 821
<i>Dont Rejet</i>	<i>33 723</i>	<i>27 983</i>	<i>21 212</i>	<i>50 500</i>
Régies	215 176	129 869	77 779	47 112
Virements	309 419	102 886	60 839	49 234
ESUP PAY	37 340	324 111	348 337	491 204
Prélèvements			1 125	13 488
Totaux	1 848 302	1 800 520	1 934 532	2 135 803

Tableau 38 - Les modes d'encaissement

Ces droits d'inscription font l'objet de modes **d'encaissement variés** ; l'agence comptable poursuit sa sensibilisation auprès des différents services pour développer au maximum les moyens d'encaissement dématérialisés. **Ce qui a entraîné une forte diminution des encaissements par CB et par chèque et a permis de réduire le nombre de régies.**

Cette année, le mode de paiement par **mandat de prélèvement (SDD)** est fortement en **augmentation**.

L'effectif des étudiants a légèrement augmenté par rapport à 2024-2025 + **0.36 %**, néanmoins la proportion d'étudiants boursiers a diminué (- 2.1 %).

	2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Boursiers	6450	40%	6398	40%	6032	38%	5905	37%
Non boursiers	9706	60%	9608	60%	9925	62%	10109	63%
Effectif total*	16156	100%	16006	100%	15957	100%	16014	100%
Variation	-8,31%		-0,93%		-0,31%		0,36%	

Source : Apogée, extraction au dernier jour de l'année universitaire et au 15/01/2025 pour l'année 2024-25 - Observatoire des Étudiants

Périmètre : Nombre d'inscriptions premières, hors DEFLE et auditeurs libres

Tableau 39 – Nombre d'étudiants

Ces étudiants sont inscrits dans les 140 diplômes nationaux et formations complémentaires proposés par l'Université Bordeaux Montaigne. La répartition des étudiants par typologie de régime est la suivante :

	2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Formation initiale	15228	94,3%	14851	92,8%	14747	92,4%	14935	93,3%
Adultes en reprise d'études	38	0,2%	21	0,1%	12	0,1%	10	0,1%
Apprentis	244	1,5%	442	2,8%	395	2,5%	325	2,0%
Formation continue	642	4,0%	683	4,3%	801	5,0%	731	4,6%
Contrat de professionnalisation	4	0,0%	9	0,1%	2	0,0%	13	0,1%
Nb d'étudiants	16156	100%	16006	100%	15957	100%	16014	100%

Tableau 40 - Etudiants par typologie de régime

FOCUS sur les Unités de Formation et de Recherche (UFR) :

- ☛ **Sciences des Territoires et de la Communication (STC)** : L'UFR Sciences des territoires et de la communication (STC) regroupe les départements de géographie, d'aménagement du territoire urbain et des sciences de l'information et de la communication. Accueillant environ 1 700 étudiants, elle compte 75 enseignants et enseignants chercheurs. L'équipe administrative est composée de deux responsables administratifs (Pôle Etudes et Pôle Affaires Générales) et de 14 personnels BIATSS. Aux 41 projets pédagogiques, élément fondamental d'appui à la pédagogie, financés par le budget de l'UFR et complétés par le CFA, s'ajoutent 5 projets dans le cadre du Fonds de soutien à la pédagogie de l'établissement (FSP). L'UFR se donne pour mission de rendre les étudiants acteurs de leur formation en développant, au-delà des enseignements, de multiples modalités d'implication pédagogique et d'application professionnelle grâce à l'intervention de nombreux acteurs professionnels. L'UFR est bien engagée également dans la voie de l'internationalisation avec des stages obligatoires en Afrique, des mobilités entrantes et

sortantes, mais également ses doubles diplômes européens et ses diplômes délocalisés (Istanbul, Lomé et Agadir) grâce à des conventions de coopération signées par l'Université Bordeaux Montaigne avec l'université Turque Galatasaray, Togolaise de Lomé et Ibnou Zohr du Maroc.

👉 **Langues et civilisations** : L'UFR Langues et civilisations a pour mission l'accueil et la formation des étudiants, ainsi que la transmission des connaissances assurée par les enseignants et les enseignants-chercheurs de l'UFR à travers l'étude du langage, des langues et des cultures qu'elles véhiculent. L'UFR compte environ 6 200 étudiants, 230 enseignants, 250 vacataires (chargés de cours) et 28 personnels administratifs. Elle est composée de 13 départements de formation et de 4 services administratifs et 1 accueil. L'UFR est dirigée par une directrice élue en 2025, un directeur adjoint et une responsable administrative et financière (RAF). L'année 2025 a été marquée par diverses absences, tant au sein du personnel administratif que du corps enseignant, ainsi que par le blocage de l'université, ce qui a entraîné le report de certains projets pédagogiques et la programmation budgétaire.

👉 **Humanités** : L'UFR Humanités rassemble cinq départements d'enseignement — Arts, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Lettres et Philosophie — dont l'activité est principalement rythmée par les semaines d'enseignement, avec une intensité accrue au premier semestre de l'année universitaire.

En 2025, l'UFR a fait le choix de placer les actions en faveur des étudiants au cœur de ses priorités, en consacrant 66 % de son budget aux projets pédagogiques portés par les équipes enseignantes. Cette orientation s'est concrétisée par le dépôt de 151 projets pédagogiques, dont 142 ont été financés, témoignant à la fois du dynamisme pédagogique de la composante et de l'effort budgétaire engagé pour soutenir les initiatives des équipes.

➡ **Les droits de scolarité – Diplômes UBM (Compte 706213)**

Pour information : Depuis 2023, suite à un changement de plan comptable, ils sont comptabilisés sur le compte 706213 au lieu du compte 70622.

Les droits de scolarité des diplômes propres à l'Université Bordeaux Montaigne augmentent de + **15.56 %** par rapport à l'année 2024. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
CLES & CLUB / DLM	148 095	136 880	38 168	54 465	42,70%
DEFLE *	597 633	783 808	718 460	883 943	23,03%
CIEPT	96 000	85 500	144 000	101 334	-29,63%
FTLV				600	
IUT			780	1 300	66,67%
Total	841 728	1 006 188	901 408	1 041 642	15,56%
* Remboursement des inscriptions du DEFLE	160 622	270 034	262 846	232 849	

Tableau 41 - Diplômes UBM

- **Le Département d'Etudes de Français Langue Etrangère (DEFLE)**

Depuis 2022, l'Université applique des frais de gestion lors des demandes de remboursement des frais d'inscription du DEFLE. (Délibération CA du 23/09/22). En effet, près d'un tiers des inscriptions font l'objet d'un remboursement pour faute de délivrance de visa... :

- ☞ Frais d'inscription ≤ à 70 € ➔ 0 € ;
- ☞ Frais d'inscription de 70 € à 950 € inclus ➔ 60 € ;
- ☞ Frais d'inscription > à 950 € ➔ 80 €.

Cette année la progression du nombre d'étudiants inscrits au DEFLE + **26.64 %** est cohérent avec l'augmentation du montant des droits comptabilisés + **23 %** soit + **165 K€**.

	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Nombre d'inscription au DEFLE	979	1131	1269	1607	26,64%
Nombre de présents au DEFLE		904	982	1155	17,62%

Tableau 42 - Nombre étudiants DEFLE

56% des étudiants sont originaires du continent asiatique, 23% du continent d'Amérique et 14 % du continent européen.

	2022	2023	2024	2025	Var.25/24
Asie	295	314	428	471	10,05%
Amériques	136	130	145	192	32,41%
Afrique	32	25	33	59	78,79%
Europe	180	133	93	116	24,73%
Océanie	3	4	2	2	0,00%
Total	646	606	701	840	19,83%

Tableau 43 - Répartition géographique

- **Le Département de Langues du Monde (DLM)**

Les inscriptions sont dématérialisées depuis 2023. Le montant des droits, après une baisse importante en 2024 (du fait d'un changement de comptabilisation), est en augmentation cette année + **43 %** soit + **16 K€**.

Rappel : Depuis l'exercice 2024, l'agence comptable ne peut plus identifier les droits CLES & CLUB relevant de la formation initiale (Compte 706213) de ceux relevant de la formation continue (Compte 70624), il faudrait étudier l'impact que cette non différenciation a sur l'établissement avec la FTLV, notamment au niveau des enquêtes qui sont remontées.

- **L'Institut Universitaire de Technologie (IUT)**

Un **nouveau diplôme universitaire en cybercriminologie** a été ouvert en novembre 2024. Il a été réalisé avec le concours des services de gendarmerie la criminalité informatique sous l'angle des sciences sociales et du facteur humain. Accessible par la voie de la formation continue, ce programme s'adresse à des informaticiens comme des RSSI, ou des analystes, mais aussi à des profils non techniques comme des psychologues, des avocats ou des personnels des collectivités territoriales. Les droits comptabilisés représentent **9 inscriptions à 130 €**.

➡ **La formation continue (Compte 70624)**

Cette année, les prestations de formation continue augmentent de **+ 7.5 %** soit **+ 61 K€**.

	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
900	40 846	13 513	3 020	5 410	79,14%
Formation continue des personnels	40 846	13 513	3 020	5 410	
904	160 448	161 277	241 856	259 625	7,35%
Formation continue IUT	160 448	161 277	241 856	259 625	
906	70 820	88 045	86 351	164 892	90,96%
Formation continue IJBA	70 820	88 045	86 351	164 892	
913	408 723	367 423	362 954	251 795	-30,63%
CLES & CLUB	3 056	Changement de compte			
DEFLE - Cours du soir	4 050	3 985	970	8 970	824,74%
DAEU	146 981	92 901	100 225	112 909	12,66%
FTLV	233 156	257 665	261 759	122 117	-53,35%
DAEFLE	9 000	6 570			
DU Didactique du Coréen	12 480	6 302		7 800	
922			119 316	192 812	61,60%
Formation cours de langue - CLEFF			119 316	192 812	
Total général	680 836	630 258	813 496	874 534	7,50%

** Depuis 2022 les cours de langues sont comptabilisés sur le compte 70682*

Tableau 44 - La formation continue

- **Le pôle Formation Tout au long de la Vie** dont ses missions principales sont :
 - L'accueil, le conseil et l'accompagnement des adultes en reprise d'études et la gestion des dossiers de financement ;
 - L'appui aux enseignants et enseignants chercheurs pour le développement de la formation Tout au Long de la Vie ;
 - L'inscription et le suivi des stagiaires, l'accompagnement administratif et logistique, le centre d'examens de la formation DAEU A ;
 - L'organisation des Validations d'acquis (VAE/VAP) et Centre de Bilan de compétences.

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
1 - Heures stagiaires	38 795	88 463	45 885	47 954
2 - Nombre d'inscrits en formation continue (Pôle FTLV)	335	345	332	366
Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)	28 dont 19 diplômés par un jury VAE	33 dont 10 diplômés par un jury VAE	41 dont 7 diplômés par un jury VAE	50 dont 8 diplômés par un jury VAE
Dont bilans de compétences	17	19	20	18
3 - Chiffre d'affaires de la formation continue (encaissé au 31/12)	250 832	303 998	257 070	321 736

* Stagiaires 2018-2019 financés + stagiaires 2019-2020 auto financés, ** Stagiaires 2019-2020 financés + stagiaires 2020-2021 auto financés, *** Stagiaires 2020-2021 financés + stagiaires 2021-2022 auto financés et **** Stagiaires 2021-2022 financés + stagiaires 2022-2023 auto financés

Tableau 45 - Nombre d'inscrits - FTLV

Bilan 2024-2025 : Le **DU didactique du Coréen n'a pas été reconduit** car le partenariat avec l'ambassade de Corée s'est arrêté au profit de l'ouverture d'une filière LLCE Coréen dans l'établissement.

Le DU Langue des signes française a ouvert avec 7 inscrits en auto financement.

Le nombre d'inscrits sur les diplômes nationaux et diplômes d'universités est **104** auxquels il faut ajouter **171 stagiaires** en DAEU plus les VAE et bilans de compétences, ce qui fait **un total de 366 stagiaires contre 332 en 2024**.

Le nombre de VAE a repris son rythme d'avant la réforme des BUT. Durant la fin de l'année 2025 des nouvelles VAE pour les BUT se sont engagées. Soit **50 parcours VAE contre 41 en 2024**, tout diplôme confondu en 2024-25 dont 8 jurys VAE.

Le nombre de **bilans de compétences a un peu baissé** avec 18 bilans menés sur l'année contre 20 en 2024.

Le Pôle a mis l'accent sur l'accompagnement renforcé des apprenants du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires – équivalent du Baccalauréat) car il y a une nouvelle augmentation du nombre de personnes en situation de handicap en 2025 (**35% de l'effectif**). Face à cette progression le Pôle FTLV a maintenu un dispositif d'accompagnement spécifique avec la désignation d'un référent handicap et un travail en partenariat étroit avec le Pôle handicap de l'établissement. Cet effort a été mené conjointement avec la sollicitation **de financements privés (Agefiph)** pour les aménagements de parcours.

- **La Cité des Langues Etrangères du Français et des Francophonies**

Cette année, il y a une augmentation de + 61 % qui s'explique par une hausse des cours de langues dispensées sur l'année 2025 mais aussi des produits à recevoir d'un montant de 139 876 € et pour lesquels les titres de recettes n'ont pas été émis. Ces cours ont été dispensés pour l'ENSAP, Bordeaux Sciences Agro, le Centre de Californie, l'INP, CDC, l'IOGS ...

➡ La formation en apprentissage – CFA (Comptes 706231)

Rappel : Depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018, les opérateurs de compétences (OPCO) sont chargés d'accompagner la formation professionnelle. Au 1^{er} avril 2019, 11 OPCO ont été agréés par arrêté du ministère du Travail. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour mission de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Pour le Centre de Formation des Apprentis de l'Université Bordeaux Montaigne, cela se concrétise par le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation que le CFA signe avec les employeurs.

Après avoir connu une augmentation constante depuis 5 ans, **les effectifs 2025 sont en baisse de - 17 %** par rapport à ceux de 2024 soit **- 65 apprentis**. De même, le montant des contrats facturés ou à facturer au titre de 2025 **affiche une baisse de -12 %** par rapport à l'année dernière pour atteindre un montant de **2 721 380 €**.

L'année 2025 a été marquée par d'importantes évolutions réglementaires et financières **affectant le financement de l'apprentissage**, avec des impacts significatifs sur l'activité et le modèle économique des CFA :

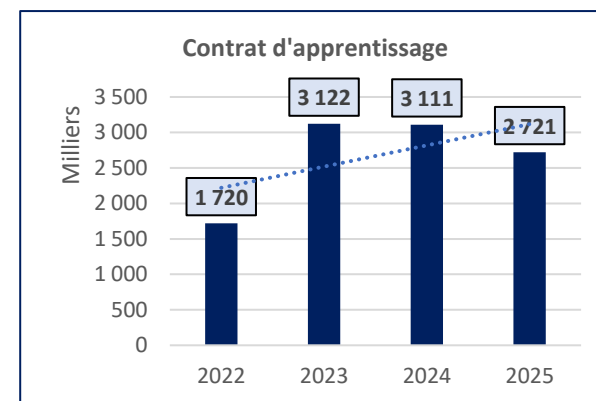


Tableau 46 - Montants titrés

- Au 1^{er} janvier 2025 : **Arrêt du financement par le CNFPT** des formations de niveaux 6 et 7, combiné à la **baisse des aides aux entreprises du secteur privé** ➡ **Fragilisation de l'attractivité de l'apprentissage.**
- Au 1^{er} juillet 2025 :
 - **Instauration d'une contribution obligatoire de 750 €** par apprenti Bac + 3 et plus ➡ **A la charge des employeurs et recouvrée par les CFA ;**
 - **Nouveau mode de financement au prorata** journalier des contrats ➡ **Perte de chiffre d'affaires ;**
 - **Minoration des NPEC** pour les formations majoritairement en distanciel ➡ **Accentue cette contrainte financière.**
- Au 1^{er} mars 2026 : **Report du versement des aides** aux employeurs pour les contrats conclus à partir du 1^{er} novembre 2025 ➡ **Annulation de certains recrutements.**

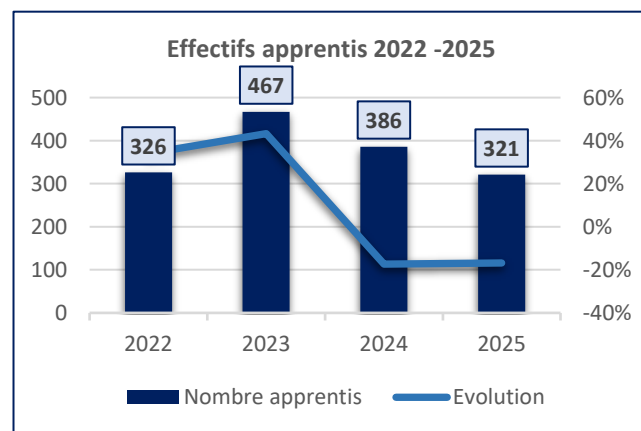


Tableau 47 - Evolution des effectifs du CFA

Ces évolutions se traduisent par une baisse du nombre d'apprentis à la rentrée 2025 (- 16 %), avec **321 apprentis au 31 décembre 2025** contre 385 un an auparavant, et par une augmentation de la charge administrative liée à la facturation de la contribution employeur.

Les apprentis ont également été impactés par la modification du régime d'exonération des cotisations salariales à compter du 1^{er} mars 2025, entraînant une baisse du salaire net pour certains d'entre eux et la fin de l'équivalence salaire brut = salaire net.

Dans ce contexte contraint, le CFA Bordeaux Montaigne a engagé **une stratégie de diversification et de sécurisation** de son activité. Une convention de prestation de services a été signée en 2025 avec l'École des Beaux-Arts de Bordeaux, et des démarches sont en cours avec l'ENSAP en vue d'une montée en charge progressive de la gestion de contrats d'apprentissage à partir de la rentrée 2026.

L'acquisition du module « Formation » d'YPAREO a permis de sécuriser la gestion financière et d'améliorer la constatation du service fait, avec un gain significatif sur les délais de mise en paiement des heures d'accompagnement.

➡ **Frais annexes (repas et hébergements) – CFA (Comptes 706238)**

Accusant une forte augmentation de **+ 115 % soit + 29 K€**, cette évolution s'explique par une émission des titres de recettes sur l'exercice 2025 au plus près du droit acquis et par la régularisation des exercices antérieurs (2023 et 2024).

➡ **Les autres prestations de services (Compte 70682)**

Pour information : Depuis le changement du plan de compte en 2023, ce compte enregistre les préparations et les frais de concours de l'IJBA.

	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Préparation - Concours école de journalisme	14 800	11 050	21 900	10 400	-52,51%
Frais de concours - IJBA	48 300	46 875	50 250	46 875	-6,72%
Test de langue	3 056	41 967	45 055	40 766	-9,52%
Prestation du Pôle Production Imprimés - DSIN	13 689	13 978	16 084	17 783	10,56%
Autres prestations (utilisation base de données, images...)			7 915	13 038	64,73%
Total général	79 845	113 870	141 205	128 862	-8,74%

Tableau 48 - Les autres prestations de services

➡ **Les autres produits (Compte 7088)**

- **Les autres produits de l'Université hors SIGDU** diminuent de - **43.65 %** soit - **77 K€**. Cette baisse s'explique essentiellement par l'enregistrement sur l'exercice 2024, de la refacturation des redevances des distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas par la société 3BDA de 2022 et 2023.

Les autres produits se répartissent ainsi :

Établissement - Compte 7088	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Cartes AQUIPASS	2 850	3 330	3 240	3 500	8,02%
Cotisation sport & culture	3 110	4 480	7 415	6 595	-11,06%
PEB - Droits copies	1 840	72	160	598	273,75%
Reversement Photocopieurs - IZLY	13 898	13 302	14 240	14 890	4,56%
Redevances distributeurs	33 326	9 910	134 941	68 996	-48,87%
Participation - Réparation et/ou rachat ordinateurs	1 450	368	1 152	231	-79,94%
Ventes Goodies		9 199	3 985	3 763	-5,56%
Conventions d'occupation	600				
Remboursement de frais	5 877	61 125	8 588	0	-100,00%
Divers - Frais de gestion	1 826	2 160	3 340	1 200	-64,08%
Totaux	64 778	103 946	177 061	99 774	-43,65%

Tableau 49 - Les autres produits

- **Les autres produits du Service Inter-établissements de Gestion du Domaine Universitaire : Le SIGDU** est en charge de la gestion des espaces publics communs (voiries, pistes cyclables, parkings, éclairage et espaces verts) et de l'eau (production et distribution d'eau potable, réseau d'assainissement et rejets) sur le campus Pessac-Talence-Gradignan.

Il a la particularité d'intervenir sur du patrimoine appartenant à plusieurs établissements et il gère notamment les installations de production, de traitement et de stockage d'eau (forages et château d'eau) qui alimentent la totalité du campus. Sa gouvernance est composée de 7 établissements (UBM, UB, CROUS, INP, IEP, CNRS, BSA) et son financement se fait selon un modèle économique validé dans la convention de fonctionnement.

Les produits comptabilisés pour le **SIGDU progressent en 2025 de + 2.66 %** par rapport à 2024. En voici le détail :

SIGDU - Compte 7088	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
Charges communes	306 810	354 382	496 199	433 866	-12,56%
Compteur Géothermique	19 193	23 508	12 910	-12 767	-198,89%
Consommation eau potable	1 380 045	1 342 173	1 489 996	1 616 113	8,46%
Prime CEE - Travaux efficacité énergétique	10 864				
Prestation de sécurisation			30 000	0	-100,00%
Autres prestations	1 270	1 225	2 508	48 457	1832,39%
Totaux	1 718 183	1 721 288	2 031 613	2 085 667	2,66%

Tableau 50 - Les ressources propres du SIGDU

Cette variation s'explique selon plusieurs facteurs :

- **L'arrêt de la facturation en géothermie** due à la fermeture de la piscine de l'Université de Bordeaux ;
- **La réalisation de prestations de travaux** commandées par la SRIA pour la réalisation d'un branchement d'arrosage et de la modification de fosse hébergeant des compteurs sur le site de Pessac ;
- **Les charges communes** accusent une baisse de **- 12 %** en raison de la diminution des charges réparties comme suit :

Charges communes	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
CROUS BORDEAUX	113 809	134 341	194 640	177 189	-8,97%
SCIENCES PO BORDEAUX	17 093	19 807	27 225	24 341	-10,59%
CNRS DELEGATION CENTRE-EST	9 343	10 087	12 555	9 393	-25,19%
UNIVERSITE DE BORDEAUX	146 729	166 836	229 989	194 864	-15,27%
BORDEAUX INP	19 837	23 311	31 790	28 078	-11,68%
		306 810	354 382	433 866	22,43%

Tableau 51 - Les charges communes par partenaire

- La consommation d'eau potable augmente de **+ 8.86 %** par rapport à 2024. Après avoir subi une augmentation en 2023, les tarifs de l'eau potable restent stables depuis. Voici la répartition des consommations par partenaire :

Tarif HT du m ³	2022	2023 à 2025
Groupe 1	2,69	3,12
Groupe 2	3,71	3,81
Groupe 3	3,95	3,97
Géothermie	1,40	1,40
Eau chantier	3,95	3,97
Eau industrielle d'arrosage	2,10	2,67

Tableau 52 – Tarifs de l'eau

Consommation eau	2023	2024	2025	Var. 25/24
BORDEAUX INP	29 877	24 632	64 364	161%
CNRS DELEGATION SCTD (ex CENTRE-EST)	30 105	36 660	28 773	-22%
CROUS BORDEAUX	791 547	886 663	867 833	-2%
DOMOFRANCE	48 077	49 367	64 902	31%
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS	77 686	44 413	79 473	79%
INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL	2 988	6 450	7 419	15%
JEUNESSE HABITAT SOLIDAIRE	19 263	15 507	10 276	-34%
KEOLIS	1 012	675	917	36%
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	1 425	1 461	10 445	615%
LABORATOIRE SCL BORDEAUX	2 726	2 731	3 581	31%
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE TENNIS	2 874	2 144	6 936	224%
LYCEE TECHNIQUE ALFRED KASTLER	39 300	33 261	145 740	338%
SCIENCES PO BORDEAUX	3 625	2 533	5 582	120%
SOCOTRAP		6 483	9 036	39%
SRIA		8 780		-100%
UNIVERSITE DE BORDEAUX	289 274	366 569	315 376	-14%
Divers (Entreprises, MSHA, Rectorat, ...)	2 393	1 665	1 289	-23%
	1 342 173	1 489 996	1 621 940	8,86%

Tableau 53 – La consommation d'eau par partenaire

➔ **Les autres produits de gestion** correspondent :

- Aux dons et aux mécénats : 119 K€** attribués notamment dans le cadre de projets de recherche par le groupe VIDELLOT (30 K€), pour le soutien au projet d'édition numérique des ouvrages par BIOLANDES (50.20 K€), pour l'opération « les sanctuaires de Saint-Emilion » (15 K€ de la Mairie de Saint-Emilion, 5 K€ de la Chapelle de la Trinité) et un soutien pour les appels à projets de la MSHbx par la Fondation de France (4 K€) ;
- Aux pénalités** appliquées sur le marché de nettoyage : **23 K€** ;
- Aux versements des droits d'auteurs et de reproduction : 6 K€**, PROTISVALOR, Centre français d'exploitation du droit de copie et SOFIA ;
- Divers produits : 111 K€** correspond à des indemnisations pour des sinistres (17 K€), à une contribution au groupement de commande signé le 25/06/2024 relatif à un pack de logiciel de cartographie d'analyse spatiale développé par la société ESRI (8 K€), à l'apurement

d'encaissements non identifiés (9 K€), à la régularisation du prorata de TVA en notre faveur (50 K€), à des remboursements d'avoir de la part des fournisseurs (9 K€), aux remboursements de frais postaux (7 K€) et aux frais de gestion (12 K€).

- ➡ **La production stockée et immobilisée** : Cette opération permet de constater l'évolution des stocks d'ouvrages au 31/12/2025 et de valoriser la participation du personnel technique. Elle est en augmentation de **121 K€** car le stock final au 31/12/2025 a augmenté par rapport à l'année dernière.

👉 LES AUTRES PRODUITS

Sont essentiellement composés de produits calculés, c'est-à-dire qui ne génèrent aucun flux de trésorerie.

- ➡ **Les produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs** : **44 K€** concerne notamment les trop versés sur les salaires des agents (27 K€), un remboursement des cotisations URSSAF (4 K€) et le remboursement d'indemnités journalière de la Sécurité Sociale (5 K€) et l'annulation de plusieurs factures des fournisseurs ou le remboursement de subventions non utilisées (8 k€) ;
- ➡ **Les reprises sur les dotations aux amortissements et aux provisions**
 - Les reprises sur les provisions pour risques, il s'agit de la reprise des provisions de l'exercice précédent à savoir :
 - Accident du travail reprise : 9 053.08 € ;
 - Compte épargne temps : 973 726.85 € ;
 - Gros entretiens et réparations : 80 870.49 € ;
 - Litiges : 20 500 €.
 - Les reprises sur les provisions sur actif circulant concernent les provisions de l'exercice précédent à savoir :
 - Créances douteuses : 341 198.17 € ;
 - Dépréciation des stocks : 1 454 644.01 €.
- ➡ **Les quotes-parts de financement reprises au résultat** : le montant s'élève à **3 815 622.21 €** et concerne :
 - Les reprises de financement de l'exercice 2025 liées aux biens financés avec une subvention d'investissement : 3 590 269.81 € ;
 - Les reprises de financement liées aux opérations de sortie : 225 352.40 €.

3.2. Le bilan

Actif	2025			2024	PASSIF	2025	2024
	Montant brut	Amortissements & Provisions	Montant Net				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	1 784 199	1 196 742	587 457	617 551	Financements reçus	82 117 726	55 330 816
Immobilisations corporelles	147 707 580	49 989 144	97 718 436	69 092 642	Financement de l'actif par l'Etat	60 030 468	41 576 719
Terrains	15 050 787	257 542	14 793 245	14 186 802	Financement de l'actif par des tiers	22 087 257	13 754 098
Constructions	101 195 904	27 646 999	73 548 905	37 797 707	Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels, et outillages	9 304 091	6 765 285	2 538 806	2 130 198	Ecarts de réévaluation		
Collections	5 469	0	5 469	5 497	Réserves	22 919 615	25 767 849
Biens historiques et culturels	450	0	450	450	Report à nouveau	7 329 948	5 786 698
Autres immobilisations corporelles	20 121 679	15 319 318	4 802 362	5 074 176	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 464 148	-2 686 630
Immobilisations corporelles en cours	1 221 274	0	1 221 274	9 030 745	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes sur commandes	807 926	0	807 926	867 067	TOTAL FONDS PROPRES	109 903 141	84 198 733
Immobilisations financières	256 578	0	256 578	256 026	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	149 748 357	51 185 885	98 562 471	69 966 219	Provisions pour risques	26 939	34 553
ACTIF CIRCULANT					Provisions pour charges	924 910	1 054 597
Stocks	1 956 517	1 504 755	451 762	380 827	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	951 849	1 089 150
Créances	17 149 894	431 853	16 718 041	20 723 173	DETTES NON FINANCIERES		
Créances sur des entités publiques	12 202 685	206 481	11 996 204	17 041 818	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 619 036	2 750 827
Créances clients et comptes rattachés	4 191 077	225 372	3 965 705	3 297 051	Dettes fiscales et sociales	2 882 478	2 941 612
Créances fiscales et sociales	13 524	0	13 524	0	Avances et acomptes reçus	13 597 923	15 300 518
Créances sur opérations pour comptes de tiers	601 887	0	601 887	307 594	Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 884 626	1 459 643
Créances sur les autres débiteurs	140 721	0	140 721	76 710	Autres dettes non financières	517 769	3 492 021
Charges constatées d'avance	178 137	0	178 137	101 191	Produits constatés d'avance	533 539	624 536
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	19 284 547	1 936 608	17 347 939	21 205 191	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	22 035 369	26 569 159
TRESORERIE					TRESORERIE		
Disponibilités	16 975 603		16 975 603	20 681 626	Autres éléments de trésorerie passive		
Autres - Régies d'avances	4 345		4 345	4 007			
TOTAL TRESORERIE	16 979 948	0	16 979 948	20 685 633	TOTAL TRESORERIE	0	0
TOTAUX	186 012 852	53 122 494	132 890 359	111 857 042	TOTAUX	132 890 359	111 857 042

Tableau 54 - Le bilan

3.2.1. L'actif

3.2.1.1. L'actif immobilisé

Tableau des immobilisations						
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste Changt enveloppe	Acquisitions Mises à disposition Versement d'avces Changt enveloppe	Par virement de poste à poste	Cessions/Mises au rebut/Récupération avces/Changt enveloppe/Annulation SF	
Immobilisations incorporelles	1 669 180	103 529	18 010	5 620	900	1 784 199
Frais d'établissement	349 928					349 928
Frais de recherche et développement	9 605					9 605
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 309 646	103 529	18 010	5 620	900	1 424 665
Immobilisations corporelles	104 829 495	9 590 161	32 899 581	106 491	1 534 364	145 678 381
Terrains	14 404 780	582 246	63 762			15 050 787
Constructions	62 391 017	8 942 934	30 736 824	4 766	870 106	101 195 904
Installations techniques, matériels, et outillage	8 537 288	64 981	869 963	100 309	67 831	9 304 091
Collections	5 497				27	5 469
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	450					450
Autres immobilisations corporelles	19 490 464		1 229 033	1 417	596 400	20 121 679
Immobilisations corporelles en cours	9 030 745	610 505	1 603 470	9 692 272	331 173	1 221 274
Avances versées sur commandes d'immobilisations	867 067		440 670	499 810		807 926
Participations et créances rattachées à participations	253 894					253 894
Titres de participation	253 894					253 894
Autres immobilisations financières	2 132	0	4 227	0	3 675	2 684
Prêts	2 055	0	4 227	0	3 675,00	2 607
Dépôts et cautionnements versés	77	0	0	0	0	77
TOTAUX	116 652 512	10 304 194	34 965 958	10 304 194	1 870 113	149 748 357

Tableau 55 - Le tableau des immobilisations

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **34 965 958 € pour l'exercice 2025**, ce qui fait une **augmentation de + 27.9 M€** par rapport à 2024.

👉 **LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les acquisitions effectuées sur l'exercice 2025 sur ce poste concernent uniquement des logiciels et le montant s'élève à 18 K€ €. Par ailleurs, en 2025, la mise en service de la solution de virtualisation des postes de travail a été comptabilisée pour un montant de 103 529 €. Le montant brut atteint 1 784 199 € au 31/12/2025.

👉 **LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'établissement par l'Etat a été intégré pour l'essentiel en 2010, et mis à jour les années suivantes. Il est décrit dans la convention d'utilisation signée en début d'année avec la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) conformément à la réglementation.

Deux nouveaux bâtiments ont fait l'objet d'une comptabilisation en 2024 suite à la réception des avis par le pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP :

- ➡ La Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx) mise à disposition par le Rectorat le 01/01/2022 et comptabilisée sur l'exercice 2024 conformément à l'avis du domaine, notifié le 03/06/2024, pour un montant de 2 823 671 € ;
- ➡ La villa des arts (maison individuelle) mise à disposition par le Rectorat le 01/09/2023 et comptabilisée sur l'exercice 2024, conformément à l'avis du domaine notifié le 12/12/2024, pour un montant de 410 118 €.



Par ailleurs, cette année l'agent comptable a pu comptabiliser les travaux réalisés dans le cadre de l'opération Campus sur l'immobilier de l'université, les critères pour l'inscription à l'actif ayant été réunis, à savoir une valeur certaine et mesurable des travaux réalisés. Pour rappel : le montant des sorties concernant les éléments modifiés par les travaux avait été comptabilisé sur l'exercice 2024. L'impact en comptabilité est de 30.34 M€ et concerne plusieurs bâtiments : les bâtiments Rosa Bonheur et Flora Tristan, les amphithéâtres Papy Lefèvre, 700, B200 et B400, le bâtiment des Elus, le bâtiment Administration. L'état des dépenses se présente ainsi :

	Dépenses - UBM			
	Budget	Facturé	Payé	Reste à payer
Lignes communes	1 363 758	1 275 126	1 275 126	88 632
Structure dédiée	1 549 675	878 388	878 388	671 287
Opération Campus (Plusieurs bâtiments - Convention)	22 975 050	22 514 919	22 477 399	497 651
Bâtiment H - CPER	4 554 884	4 469 331	4 469 331	85 553
Bâtiments J Administration & Accueil - Fonds propres	1 271 780	1 240 828	1 240 828	30 952
	31 715 147	30 378 592	30 341 073	1 374 075

Tableau 56 - Opération Campus – Etat d'avancement

Et le financement de cette opération est réparti ainsi entre les différents partenaires :

	Opération Campus - Financement - UBM						Total
	Subventions - Fonds Campus ETAT	Subventions - CPER - Région	Fonds propres	Subventions Région	Fonds propres SRIA	Prime énergie	
Lignes communes	849 104	188 143	58 151	170 145	9 582	0	1 275 126
Structure dédiée	584 917	129 605	40 058	117 207	6 601	0	878 388
Opération Campus (Plusieurs bâtiments - Convention)	14 967 661	3 316 515	1 025 066	2 999 245	168 913	0	22 477 399
Bâtiment H - CPER	2 976 120	659 445	203 821	596 360	33 586	0	4 469 331
Bâtiments J Administration & Accueil - Fonds propres	826 265	183 083	56 587	165 568	9 325	0	1 240 828
	20 204 067,26	4 476 791,16	1 383 683,34	4 048 524,29	228 006,68	0,00	30 341 072,72
Financement Total	<i>21 008 336</i>	<i>4 655 000</i>	<i>1 438 764</i>	<i>4 209 685</i>	<i>237 083</i>	<i>166 279</i>	<i>31 715 147</i>
Reste à répartir	<i>804 269</i>	<i>178 209</i>	<i>55 081</i>	<i>161 161</i>	<i>9 076</i>	<i>166 279</i>	<i>1 374 074</i>
Compte	<i>C/10411</i>	<i>C/13412</i>	<i>C/10682</i>	<i>C/13412</i>	<i>C/104138</i>		

Tableau 57 - Opération Campus – Financement

- ➡ **Les terrains** ont été évalués initialement en 2010. Ils sont inscrits au bilan d'entrée pour un montant de 14 404 780 € auquel viennent s'ajouter divers aménagements de terrains (achats d'arbres, travaux de mise en sécurité du parvis ...) pour un montant total de 63 762 €. Par ailleurs des travaux d'assainissement et des aménagements de voiries ont été mis en service pour un montant de 582 246 €. Ce qui porte le montant de ce poste à 15 050 787 € au 31/12/2025.
- ➡ **Les constructions** figurent au bilan d'entrée pour un montant brut de 62 391 017 € auquel vient s'ajouter notamment la comptabilisation de l'**opération Campus pour un montant de 30.4 M€** et l'appartement d'Arcachon reçu grâce à un legs pour 235 K€. **Les mises en service réalisées en 2025 s'élèvent à 8.9 M€ dont les travaux du bâtiment de la CLEFF pour 8.2 M€.** Par ailleurs, il a été enregistré la vente de l'appartement pour 235 K€ ainsi que la sortie des travaux entrepris dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment de la CLEFF, pour un montant 621 K€. Ce qui porte le solde de ce compte à 101 195 904 €.
- ➡ **Les installations techniques, matériels et outillages** sont inscrites pour un montant brut de 8 537 288 € auquel s'ajoutent l'acquisition de divers matériels pour un montant total de 870 K€, notamment un matériel d'analyse par spectrométrie par torche plasma (255 K€), un autre système d'analyse par spectrométrie par torche plasma avec introduction par voie liquide et ablation laser (321 K€)... Le montant des sorties de l'actif ayant fait l'objet soit d'une décision du président soit d'une délibération du CA s'élève à 68 K€. Le montant au 31/12/2025 est de 9 304 091 €.
- ➡ **Les collections** figurent au bilan d'entrée pour un montant de 5 469 €.

➡ **Les biens historiques** s'élèvent toujours à 450 € au 31/12/2025. Aucune opération en 2025.

Les autres immobilisations corporelles : ce sont les mobiliers et matériels divers, les matériels informatiques, les matériels de transport pour lesquels le montant brut s'élevait à 19 490 464 € au 31/12/2024. Le montant des acquisitions s'élève à 1 229 033 €. Parmi ces nouvelles entrées à l'actif, il y a l'acquisition d'un matériel de stockage pour la sauvegarde dans le cadre de la mise en place de la solution globale collaborative (131 K€), le renouvellement du matériel audiovisuel pour les salles de cours (190 K€), l'achat d'un véhicule pour l'IUT (38 K€) ... Le montant total des cessions ayant fait l'objet soit d'une délibération du Conseil d'Administration soit d'une décision du Président s'élève à 596 K€ (des matériels informatiques, du mobilier...). Ces opérations portent le montant de ce poste à 20 121 679 €.

➡ **Les immobilisations en cours** : ce poste comptabilise les immobilisations en cours (travaux) et les avances versées aux fournisseurs.

- **Les avances** s'élèvent à 807 926 € au 31/12/2025, elles concernent les avances versées à la SRIA pour le projet de réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (124 K€), pour l'étude de la restructuration et de l'extension du pôle Archéologie (304 K€), pour la sécurisation des accès parking (373 K€) et une avance versée à la SNEF pour les travaux d'aménagement de la salle située au pôle Archéologie pour l'installation d'un équipement d'analyse (6 K€) ;
- **Les immobilisations en cours** : comme nous l'avons vu plus haut, certains travaux ont fait l'objet d'une mise en service pour un montant total de 9,7 M€ et le montant des nouvelles opérations de travaux s'élève à 1.6 M€, dont 240 K€ pour le pôle archéologie, 203 K€ pour la mise en accessibilité de l'IUT, 175 K€ des travaux dans le cadre des pratiques sportives et bien être pour tous, 104 K€ pour le remplacement de la Centrale de Traitement de l'Air (CTA) sur le site Renaudel...

Au 31/12/2025, certaines opérations sont toujours en cours et font l'objet d'un suivi particulier ; elles s'élèvent à 1.2M €.

LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

D'un montant total de **256 578 €**, elles se décomposent ainsi :

- ➡ Les actions prises de la SRIA : 253 894 € ;
- ➡ Des dépôts et consignations : 77 € ;
- ➡ Les prêts au personnel accordés via la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) : la somme de 2 607 € correspond au montant en cours de remboursement par le personnel au 31/12/2025.

Situation des prêts	Montant au 01/01	Nouveau prêts accordés	Remboursements	Transformation des prêts en aides	Montant au 31/12
Prêts au 31/12/22	1 950	4 350	3 342	0	2 958
Prêts au 31/12/23	2 958	3 150	4 467	350	1 291
Prêts au 31/12/24	1 291	3 600	2 236	600	2 055
Prêts au 31/12/25	2 055	4 227	2 550	1 125	2 607

Tableau 58 - Suivi des prêts

3.2.1.2. Les amortissements & les dépréciations des immobilisations

Les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Leur montant cumulé passe de 46 686 293 € à **51 185 885 €**.

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 051 628	146 013	900	1 196 742
Frais d'établissement	349 928	0	0	349 928
Frais de recherche et développement	9 605	0	0	9 605
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	692 095	146 013	900	837 208
Droit au bail	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	45 634 664	5 389 601	1 035 122	49 989 144
Terrains	217 978	39 565	0	257 542
Constructions	24 593 309	3 446 966	393 277	27 646 999
Installations techniques, matériels, et outillage	6 407 090	426 027	67 831	6 765 285
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	14 416 288	1 477 044	574 014	15 319 318
TOTAUX	46 686 293	5 535 615	1 036 022	51 185 885

Tableau 59 - Le tableau des amortissements

Pour information impact de l'entrée à l'actif des travaux de rénovation liés à l'opération Campus :

Opération Campus			
Financement	Valeur brute	Amortissements	Quote-part de financement
Etat	20 204 067	709 334	709 334
SRIA	228 007	7 600	7 600
Région	8 525 315	284 177	284 177
UBM	1 383 683	46 123	
	30 341 073	1 047 234	1 001 111
Impact sur le résultat comptable :			-46 123

Tableau 40 - Impact sur le résultat de l'opération Campus

3.2.1.3. Les stocks

L'Université possède deux maisons d'édition pour lesquelles nous devons recenser les stocks finaux des ouvrages au 31/12/2025. Pour ce faire plusieurs étapes sont nécessaires :

1. Les équipes des Presses Universitaires de Bordeaux, AUSONIUS Editions et REA ont effectué **l'inventaire physique du 08 au 12 décembre 2025**, en recensant tous les ouvrages présents dans les stocks ;
2. **L'analyse et l'explication des écarts** entre le stock comptabilisé dans le logiciel EDIT LIV et leur recensement, seulement ceux supérieurs à 5 ouvrages a été effectuée du 15 au 19 décembre 2025 ;
3. Les équipes effectuent un **deuxième comptage** pour tous les ouvrages dont l'écart est supérieur à 5 livres ;
4. L'administratrice des Presses Universitaire de Bordeaux finalise le calcul du nombre de pages produites ;
5. La Cellule d'Aide au Pilotage, à l'aide du nombre de pages produites, calcule le **coût de revient unitaire à la page** (CRU) ;
6. L'administratrice des Presses Universitaire de Bordeaux, dès la réception du CRU **calcule le coût de revient ou prix d'achat par ouvrage**.

Pour information le recensement de ces ouvrages concerne :

- **Pour AUSONIUS : 13 220 exemplaires pour 446 titres** stockés dans la salle « réserve » ;
- **Pour les PUB : 52 577 exemplaires pour 1 150 titres** stockés dans les salles G01 et G03.

Il faudra également ajouter les stocks détenus chez nos différents partenaires (DILISCO, PORTICO, ARLES, BLAYES, le Musée d'Aquitaine, FMSH, BH).

Il est à noter que le taux de correspondance entre l'extraction EDIT LIV et l'inventaire physique est très bon puisqu'il a été obtenu **99.70 %** pour AUSONIUS et **99.78 %** pour les PUB. Ces résultats s'expliquent par la continuité :

- De la qualité du suivi quotidien des stocks maintenue par notre chargé de diffusion-distribution, et aussi plus largement les bonnes pratiques de l'équipe tout entière ;
- De la fluidification de la procédure opérée il y a trois ans ;
- Des deux mises à jour du logiciel Edit Liv' effectuées avec 2DCOM au cours de l'année.

Voici les éléments de calcul :

➡ **Pour AUSONIUS :**

- Le nombre de pages éditées produites est de **2 485 176 pages** (32 titres, dont 24 nouveaux titres et 8 réimpressions) contre **3 808 556** l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0.1098 €** contre **0.0929 €** en 2024.
- Le nombre d'ouvrages en stock au 31/12 : **26 023** contre **25 903** en 2024.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la valorisation du stock est donc de 712 070 €, soit **une variation de + 45 981 €**.

➡ **Pour les PUB :**

- Le nombre de pages produites est de **2 256 962 pages** (28 titres dont 27 nouveaux titres et 1 réimpression) contre **2 961 190** l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0.1189 €** contre **0.1261 €** en 2024.
- Le nombre d'ouvrages en stock au 31/12 : **85 622** contre **83 163** en 2024.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la valorisation du stock est donc de **1 244 447 € soit une variation de + 75 065 €.**

Tableau des variations de stocks				
Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (entrées)	Variations des stocks en diminution (sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
Stocks de produits	1 835 471	1 956 517	1 835 471	1 956 517
Total des stocks	1 835 471	1 956 517	1 835 471	1 956 517

Tableau 61 - La variation des stocks

Soit une variation globale au niveau de l'Université de + 121 046 €.

LES EDITIONS AUSONIUS : L'Unité mixte de recherche Ausonius (UMR 5607), placée sous la tutelle du CNRS et de l'Université Bordeaux Montaigne, est implantée sur le campus de Pessac, au sein de la Maison de l'Archéologie et de l'Archéopôle. Elle est dédiée à l'étude des espaces, des sociétés et des cultures de la Protohistoire européenne à la fin du Moyen Âge, dans une approche résolument interdisciplinaire associant archéologues, historiens, historiens de l'art et philologues.

Reconnue comme un laboratoire de référence à l'échelle nationale et internationale, l'unité joue un rôle structurant dans le paysage des sciences archéologiques bordelaises. Elle s'inscrit dans une dynamique de coopération étroite avec les UMR Archéosciences Bx et Pacea, notamment au sein de la Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux, du LabEx Sciences archéologiques de Bordeaux (LaScArBx) et du GPR Human Past, intégré au programme Initiative d'Excellence de l'Université de Bordeaux.

L'activité de recherche s'appuie sur une organisation interne structurée autour de services d'appui, d'accompagnement et de fonctionnement de la recherche, couvrant notamment l'édition scientifique, la documentation, les humanités numériques, la gestion administrative et financière, ainsi que la logistique.

En 2025, l'unité a poursuivi une activité scientifique soutenue. Plusieurs projets ont été retenus à l'issue d'appels à projets régionaux, nationaux et structurants (MOSAIC, INSIGNIA, PRC CHOROS, renouvellement du GPR Human Past pour la période 2025-2028). De nouveaux projets ont également été déposés, dont un projet collaboratif européen mobilisant des outils d'intelligence artificielle. L'année a par ailleurs été marquée par la refonte du site internet de l'unité et par le développement d'actions de médiation scientifique, notamment dans le cadre des dispositifs Sciences avec et pour la société.

L'animation scientifique a constitué un axe majeur de l'activité 2025, avec l'organisation régulière de séminaires, de journées d'étude et de colloques, couvrant un large spectre chronologique et thématique. Ces manifestations ont contribué à la diffusion des travaux de l'unité, à la formation des étudiants et doctorants, et au rayonnement scientifique d'Ausonius.

L'année 2025 : AUSONIUS a obtenu trois nouveaux projets avec la Région Nouvelle Aquitaine (MOSAIC, INSIGNIA et PRC CHOROS) et le renouvellement du projet GPR Human Past sur 2025 – 2028. Par ailleurs, une refonte complète du site internet a été engagée sur 2025.

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX : créées en février 1983 et première structure éditoriale au sein de cette université, elles perpétuent une tradition centenaire d'édition universitaire bordelaise connue internationalement pour des revues comme le Bulletin Hispanique ou Suds (ex-Cahiers d'Outre-mer). La politique éditoriale des PUB est initiée par sa direction et par le comité éditorial dont les membres sont issus de différentes universités françaises. Cette politique s'articule autour de collections. Actuellement, le catalogue des Presses Universitaires de Bordeaux comprend 1148 titres répartis en une quarantaine de collections dédiées essentiellement aux arts, lettres,

langues et sciences humaines. La science politique, l'économie et le droit y figurent également, attestant de l'importance des liens développés depuis des décennies avec les autres universités et établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Les PUB privilégient la diffusion en librairie en s'appuyant sur l'Association Française des Presses d'Université Diffusion — 5 représentants commerciaux sur toute la France - **et sur leur distributeur DILISCO, du groupe Albin Michel**, depuis le 1^{er} janvier 2022. **Depuis plus de dix ans, une politique de publication et de diffusion en ligne a été mise en place.** Les versions PDF des ouvrages et des revues sont disponibles sur le **site des PUB** et sur **Immateriel.fr**. Des revues sont hébergées en version numérique sur les portails **Cairn** et **Open Edition Journals**. Des ouvrages sont accessibles quant à eux sur **Persée** et sur **Open Edition Books**. Elles disposent également de plusieurs collections en accès ouvert sur **UN@**, la plateforme d'ouvrages numériques natifs augmentés au service des presses universitaires sur le périmètre de Bordeaux (PUB, Ausonius Éditions), Pau (PUPPA) et Limoges (Pulim).

À l'échelle du site bordelais, les PUB ont développé des collections en partenariat avec **Ausonius Éditions** ("THEA"), avec **Bordeaux Sciences Agro** ("Esprit des Bois"), l'**École Nationale d'Architecture et du Paysage de Bordeaux** ("Architectures et Paysages"), le **musée des Arts décoratifs et du Design** (« Le design mot pour mot »). La coédition de la collection "Leçons de sciences en Aquitaine" entre les PUB et les **PUPPA** (Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour) est issue du partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Au cours des dernières années, des **coéditions internationales** ont vu le jour avec notamment les Presses de l'Université Laval au Québec, les Presses de l'Université d'Exeter au Royaume Uni, celles de l'Université de La Plata en Argentine, Sud-Éditions en Tunisie, et les Presses Chinoises des Sciences Sociales.

L'année 2025 aura été l'année la plus dense et la plus contrainte depuis 2021, mais les résultats positifs enregistrés en dépit du contexte (production éditoriale en hausse, maintien de notre chiffre d'affaires, maîtrise des coûts, et maintien de la production de ressources propres pour l'UBM) témoignent de l'impact positif des améliorations apportées au fonctionnement des PUB depuis 2021 et de la qualité des deux récents recrutements.

- **Une production éditoriale en hausse et la création de deux nouvelles collections** : Avec **50 nouveaux titres en 2025** (40 titres « papier » et 10 titres en diffusion numérique gratuite sur la plateforme UN@), la production éditoriale des PUB s'est accrue en dépit des contraintes ;
- **Deux nouvelles collections ont été créées** : une collection papier (« Francophonies plurielles », dir. O. Fertat) et une collection multi-presses UN@ (« echos l@ collection », C. Brun) ;
- **Un calendrier institutionnel UBM inédit par sa densité** : Un **état des lieux approfondi du service a été dressé dans le cadre du nouveau projet d'administration porté par la DGS et la DGSA**, et en cohérence avec le projet de service élaboré en 2021.
Le binôme de direction a participé au **GT « Science ouverte »** en vue de l'élaboration d'une feuille de route par la DR et la Dirdoc, et participe mensuellement à la **réflexion sur l'évolution de l'écosystème éditorial menée par le VP Recherche** depuis septembre 2025.
L'équipe édition participe mensuellement à la **communauté de pratiques des éditeurs** soutenue par la DR et faisant suite à la formation Métopes organisée par les PUB pour tout le site en 2024 ;
- **La contribution aux travaux de l'Alliance des éditeurs scientifiques publics français (ALEF)** : En novembre 2024, les PUB ont rejoint l'ALEF, qui regroupe 59 structures. Dans ce cadre, elles ont pris part en 2025 aux **Commissions « Numérique » et « Diffusion »**, ainsi qu'aux **GT « IA », « Accessibilité », « Diffusion nationale », et « Diffusion internationale »**. Elles ont également répondu aux questionnaires très denses de la Commission « Numérique » et de la **Commission « Soutenabilité des modèles économiques et science ouverte »** ;
- **Une amélioration de la visibilité des publications qui a porté ses fruits** : La **refonte complète du site internet** a permis d'augmenter significativement les ventes via ce support. Les PUB ont également eu de nombreux retours positifs sur la **modernisation des maquettes de collection** lors des **Escales du livre 2025** qui se sont tenues à Darwin cette année ;

- **La poursuite de notre adaptation à l'évolution numérique de l'édition : L'intégration de Métopes** (Méthodes et outils pour l'édition structurée) **au processus éditorial, qui était indispensable à la soutenabilité économique des PUB**. Elle permet non seulement de maîtriser en interne les coûts, les délais, et la qualité, mais aussi d'organiser la complémentarité entre papier et numérique. La mise au point d'un modèle économique hybride papier/numérique est au centre de la réflexion sur l'évolution de l'écosystème éditorial engagée à l'UBM depuis septembre 2025 ;
- **Les conditions de mise en ligne des publications numériques ont été harmonisées (délais, tarifs, formats, processus) ;**
- L'évolution nécessaire des pratiques pour tenir compte de l'**obligation légale de mise en accessibilité numérique pour les publics en situation de handicap**, dès juin 2025 pour nos nouvelles publications, et d'ici 2030 pour notre fonds ;
- La **mise à disposition d'un espace de stockage numérique des fichiers sources à l'UBM**, qui a fait défaut jusqu'en septembre 2025, a permis de démarrer le **travail sur notre politique d'archivage**, passant par la rationalisation de l'espace de travail partagé (refonte globale de l'arborescence, harmonisation des règles de nommage, paramétrage des accès et organisation de l'archivage des fichiers sources), qui sera l'un des chantiers 2026.

3.2.1.4. Les créances

Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	2 683,99	2 607,00	76,99
- Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
- Prêts	2 607,00	2 607,00	0,00
- Autres créances immobilisées	76,99	0,00	76,99
Créances de l'actif circulant	17 328 030,52	16 428 744,89	899 285,63
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	12 216 208,84	11 519 207,01	697 001,83
- Créances clients et comptes rattachés	4 191 076,96	4 191 076,96	0,00
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00		0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00
- Créances sur des opérations pour comptes de tiers	601 886,80	399 603,00	202 283,80
- Créances sur les autres débiteurs	140 721,34	140 721,34	0,00
- Charges constatées d'avance	178 136,58	178 136,58	0,00
TOTAUX	17 330 714,51	16 431 351,89	899 362,62

Tableau 62 - Le tableau des créances

Nous pouvons noter dans l'ensemble une diminution des créances, qui aurait pu être encore plus importante si les titres émis en novembre et décembre pour le financement de la Région Nouvelle Aquitaine pour les projets de l'extension du pôle Archéologique (700 K€) et de la réhabilitation de la MSHBx (300 K€) avaient été reçus avant la fin de l'exercice. La baisse provient essentiellement des créances sur les entités publiques, en effet le titre de recettes liés aux travaux de réhabilitation du bâtiment de la CLEFF (5.8 M€) a été émis sur l'exercice alors que ce projet avait fait l'objet d'avances versées sur les exercices antérieurs.

En revanche, les autres créances sur les clients et/ou partenaires augmentent de + 717 K€ essentiellement liées à des problèmes de facturation sur les consommations de l'eau effectuée par le SIGDU et qui ont généré un décalage sur la transmission des factures du CROUS pour 1 M€.

Les créances de l'Université se décomposent comme suit :

- ➡ **Les créances de l'actif** d'un montant de 2 683.99 € : ce sont les prêts en cours pour 2 607 € accordés aux personnels et un dépôt et consignation pour 76.99 € ;
- ➡ **Les créances sur les entités publiques et autres** pour un montant de **12 216 208.84 €** se ventilant ainsi :
 - Les titres de recettes définitifs émis pour les opérations pluriannuelles et annuelles : 2 644 487.47 € ;
 - Les produits à recevoir comptabilisés essentiellement sur les opérations pluriannuelles : 9 054 149.50 € (dont 5,5 M€ aurait dû faire l'objet d'un titre de recette afin d'apurer le compte des avances mais cela n'a pas d'impact sur les ratios financiers de l'université) ;

- Les autres créances liées aux opérations de la TVA (dont une demande de remboursement de crédit de TVA de 395 031 €) : 504 048.32 €.
- ➡ **Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 4 191 076.96 € :**
- Les prestations de formations, des indus liés à la paye, les consommations d'eau, les droits d'inscriptions des étudiants impayés... : 2 201 905.77 € ;
 - Les factures à établir, produits à recevoir sur les recettes de formation, les consommations d'eau, les mises à disposition de personnel... : 1 989 171.19 € ;
- ➡ **Les avances et acomptes versés** sont liés à des marchés publics et à des avances sur des frais de déplacement : **Aucune au 31/12/25 ;**
- ➡ **Les créances sur des opérations pour comptes de tiers**, ce sont les bourses de mobilité internationale qui restent à encaisser : **601 886.80 € ;**
- ➡ **Les créances sur les autres débiteurs** concernent les créances liées aux indus sur la paye et les remboursements de la RAFP : **140 721.34 € ;**
- ➡ **Les charges constatées d'avance**, ce sont des charges payées en 2025 mais concernant l'exercice 2026 : **178 136.58 €.**

3.2.2. Le passif

3.2.2.1. Les capitaux propres

Les mouvements impactant les financements de l'actif sont retracés dans ce tableau :

Rubriques et postes	Montant cumulé au début d'exercice C/104 ou 134	Reprise cumulée au début d'exercice C/1049 ou 1349	Augmentations		Diminutions		Montant cumulés à la fin de l'exercice
			Financements reçus C/104 ou 134	Quote-part reprise de financement C/1049 ou 1349	Cession d'actif Régularisations C/104 ou 134	Cession ou mise au rebut de l'actif C/1049 ou 1349	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	64 140 448	22 563 729	20 763 728	2 309 978	22 935	22 935	60 030 468
Financements rattachés à un actif	64 140 448	22 563 729	20 763 728	2 309 978	22 935	22 935	60 030 468
- Contrepartie et financement actifs mis à disposition	59 449 565	19 045 204	20 226 384	2 152 084	-240 720	0	58 719 381
- Financement des autres actifs :							
État	2 293 793	2 175 943	192 150	40 264	8 503	8 503	269 736
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	1 726 029	1 264 034	0	76 888	14 432	14 432	385 107
Autres	671 060	78 548	345 194	40 741	240 720	0	656 244
FINANCEMENT ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	19 590 398	5 836 300	9 849 456	1 296 009	289 902	69 615	22 087 257
Financements rattachés à un actif	19 590 398	5 836 300	9 849 455,73	1 296 009	289 902	69 615	22 087 257
- Régions	10 000 594	2 657 866	9 282 377	627 282	33 396	32 977	15 997 403
- Communes et groupements de communes	308 074	37 897	329 412	56 334	0	0	543 255
- Autres collectivités et établissement publics	6 683 727	1 799 056	0	313 923	18 587	18 587	4 570 747
- Union Européenne	1 395 683	611 668	2 667	248 035	2 918	2 563	538 293
- Autres organismes	726 229	300 621	0	27 375	0	0	398 233
- Autres	476 090	429 192	235 000	23 060	235 000	15 487	39 326
TOTAUX	83 730 846	28 400 029	30 613 183,75	3 605 988	312 837	92 550	82 117 726

Tableau 63 - Tableau des financements

Les capitaux propres de l'Université Bordeaux Montaigne, cette année **augmentent du fait de l'intégration de l'opération Campus (30.4 M€)** et sont constitués :

- Des financements de l'actif (subventions reçues pour financer un actif) pour un montant de **82 117 725.61 €** ;
- Des réserves de l'établissement qui sont le cumul des résultats d'exploitation des exercices antérieurs pour **22 919 615.21 €** ;
- Du report à nouveau (prélèvement du fonds de roulement prévu au dernier budget corrigé des régularisations vues plus haut) pour **7 329 947.67 €** ;
- Du résultat de l'exercice déficitaire qui s'élève à **- 2 464 147.57 €**.

➡ **Les financements de l'actif**, comme nous l'avons déjà vu, sont des subventions d'équipement comptabilisées à l'avancement, c'est-à-dire au fur et à mesure des dépenses constatées dans l'exercice.

Cette année, les financements reçus s'élèvent à **30 613 183.75 €** et ont permis de financer les opérations suivantes :

Nature des opérations	2022	2023	2024	2025
Projets de recherche	31 401	84 771	100 092	142 861
Réhabilitation pôle archéologie	1 792 364	869 371	280 631	
Construction abris à vélos	12 864			
Rénovation éclairage public	14 130	-14 130		
Création de la CLEFF	2 567 756	4 437 360	112 861	
Création pôle d'attractivité	13 948		-13 948	
Modernisation GTC IUT & Pessac	60 201	52 850	4 799	192 150
Projet - REACT-EU	667 079	655 539		
INFRANUM - Déploiement de solutions applicatives de collaboration et de simplification administrative			628 494	1 549
Villa des arts			410 118	
Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux			2 823 671	
Requalification des bâtiments H et F			-4 464	
Réhabilitation du bâtiment de la MSHBx - CPER 2020-2027			28 845	146 589
Campus Archéo - CPER 2021-2027			521 723	608 233
Appartement Arcachon - Legs				235 000
Extension du pôle archéologie (CPER 2021 - 2027)				329 412
Opération Campus				28 957 389
Total général	5 159 742	6 085 760	4 892 821	30 613 184

Tableau 64 - Opérations financées

3.2.2.2. Les provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à enregistrer des dettes probables dont **le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise**. Elles sont de deux types :

➡ **Les provisions pour risques 26 938.85 €** se répartissant ainsi :

- **Les provisions pour litiges : 16 500 €** concernent six contentieux en cours, dont quatre concernent des personnels de l'université et deux liés à des étudiants en cours ;
- **Les Provisions pour risques : 10 438.85 €**, cette somme est comptabilisée au cas où l'Université aurait des frais à prendre en charge dans le cadre d'accidents du travail ;

➔ **Les provisions pour charges : 924 910.03 €** sont liées aux passifs sociaux et notamment les comptes épargne-temps qui diminuent cette année.

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	34 553,08	21 938,85	29 553,08	26 938,85
Provisions pour litiges	25 500,00	11 500,00	20 500,00	16 500,00
Autres provisions pour risques	9 053,08	10 438,85	9 053,08	10 438,85
Provisions pour charges	1 054 597,34	924 910,03	1 054 597,34	924 910,03
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	80 870,49	0,00	80 870,49	0,00
Provisions pour CET	568 636,72	534 319,77	568 636,72	534 319,77
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	405 090,13	390 590,26	405 090,13	390 590,26
Total des provisions	1 089 150,42	946 848,88	1 084 150,42	951 848,88

Tableau 65 - Tableau des provisions

3.2.2.3. Les dettes

Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance - 1 an	Echéance + 1 an et 5 ans au plus	Echéance + 5 ans
Dettes non financières	22 035 368,72	16 660 479,20	3 698 758,26	1 676 131,26
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 619 035,65	2 619 035,65	0,00	0,00
- Dettes fiscales et sociales	2 882 477,53	2 882 477,53	0,00	0,00
- Avances et acomptes reçus	13 597 922,51	8 661 650,05	3 260 141,20	1 676 131,26
- Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 884 625,93	1 446 008,87	438 617,06	0,00
- Autres dettes non financières	517 768,53	517 768,53	0,00	0,00
- Produits constatés d'avance	533 538,57	533 538,57	0,00	0,00
TOTAUX	22 035 368,72	16 660 479,20	3 698 758,26	1 676 131,26

Tableau 66 - Tableau des dettes

Nous pouvons noter une importante diminution des dettes (- 4.5 M€) qui s'explique par :

- Des charges à payer en diminution pour les dépenses de fonctionnement (- 173 K€), certainement la conséquence des restrictions budgétaires, alors que celles d'investissement augmentent de + 80 K€, probablement en lien avec le démarrage des différents projets d'investissement (Pôle archéologie et MSHB) ;
- Des passifs sociaux stables par rapport à 2024 ;
- Des versements concernant les opérations pour comptes de tiers (bourses de mobilité et projets de recherche) en augmentation + 335 K€, qui s'explique par le fait que l'université est le coordonnateur des 7 partenaires du projet MINDED ;
- Des avances reçues sur les projets de recherche ou immobilier en diminution de 1.7 M€ ;
- Un travail d'apurement des comptes d'attente mené tout au long de l'année par l'agence comptable avec - 2.9 M€ sur ces comptes par rapport à l'année 2024.

Les dettes s'analysent ainsi :

- ➡ **Les dettes fournisseurs** d'un montant de **2 619 035.65 €** comprennent :
 - Les retenues de garanties qui seront versées à la fin de la garantie (1 an après la réception des travaux) : 18 137.35 € ;
 - Les charges à payer en fonctionnement : 2 450 555.19 € ;
 - Les charges à payer en investissement : 323 368.30 € ;
 - Les avoirs à régulariser : 824.83 €.
- ➡ **Les dettes fiscales et sociales** d'un montant de **2 882 477.53 €** correspondent :
 - Aux charges à payer relevant :
 - De l'établissement pour la contribution FIPHFP : 100 968 € ;
 - Des passifs sociaux : 2 733 159.73 € ;
 - A la TVA sur les produits à recevoir : 48 349.80 €.
- ➡ **Les avances et acomptes reçus** sont liés principalement aux opérations pluriannuelles comptabilisées à l'avancement : **13 597 922.51 €** (dont 5,5 M€ aurait dû faire l'objet d'un titre de recette afin d'apurer ces avances, mais cela n'a pas d'impact sur les ratios financiers de l'université) ;
- ➡ **Les dettes sur opérations pour comptes de tiers** sont les bourses de mobilités internationales qui restent à verser : **1 884 625.93 €** ;
- ➡ **Les autres dettes non financières** d'un montant de **517 768.53 €**, correspondent à des encaissements :
 - Reçus non encore titrés : 492 378.31 € ;
 - De trop-perçus : 22 006.72 € ;
 - Des virements rejetés fin décembre par notre teneur de compte bancaire : 3 383.50 €.
- ➡ **Les produits constatés d'avance** proviennent des prestations de formation (DEFLE, FTLV et IUT), des projets de recherche et des recettes du CFA : **533 538.57 €**.

4. LES AGREGATS FINANCIERS

<table><tr><td>AE</td></tr><tr><td>109 514 803</td></tr></table>		AE	109 514 803	<table><tr><td>Charges</td></tr><tr><td>114 553 000</td></tr></table>		Charges	114 553 000	<table><tr><td>Produits</td></tr><tr><td>112 088 852</td></tr></table>		Produits	112 088 852
AE											
109 514 803											
Charges											
114 553 000											
Produits											
112 088 852											
<table><tr><td>CP</td></tr><tr><td>110 439 083</td></tr></table>	CP	110 439 083	<table><tr><td>Recettes</td></tr><tr><td>109 950 652</td></tr></table>		Recettes	109 950 652	<table><tr><td>Résultat</td></tr><tr><td>-2 464 148</td></tr></table>			Résultat	-2 464 148
CP											
110 439 083											
Recettes											
109 950 652											
Résultat											
-2 464 148											
<table><tr><td>Solde budgétaire</td></tr><tr><td>-488 431</td></tr></table>		Solde budgétaire	-488 431	<table><tr><td>CAF ou IAF</td></tr><tr><td>-519 659</td></tr></table>				CAF ou IAF	-519 659		
Solde budgétaire											
-488 431											
CAF ou IAF											
-519 659											
<table><tr><td>Variation Trésorerie</td></tr><tr><td>-3 705 685</td></tr></table>		Variation Trésorerie	-3 705 685	<table><tr><td>Emplois</td></tr><tr><td>34 965 958</td></tr></table>		Emplois	34 965 958	<table><tr><td>Ressources</td></tr><tr><td>32 597 237</td></tr></table>		Ressources	32 597 237
Variation Trésorerie											
-3 705 685											
Emplois											
34 965 958											
Ressources											
32 597 237											
<table><tr><td>Trésorerie</td></tr><tr><td>16 979 948</td></tr></table>		Trésorerie	16 979 948	<table><tr><td>Variation FDR</td></tr><tr><td>-2 888 380</td></tr></table>				Variation FDR	-2 888 380		
Trésorerie											
16 979 948											
Variation FDR											
-2 888 380											
		<table><tr><td>Fonds de roulement</td></tr><tr><td>14 229 127</td></tr></table>				Fonds de roulement	14 229 127				
Fonds de roulement											
14 229 127											

4.1. Le compte de résultat

Le compte de résultat intègre les charges et produits calculés rattachés à l'exercice qui sont, par définition, sans impact sur le solde budgétaire de l'exercice. En effet, ces opérations peuvent avoir une conséquence sur les soldes budgétaires ultérieurs, notamment lors du renouvellement des investissements, lors du paiement du risque provisionné ou encore lors du décaissement des charges à payer.

Le montant du **résultat comptable est déficitaire** et il s'élève à **- 2 464 147.57 €** au 31/12/25. Il se décompose ainsi à partir du solde budgétaire :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Solde budgétaire	-908 203	1 247 777	-828 005	-488 431
Neutralisation opérations hors C/6 et 7	3 509 892	-395 933	-663 655	2 450 304
Neutralisation Investissement et compte 1	2 269 051	0	0	2 269 051
Neutralisation Investissement et compte 2	-2 918 382	-395 933	-663 655	-3 977 969
Neutralisation Investissement et compte 4	4 159 222	0	0	4 159 222
Opérations comptables - Dépenses	8 004 291	222 177	232 916	8 459 383
CAP (N et N-1)	-138 837	-247	-13 473	-152 557
CCA (N et N-1)	-54 576	-22 370	0	-76 946
DC - Droits différenciés & autres	485 856	-2 827	-1 147	481 883
Amortissements et provisions	7 914 261	247 620	247 536	8 409 416
Régul. Coefficient de TVA	0	0	0	0
DRv sur indu émis	-202 413	0	0	-202 413
Opérations comptables -Recettes	7 898 513	-189 473	1 224 931	8 933 971
PAR (N et N-1)	-754 441	-81 210	427 183	-408 468
PCA (N et N-1)	48 936	42 062	0	90 998
Emission Ex. courant - TIT non encaissés	1 159 340	410 344	801 986	2 371 669
Emission Ex. antérieur - TIT encaissés	-830 151	-608 995	-27 003	-1 466 149
Récupération d'avce sur titre définitif	1 573 499	0	0	1 573 499
DRv sur indu encaissés	-119 610	0	0	-119 610
DC - Stock + Droits différenciés	189 039	1	7 377	196 417
Reprises Amortissements et provisions	6 631 901	48 326	15 388	6 695 615
Résultat comptable	-4 523 873	1 232 060	827 666	-2 464 148

Tableau 67 - Compte de résultat par entité

4.2. La trésorerie

A la clôture de l'exercice, la trésorerie s'élève à **16 979 947.96 €** et se décompose ainsi :

Compte	Libellé	Montant
5112	Chèques à encaisser	1 321
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	87
5116	Prélèvement	73
5117	Chèques impayés	0
5151	Compte au Trésor	16 969 232
531	Caisse	4 890
543, 545 et 548	Régie avances & recettes & avances pour menues dépenses	4 345
Total		16 979 948

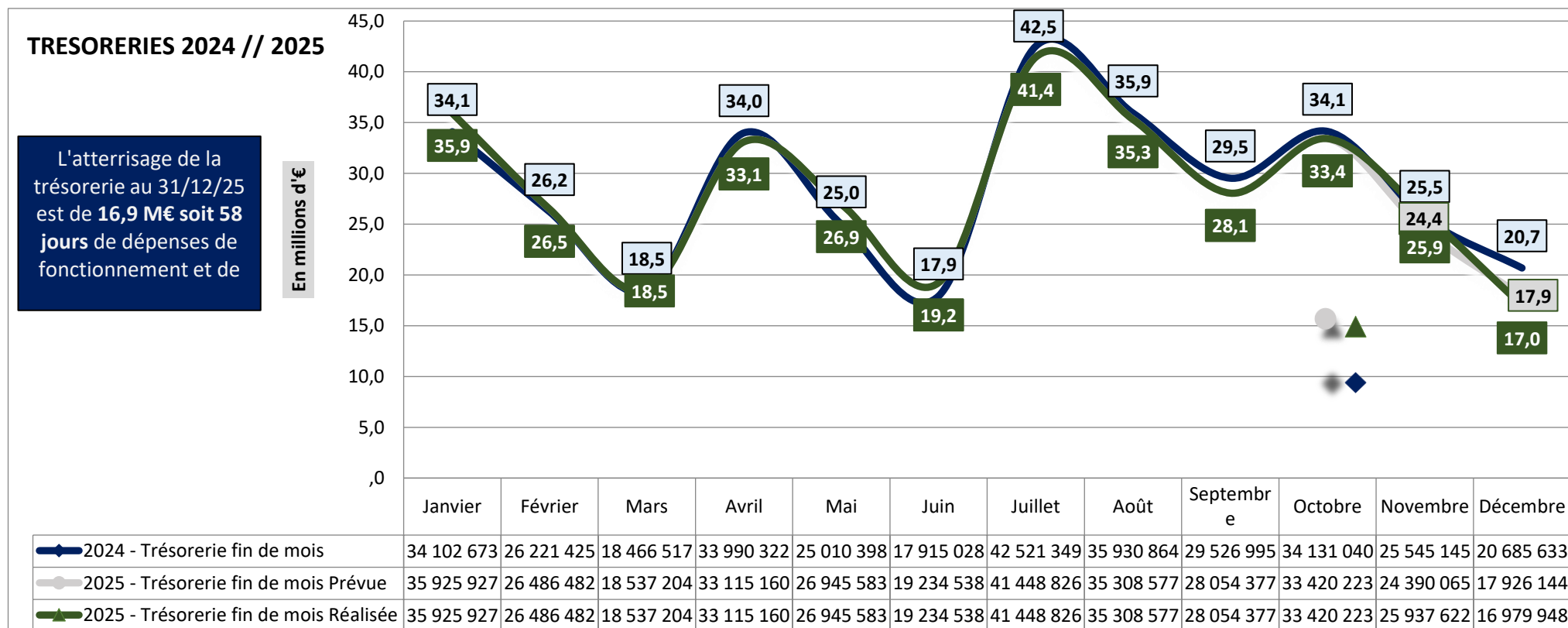
Tableau 68 - Détail de la trésorerie



Le solde de la trésorerie se répartit entre l'établissement et les deux services à comptabilité distincte, le CFA et le SIGDU :

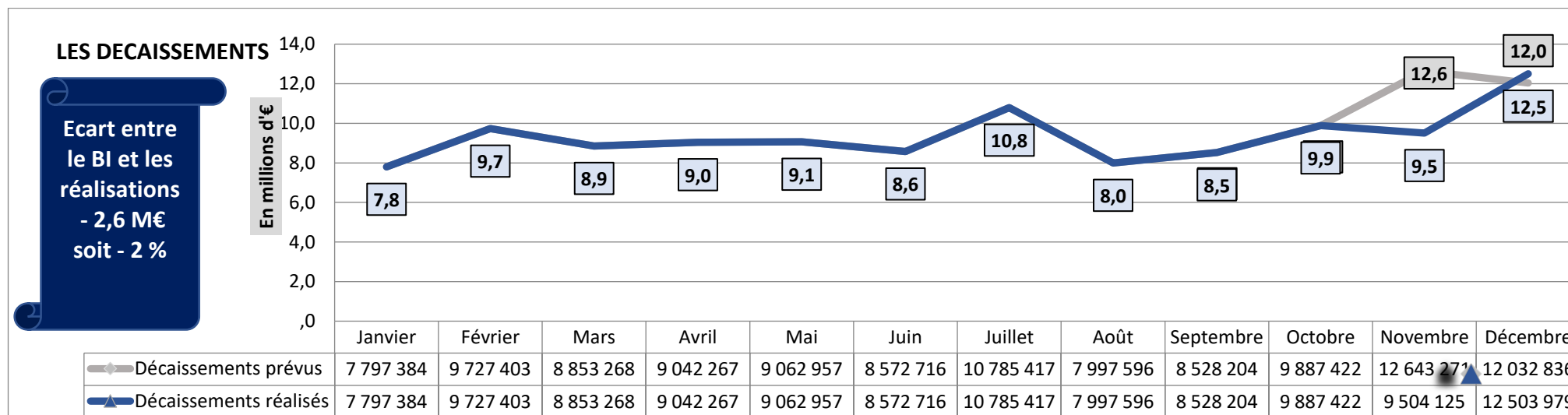
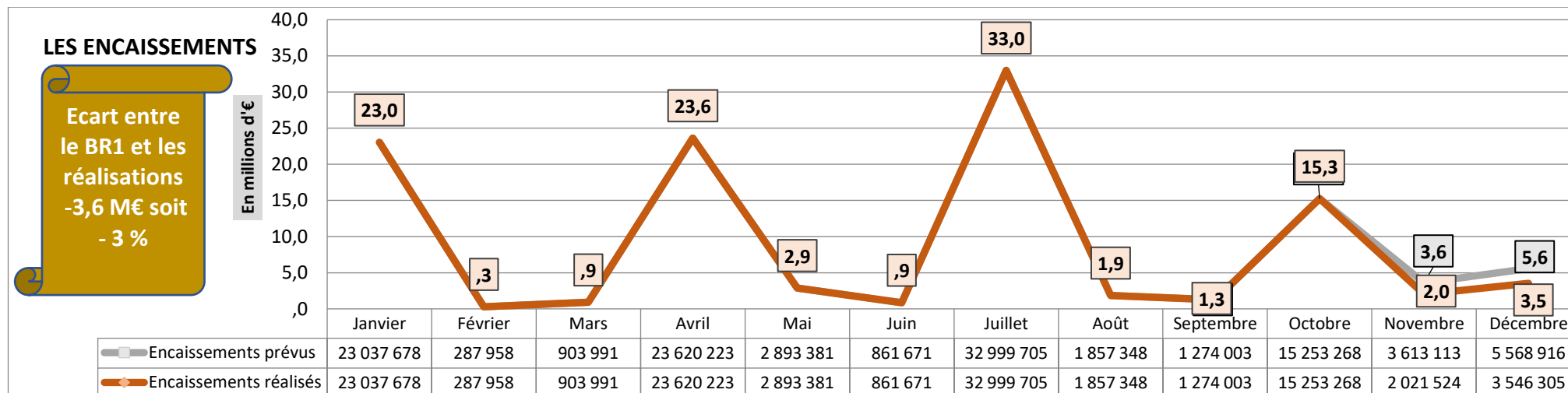
Compte	Libellé	Montant
1853	Trésorerie du SIGDU	899 860
1856	Trésorerie du CFA	2 504 949
5XXX	Trésorerie établissement	13 575 139
Total		16 979 948

Tableau 69 - La trésorerie par entité



Cette année, l'atterrissage de la trésorerie au 31/12/2025 s'élève à 16 979 948 € contre 17 926 144 € prévu au budget rectificatif n°1 soit un écart de - 946 196 €. Cet écart s'explique par :

- Un décalage sur les encaissements des recettes notamment ceux liés à la facturation de l'eau du CROUS pour 900 K€ et sur les encaissements du financement CPER 2021-2027 concernant le Campus archéo (677 K€), l'extension du pôle archéologique (700 K€) et la réhabilitation de la MSH (300 K€) ;
- Une sous-consommation sur les charges de personnel de - 601 K€, sur les dépenses de fonctionnement de - 1.6 M€ et sur les immobilisations de - 0.6 M€.



La variation de la trésorerie est **négative** et elle s'élève à - **3 705 684.68 €**. Conforme au prélèvement indiqué dans **le tableau 4 – Equilibre financier**, cette évolution se décompose en :

- D'une part, de **la trésorerie fléchée** (sommes allouées par un partenaire pour un projet défini) : **+ 3 494 683.37 €** ;
- D'autre part, de **la trésorerie non fléchée** : **- 7 200 368.05 €**.

Le tableau 7 - Plan de trésorerie est alimenté par deux types d'opérations :

- ➡ **Les opérations budgétaires** : encaissements des titres de recettes et décaissements des demandes de paiement

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2025	2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
ENCAISSEMENTS	109 703 852	104 645 338
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	99 544 624	94 726 671
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	10 159 228	9 918 667
DECAISSEMENTS	106 112 128	102 568 034
Charges de fonctionnement	106 112 128	102 568 034
Charges de personnel	91 757 689	88 327 159
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	14 354 439	14 240 875
TOTAL (I)	3 591 724	2 077 304
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	246 800	0
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	246 800	0
Cessions d'immobilisations financières	0	0
DECAISSEMENTS	4 326 955	3 792 158
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	28 752	123 916
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 298 203	3 668 243
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	0	0
TOTAL (II)	-4 080 155	-3 792 158
Solde budgétaire	-488 431	-1 714 854

Tableau 70 - Les flux de trésorerie

Nous retrouvons le solde budgétaire de - **488 431.27 €** calculé dans **le tableau 2 – Autorisation budgétaire**.

- ➡ **Les opérations non budgétaires** : comprennent :

- **Les prêts** attribués par la Commission d'Action Sociale (4 227 €) diminués des remboursements (3 675 €), soit une variation de - 552 € ;
- **Les opérations comptabilisées sur les comptes de tiers** : les opérations non titrées ou non liquidées au 31/12, soit une variation de - 2 980 513.64 €. Cette année, la variation est négative car les encaissements des années antérieures ont été apurés ;
- **Les opérations pour compte de tiers** : les bourses ERASMUS, Université Franco-Allemande, AMI et toutes les opérations de TVA pour une variation négative de - 236 187.76 €. Nous retrouvons le détail de ces opérations dans **le tableau 5 – Opérations pour compte de tiers** comme suit :

Nature de l'opération	Exécution 2025	
	Encaissements	Décaissements
Aides à la mobilité internationale - AMI	155 600,00	269 400,00
Bourse Université Franco-Allemande - KONSTANZ	10 500,00	10 500,00
Bourse Université Franco-Allemande - HAMBOURG	50 750,00	17 550,00
ERASMUS + 2021-1-FR01-KA131-HED-000003599		
ERASMUS + 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307		55 336,00
ERASMUS 2023-1-FR01-KA131-HED-000133099	64 057,00	15 147,00
ERASMUS 2023-1-FR01-KA171-HED-0 00142238		4 020,00
ERASMUS 2024-1-FR01-KA131-HED-000213592		290 267,88
ERASMUS 2025-1-FR01-KA171-HED-000344524	196 335,20	
ERASMUS 2025-1-FR01-KA131-HED-000333513	528 800,00	189 092,00
Projet AMEL	21 000,00	42 000,00
Projet MINDED	136 000,00	136 000,00
Autres Bourses (Ville de Bordeaux et Université de Grenoble)		4 168,14
Reversement de la RAFP (part salariale) par le personnel	2 659,26	4 851,89
S/Total bourses de mobilité	1 165 701,46	1 038 332,91
TVA	317 753,06	688 408,38
TOTAL	1 483 454,52	1 726 741,29

Tableau 71 - Tableau des opérations pour compte de tiers

Nous retrouvons ces éléments dans **le tableau 4 – Tableau de financement.**

La trésorerie représente au 31/12/2025, **58 jours** de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel contre **73 jours** en 2024. Sachant que la moyenne des dépenses décaissées par jour est de **294 756 €** contre 284 911 € en 2024 soit une progression de + 3.16 %. Cette année, **le nombre de jours affiche une diminution de - 15 jours** par rapport à l'année 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours de crédits de paiement	108	89	71	73	58

Tableau 72 - Evolution du nombre de jours de trésorerie

4.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement représente le résultat de l'exercice des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie. Elle mesure les ressources financières internes générées par l'Université. Elle traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et constitue une ressource stable.

Cette année, c'est une **Insuffisance d'Autofinancement (IAF)** qui se dégage au niveau de l'Université pour un montant de **519 659 €** et elle se décompose ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Résultat Net	-4 523 873	1 232 060	827 666	-2 464 148
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 914 261	247 620	247 536	8 409 416
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 827 407	47 197	5 388	2 879 993
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	477 487	0		477 487
- produits de cession d'éléments d'actifs	246 800	0	0	246 800
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	3 804 493	1 129	10 000	3 815 622
CAF ou IAF	-3 010 826	1 431 354	1 059 813	-519 659

Tableau 73 - La capacité d'autofinancement

4.4. Le fonds de roulement

Le tableau de financement recense :

- Les emplois c'est-à-dire les investissements prévus dans l'enveloppe d'investissement ainsi que ceux qui ne correspondent pas à des dépenses budgétaires ;
- Les ressources qui sont principalement des opérations liées aux augmentations des capitaux propres.

Il permet de calculer la variation du fonds de roulement au 31/12/2025 : c'est un prélèvement sur le fonds de roulement de - 2 888 379.97 €.

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Emploi	33 855 557	430 173	680 227	34 965 958
Investissements	33 851 330	430 173	680 227	34 961 731
Prêts	4 227			4 227
Ressources	29 585 792	1 431 354	1 060 431	32 077 578
CAF ou IAF	-3 010 826	1 431 354	1 059 813	-519 659
Financement de l'actif par l'État	20 763 728			20 763 728
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	11 233 139			11 233 139
Autres ressources (legs, vente véhicule, remboursement SRIA - CLEFF et diverses régularisations)	596 076	0	618,28	596 695
Augmentation des dettes financières	3 675			3 675
Apport ou prélèvement sur le Fonds de roulement	-4 269 765	1 001 181	380 204	-2 888 380

Tableau 74 - le tableau des emplois et des ressources

Le fonds de roulement net global s'élève donc à 14 117 506.69 € au 31/12/2025. Il représente **48 jours** de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel et se répartit ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FRNG au 31/12/2024	13 157 523,39	2 908 455,57	1 051 527,73	17 117 506,69
Apport ou prélèvement sur le FRNG	-4 269 764,68	1 001 180,77	380 203,94	-2 888 379,97
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	8 887 758,71	3 909 636,34	1 431 731,67	14 229 126,72
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EXPLOITATION	-4 346 003,23	1 404 687,42	532 000,22	-2 409 315,59
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOIT.	-341 377,28	0,00	-128,37	-341 505,65
TRESORERIE NETTE	13 575 139,22	2 504 948,92	899 859,82	16 979 947,96

Tableau 75 - Répartition du FRNG

Ces éléments se retrouvent dans **le tableau 6 – Situation patrimoniale** mais ils sont globalisés au niveau de l'Université Bordeaux Montaigne.

Attention : ce fonds de roulement n'est pas totalement disponible. En effet, des engagements sont déjà pris par l'Université Bordeaux Montaigne. Nous allons donc analyser les restes à payer ainsi que leurs financements au 31/12/2025.

4.5. Le montant des restes à payer au 31 décembre

Le montant des restes à payer sur autorisations d'engagement au 31/12/2025 s'élève à **4 343 169 €**. C'est la différence entre le montant des engagements juridiques non soldés et les crédits de paiement consommés. Il se décompose ainsi :

CP non consommés au 31/12	2025
Hors opérations pluriannuelles	2 055 791
Opérations pluriannuelles	2 287 378
Total	4 343 169

Tableau 76 - Reste à payer sur AE

Le montant des restes à payer hors opérations pluriannuelles est lié d'une part aux **marchés pluriannuels 1 524 688 €** et d'autre part à des commandes hors marché pour un montant de **531 103 €**.

Il n'y a pas de reprise sur le fonds de roulement pour financer ces CP, ces restes à payer sont financés par des CP ouverts en 2026.

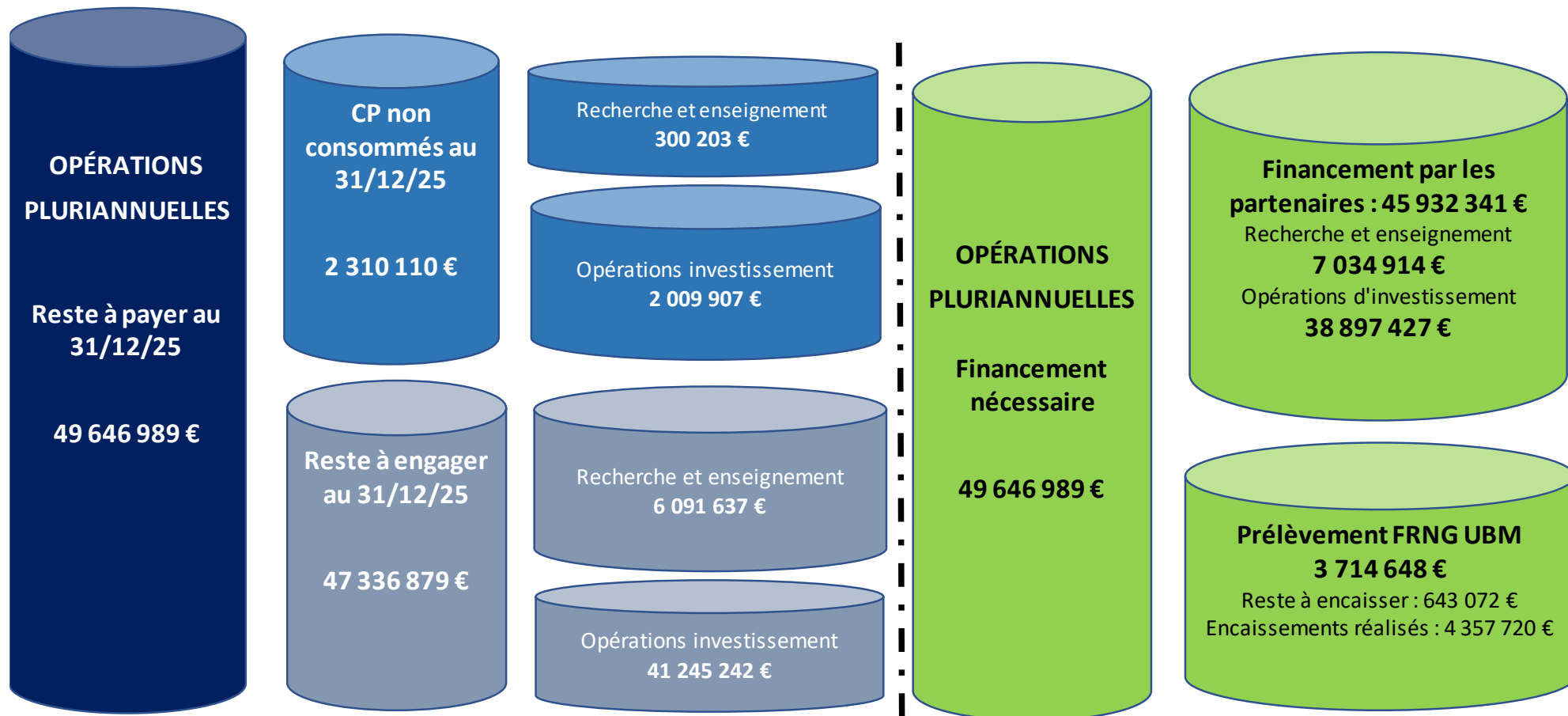
Reste à payer au 31/12	2025
2016	4 814
Attribution de marché	4 814
2017	11 864
Attribution de marché	11 864
2018	12 377
Attribution de marché	12 377
2019	30 029
Attribution de marché	30 029
2020	22 453
Attribution de marché	3 102
Commande	19 351
2021	5 535
Attribution de marché	3 393
Commande	2 142
2022	34 906
Attribution de marché	31 961
Commande	2 945
2023	372 143
Attribution de marché	361 171
Commande	10 971
2024	84 361
Attribution de marché	23 158
Commande	61 202
2025	1 477 310
Attribution de marché	1 042 818
Commande	434 492
Total	2 055 791

Tableau 77 - Reste à payer hors opérations

Le total des restes à payer sur les opérations pluriannuelles au 31/12/2025, y compris les restes à engager s'élève à **49 646 989 €**.

Sur ces opérations pluriannuelles des restes à encaisser sont attendus sur l'exercice 2026 et suivants à hauteur de **7 034 914 €** pour les contrats de recherche ou d'enseignement et de **38 897 427 €** pour les opérations d'investissement (dont opérations immobilières – CPER MSHBx et Campus archéo) soit un total de **45 932 341 €**.

Il faudra donc que l'Université Bordeaux Montaigne effectue un prélèvement sur son fonds de roulement à hauteur de 3 714 648 € (montant gagé).



Voici la liste des opérations d'investissement dont plusieurs **programmes immobiliers** en cours. Le montant total au 31/12/2025 s'élève à **43 255 148 €** pour lesquels des financements à hauteur de **38 897 427 €** sont attendus. **Le solde de 4 357 721 €** sera donc à financer sur les fonds propres de l'Université comme vu plus haut.

N° Opération	UB	Montant prévisionnel du programme		Reste à réaliser au 31/12/2022		Reste à réaliser au 31/12/2023		Reste à réaliser au 31/12/2024		Reste à réaliser au 31/12/2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CONV-2015-0055	915	9 062 641	7 621 944	5 479 580	4 005 000	151 559	1 467 500	151 070	1 419 444	6 191	0
CONV-2016-0041	915	244 519	0	133 381	0	133 370	0	212 575	0	35 502	0
OPE-2016-0001	915	569 625	208 755	7 698	0	7 698	0	8 039	0	0	0
OPE-2016-0004	915	32 690	0	54 600	0	68 000	0	68 000	0	0	0
OPE-2017-0012	915	1 442 380	158 914	0	0	191 254	0	111 254	0	0	0
OPE-2017-0015	915	3 920 327	3 744 114	871 612	269 527	274 941	269 527	79 225	0	13 695	0
OPE-2017-0039	915	350 000	0	349 723	0	349 723	0	338 712	0	338 402	0
OPE-2017-0040	915	1 168 353	0					10 556	0	0	0
OPE-2018-0004	915	470 300	470 300	470 300	382 033	470 300	366 027	470 300	349 626	470 300	332 821
OPE-2018-0015	915	431 031	410 000	411	205 000	0	411	411	0	0	0
OPE-2018-0055	915	1 282 293	0	242 558	0	40 697	0	119 225	0	7 641	0
OPE-2018-0056	915	986 400	0	180 000	0	300 000	0	894 239	0	882 739	0
OPE-2018-0057	915	160 000	0	160 000	0	160 000	0	149 931	0	31	0
OPE-2018-0060	915	80 000	0	380 000	0	80 000	0	80 000	0	80 000	0
OPE-2018-0062	915	700 000	0	700 000	0	700 000	0	700 000	0	700 000	0
OPE-2020-0033	915	700 000	0	103 773	0	103 773	0	590 000	0	700 000	0
OPE-2021-0006	915	165 734	0	143 844	0	100 423	0	9 357	0	0	0
OPE-2021-0011	915	102 365	0	90 000	0	92 339	0	93 416	0	93 416	0
OPE-2021-0012	915	234 101	160 000	71 608	0	84 255	95 000	72 521	10 953	76 477	0
OPE-2022-0005	916	1 420 165	1 415 153	712 004	1 420 165	141	1 420 165	0	713 085	0	0
OPE-2022-0019	915	5 500 000	5 500 000			5 500 000	5 500 000	5 471 155	5 500 000	5 324 566	4 980 000
OPE-2023-0007	915	153 966	150 000			108 103	150 000	7 900	41 897	3 240	0
OPE-2023-0015	915	14 371 979	14 371 979			14 000 000	14 000 000	13 987 279	14 000 000	13 657 868	14 000 000
OPE-2023-0024	915	12 131	0			50 000	0	37 869	0	0	0
OPE-2023-0025	915	41 137	20 568			249 420	124 710	249 420	124 710	0	20 568
OPE-2023-0026	915	644 100	630 043			644 100	644 100	15 606	344 100	0	330 043
OPE-2023-0027	915	16 301 177	16 301 177			16 295 262	16 295 262	16 301 177	15 520 640	16 301 177	15 064 777
OPE-2024-0001	915	285 000	0					267 758	0	44 505	0
OPE-2024-0003	915	741 600	0					502 212	0	85 181	0
OPE-2024-0010	920	1 400 000	0					1 400 000	0	0	0
OPE-2024-0011	920	350 000	0					350 000	0	0	0
OPE-2024-0014	921	742 404	0					742 404	0	0	0
OPE-2024-0022	915	265 000	0					265 000	0	265 000	0
OPE-2025-0018	915	4 169 218	4 169 218							4 169 218	4 169 218
		12 130 593	6 147 189	939 453	40 421	496 771	292 010	0	0	0	0
Total		80 631 229	61 479 354	11 090 545	6 322 146	40 652 129	40 624 712	43 756 614	38 024 455	43 255 148	38 897 427
				4 768 399		27 416		5 732 160		4 357 721	

Ce qui nous permet d'en déduire le **fonds de roulement libre d'emploi** :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	8 887 758,71	3 909 636,34	1 431 731,67	14 229 126,72
<i>Neutralisation des stocks - Compris dans le FRNG mais pas disponible</i>	<i>1 956 516,96</i>			<i>1 956 517</i>
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (Hors stocks)	10 844 275,67	3 909 636,34	1 431 731,67	16 185 643,68
Prélèvement sur les programmes immobiliers et autres investissements - Déjà encaissés	-4 357 721	0	0	-4 357 721
<i>Reste à encaisser sur les contrats de recherche et d'enseignement</i>	<i>643 073</i>			<i>643 073</i>
FONDS DE ROULEMENT LIBRE D'EMPLOI	7 129 628	3 909 636	1 431 731,67	12 470 996
	Nombre de jours			42
	<i>* Pour info le coût journalier des dépenses de fonctionnement et de personnel est de :</i>			<i>294 756</i>
Pour information : Restes à payer hors opérations pluriannuelles - CP non reportés	1 645 595	126 428	283 768	2 055 791

A partir de la trésorerie, il est également possible de déterminer la trésorerie non gagée :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Niveau de trésorerie final au 31/12/2025	13 575 139	2 504 949	899 860	16 979 948
Restes à encaisser en 2026 et sur exercices suivants - (tableau 9)	45 932 341	0	0	45 932 341
Restes à engager & reste à payer au 31/12/2025 - (tableau 9)	-49 646 989	0	0	-49 646 989
<i>S/Total sur OPPA</i>	<i>-3 714 648,15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-3 714 648</i>
Mobilités internationales encaissées à reverser	-1 057 739	0	0	-1 057 739
Retenues de garanties sur travaux à payer	18 137	0	0	18 137
TRESORERIE LIBRE D'EMPLOI	8 820 889	2 504 949	899 860	12 225 698
	En nombre de jours			41

Ce fonds de roulement et cette trésorerie libre d'emploi sont gagés notamment par les fonds CVEC et autres financements ...

4.6. Les différents ratios

- ➡ Le MESR utilise le ratio d'alerte : **ressources propres/recettes encaissables** afin de mesurer le degré de dépendance des établissements vis-à-vis de la SCSP. Cette année l'Université devient un peu plus dépendante de sa subvention pour charge de service public. En-dessous de 13%, le MESR, considère que l'établissement doit poursuivre sa recherche de ressources propres.

Dépendance financière vis-à-vis de la SCSP	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres (hors SCSP)	12 855 906	12 812 572	15 325 190	14 151 707	14 911 795,67
Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	98 730 236	97 582 364	103 298 512	102 476 610	105 272 192
Taux	13,02%	13,13%	14,84%	13,81%	14,16%

- ➡ Cette année, c'est une Insuffisance d'Autofinancement qui se dégage. Cela signifie que les acquisitions de 2025 ne sont pas couvertes en totalité par les ressources de l'université. Il va falloir suivre cet indicateur afin que cette situation ne perdure pas.

Le seuil de vigilance est fixé à 30 % par la DGESIP et le seuil d'alerte à 20 %.

Part d'AUTOFINANCEMENT dans l'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
CAF	5 666 920	1 552 340	3 191 307	-356 608	-519 659
Acquisitions d'actifs non financiers	3 144 583	7 493 302	9 149 243	6 977 063	34 961 731
Taux	180,21%	20,72%	34,88%	-5,11%	-1,49%

- ➡ **Les critères de soutenabilité budgétaire ont été modifiés par le nouveau décret financier n°2024-1108 du 2 décembre 2024 et par l'arrêté du 5 décembre 2024 sur les seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Voici les nouveaux critères :**

- Le nombre de jours de trésorerie doit être supérieur à 30 jours ;
- Le nombre de jours de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours ;
- Les charges de personnel doivent représenter moins de 83 % des produits encaissables. Le seuil prévu est porté à 85 % pour les établissements ALLSHS dont la liste est établie par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

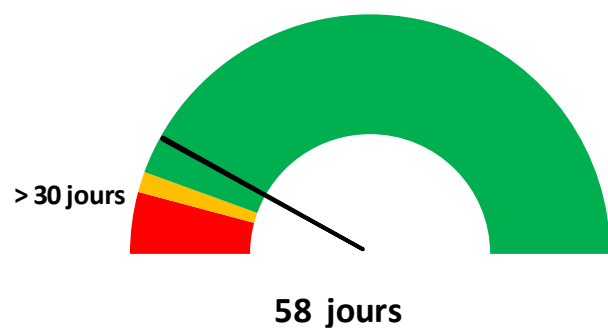
Ils sont calculés selon les modalités suivantes :

- Le nombre de jours de trésorerie correspond au ratio du niveau de trésorerie de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné sur le 1/360e du total des crédits de paiement hors investissement de l'exercice concerné ;
- Le nombre de jours de fonds de roulement correspond au ratio du fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice concerné sur le 1/360e du total des crédits de paiement hors investissement de l'exercice concerné ;
- Le ratio des charges de personnel correspond aux charges de personnel au 31 décembre de l'exercice concerné sur les produits encaissables au 31 décembre de l'exercice concerné.

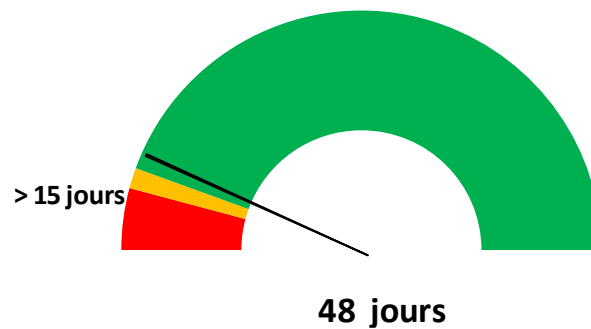
- ➡ **Le ratio Dizambourg** : À partir de 2023, **ce ratio** (charges de personnel rapportées aux recettes encaissables) est retenu comme indicateur de suivi de la rigidité de la masse salariale.

Ratio DIZAMBOURG	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel	77 767 357	80 716 808	84 326 505	87 163 254	90 302 544
Produits encaissables (chapitre 78 exclus)	98 871 843	97 451 132	103 387 599	102 618 198	105 393 238
Taux	78,65%	82,83%	81,56%	84,94%	85,68%

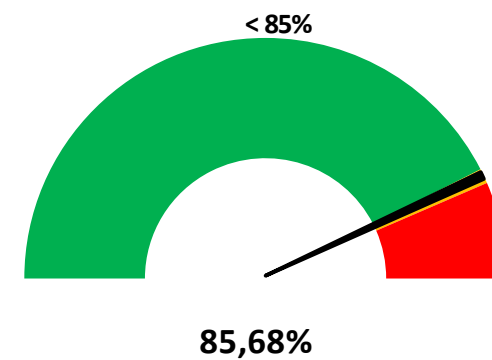
La trésorerie



Le fonds de roulement



Le taux de Dizambourg



5. LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

6. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'ordonnateur émettant un engagement juridique annuel dans les outils financiers concernant le loyer maintenance dû à la SRIA dans le cadre du plan Campus, mention est faite dans ce paragraphe de la somme restant à verser jusqu'en décembre 2046 qui **s'élève à 2 393 864 €**, selon l'avenant n°6 signé le 21/05/2024 de la convention de financement entre la SRIA et l'Université du 25 septembre 2019. Les avenants 7,8 et 9 ne modifient pas ce montant.

Pour information le montant total, depuis l'avenant n°6, à verser est de 3 660 400 € et un montant de 1 266 536 € à déjà été versé depuis 2019.

7. LES EFFECTIFS

Le tableau ci-après indique au 31 décembre 2025 les effectifs de l'université, décomptés en ETPT, c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Rappel : le processus de paie est organisé par une convention de prestation de service « paye à façon » signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine, **renouvelée au 01/06/2025**.

L'arrêté de 05/2018 publié en 09/2018 pris en application du décret n° 2017-1896 du 29 décembre 2017 fixe le cadre d'intervention de la DRFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois.

			(A)		(B)		(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois			Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global
Nature des emplois			En ETPT		En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	427,6	(1)			427,6
		CDI	9,7				10,6
	Non permanents	CDD	178,3		36,8	215,1	
	S/total EC		615,6		37,8	653,3	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS						-	
BIATOSS	Permanents	Titulaires	303,9	(2)			303,9
		CDI	38,9			51,2	90,0
	Non permanents	CDD	0,7		150,3	151,0	
	S/total Biatoss		343,5		201,4	544,9	
Totaux		959,0	(3)		239,2	1 198,2	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			998,0	(5)			Plafond global des emplois voté par le CA